

## COMITE DIRECTEUR

**Ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales**

**14 janvier 2012 – 9h00 à 17h30**

**PARIS CNOSF**

### Présents

Daniel ALLANO (LR Normandie), Elisabeth BARRAUD (CD et LR Côte d'Azur), Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, , Jean-Michel BUNIET (CD et LR Nord Pas de Calais), Jean-Pierre CAMBOT (LR Aquitaine), Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE (CD et LR Ile de France), Michel GRAZIETTI (LR Corse), Jean-Marc GROSSETETE (CD et LR Rhône Alpes), Jean-François HASCOET (LR Poitou Charente), Françoise HUOT-JEANMAIRE (CD et LR Ile de la Réunion), Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LANG (LR Franche Comté), Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Denis MAIRE (LR Bourgogne), Michelle MONSERAT, Olivier PETRONIO (LR Languedoc Roussillon), Patrick PORCHER (LR Centre), Alexandre PY, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN (CD et LR Champagne Ardennes), Andrée VIDIL (LR Bretagne), Grégory VINCENT, Simone WUILLOT (LR Picardie), Jean-Claude ZIENKIEWICZ (LR Lorraine).

### Excusés

Daniel BAZOGE (LR Pays de la Loire), Jean-Philippe BREYNE (LR Auvergne), Félix DINANE (LR Guadeloupe), Michel FAUBERT (LR Limousin), Liala FOUMANN, Jacques LAPARADE, Patrick LORIGNY (LR Poitou Charente), Claude MARBLE, Eric MEUNIER (LR Nouvelle Calédonie), Gérard OREGGIA (LR Provence Alpes), Patrick POULET (LR Alsace), Jean-Claude SABATHE, Michel SERRADELL (LR Midi Pyrénées), Serge TYBURN (LR Martinique)

### Invités

Yves DEFONTAINE (KPMG), Agnès FANJAUD, Fatima KHODJA, David THIBAUT (KMPG)

\*\*\*\*\*

Le Président ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF), les Président(e)s de Ligues Régionales pour leur participation. Il transmet ses vœux de bonne année et de santé à toutes les personnes présentes et à leurs proches.

### **1. Secrétariat Général / Administration Générale**

Patrick SOIN présente ses excuses aux personnes présentes sur l'envoi tardif de certains documents devant être étudiés ce jour.

#### **1.1 Approbation des PV des Comités Directeurs des 11 et 15 octobre 2011**

Sans remarques particulières sur les PV qui ont été envoyés aux membres du CD, ils sont approuvés à l'unanimité.

#### **1.2 Point sur les licences**

Au 12 janvier 2012, la F.F.TRI. dénombre 2 858 licenciés de plus qu'au 12 janvier 2011, soit une progression de date à date de 10 %. Nous enregistrons également 4 clubs de plus qu'à la clôture de la saison 2011.

### **1.3. Bilan Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales 2011**

Philippe LESCURE souhaite dire toute sa satisfaction sur le déroulement de ce Séminaire de Marville, tant sur la forme (excellentes conditions d'accueil et d'organisation de la Ligue de Lorraine), que sur le fond, avec des débats constructifs et de qualité. Cela confirme toute l'importance de cet espace de réflexion, devenu un outil indispensable pour des évolutions partagées de la politique fédérale.

### **1.4 Choix lieu Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales 2012**

Un projet d'organisation de ce Séminaire est présenté, sous forme de power point, par Jean-Pierre CAMBOT, Président de la Ligue Aquitaine, qui propose d'accueillir cette réunion, programmée du 23 au 25 novembre 2012. Toutes les conditions sont réunies afin de recevoir en parallèle, si cela se confirme, l'organisation du Séminaire de l'Arbitrage.

Ayant signé la Charte de Développement Durable, la Ligue d'Aquitaine propose d'utiliser les transports publics pour les déplacements, tant de la Gare que de l'Aéroport, afin de se rendre à l'Hôtel Ibis, lieu d'hébergement et de réunions, situé sur la dalle de Mériadeck à 30 m de la station de Tram Palais de Justice.

Le Budget prévisionnel de ce séminaire s'élève à 8 130 €, et s'inscrit dans le respect du cahier des charges fédéral. Il fluctuera en fonction du nombre de congressistes et d'éventuelles subventions locales.

Les membres du Comité Directeur valident ce projet à l'unanimité.

### **1.5. Projet informatique Adhésions**

Patrick SOIN rappelle le point effectué lors du Séminaire des Président(e)s de Ligues régionales de Marville, en novembre dernier, et les possibilités de déport alors exprimées, qui se confirment aujourd'hui, sur le projet informatique Adhésions.

Par ailleurs, Patrick SOIN informe les membres du CDF et les Président(e)s de Ligue que Pierre BARDI, chargé des adhésions, a fait savoir qu'il envisageait de quitter la F.F.TRI.. Pierre BARDI n'a à ce jour pas remis de lettre de démission, il est donc toujours en poste, mais nous devons tenir compte cette information pour nous assurer que la continuité du service des adhésions pourra être maintenue après son éventuel départ, ce qui nécessite donc de compléter la formation de Céline RISAL, et de prévoir la mise en place d'un groupe de pilotage chargé de la mise en place du nouveau dispositif de gestion des adhésions. Ce groupe de pilotage sera composé de Patrick SOIN, Jean-Michel BUNIET, Pierre BIGOT, Guillaume FRITSCH, voire d'autres personnes compétentes voulant s'associer à ce groupe.

Compte tenu de cette hypothèse de départ de Pierre BARDI, et des délais de développement et de test plutôt courts pour envisager une mise en service du nouveau dispositif de gestion des adhésions en septembre 2012, il est proposé de déporter l'ouverture de ce nouveau dispositif au mois de septembre 2013.

Les membres du CDF valident le déport de l'ouverture de ce nouveau dispositif au mois de septembre 2013 (2 abstentions).

Compte tenu de ce déport, il est proposé de retenir le prestataire le moins cher, à savoir la filiale d'ACTIVE NETWORK.

Les membres du CDF valident la proposition de la filiale d'ACTIVE NETWORK (2 abstentions).

Denis MAIRE pose la question de la dématérialisation de la licence. Patrick SOIN fait part du choix qui a été fait par la fédération de ce nouveau procédé concernant les licences, qui n'est pas lié directement au projet en cours de l'outil Adhésions.

### **1.6. Calendriers des réunions fédérales 2012**

- Vendredi 13 janvier : Bureau Directeur à Paris
- Samedi 14 Janvier : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à Paris.
- Samedi 4 Février : Assemblée Générale Fédérale à l'Ile de La Réunion

- Dimanche 5 Février : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à l'Ile de La Réunion
- Courant février : Bureau Directeur téléphoné.
- Vendredi 9 et Samedi 10 Mars : Séminaire du Bureau Directeur à Brive.
- Vendredi 13 et Samedi 14 Avril : Bureau Directeur à Paris.
- Vendredi 8 Juin : Bureau Directeur à Paris
- Samedi 9 Juin : Comité Directeur à Paris
- Vendredi 21 Septembre : Bureau Directeur à Nancy (Championnats du Monde de Duathlon).
- Mardi 2 Octobre : Comité Directeur téléphoné (RGF).
- Vendredi 26 Octobre : Bureau Directeur à Paris.
- Samedi 27 Octobre : Comité Directeur à Paris.
- Samedi 24 et Dimanche 25 Novembre : Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales à Bordeaux.
- Vendredi 15 et Samedi 16 Décembre : Bureau Directeur à Paris.
- Vendredi 11 Janvier 2013 : Bureau Directeur à Paris
- Samedi 12 Janvier 2013 : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à Paris.
- Samedi 2 février 2013 : Assemblée Générale Fédérale Elective à Paris.
- Dimanche 3 Février 2013 : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales à Paris.

Philippe LESCURE informe de la tenue d'une réunion des Président(e)s de Fédérations Nationales Européennes, le week-end suivant ce Comité Directeur, à Vienne, en Autriche.

### **1.7. Proposition de convention F.M.TRI / F.F.TRI**

Ce point est reporté afin d'être traité au Comité Directeur du 5 février prochain.

## **2. Assemblée Générale**

### **2.1 Situation particulière de la Ligue de Martinique**

Les clubs du FOYAL TRIATHLON, du CLUB CYCLISTE ET TRIATHLETE DU NORD CARAIBE TRIATHLON et du RSMA MADININA TRIATHLON, soit la totalité des clubs affiliés à la F.F.TRI., ont demandé à la Ligue Martinique la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de :

- révoquer le Comité Directeur Régional actuel
- demander une mise sous tutelle fédérale.

La possibilité d'une mise sous tutelle fédérale étant prévue tant par les statuts fédéraux que par les statuts de la ligue régionale, compte tenu de la situation en Martinique, le BDF a accédé à la demande de mise sous tutelle fédérale et a décidé de la maintenir jusqu'à la prochaine Assemblée Générale où des élections devront avoir lieu pour mettre en place un nouveau comité directeur ainsi qu'un nouveau Président de Ligue.

Philippe LESCURE rappelle que la volonté fédérale n'est pas de s'immiscer dans la gestion de la Ligue, mais bien de compenser les carences actuelles, et de l'accompagner afin qu'elle retrouve, le plus rapidement possible, un fonctionnement autonome.

Il est précisé qu'à ce jour, le Président de la Ligue Martinique n'a pas renouvelé sa licence, ni convoqué d'Assemblée Générale. Le BDF a mandaté Jean-Michel BUNIET (Vice Président) pour assurer la gestion et le suivi de cette tutelle ainsi que pour présider l'Assemblée Générale Extraordinaire demandée par les clubs martiniquais. Celle-ci se déroulera le 18 janvier prochain.

Jean-Michel BUNIET rencontrera également au cours de ce déplacement en Martinique les instances locales, et notamment les Collectivités, la DRJSCS et le CROS.

### **2.2 Validation de l'ordre du jour AG Février 2012**

L'ordre du Jour de l'Assemblée Générale fédérale qui se déroulera samedi 4 février 2012 à La Réunion est présenté, rectifié en réunion, et validé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

L'ordre du jour validé est le suivant :

1. Approbation des Procès-verbaux des Assemblées Générales des 19 février 2011 et 26 septembre 2011.
2. Rapport Moral du Président
3. Rapports d'Activités :
  - ☞ *Secrétariat Général,*
  - ☞ *Communication/Marketing,*
  - ☞ *Direction Technique Nationale,*
  - ☞ *Commissions Nationales.*
4. Rapport Financier du Trésorier Général
5. Intervention du Commissaire aux Comptes
6. Validation des comptes 2011
7. Budget Prévisionnel 2012
8. Vote des Coûts 2013
9. Nomination d'un Commissaire aux Comptes 2012-2017
10. Proposition de modification du Règlement Intérieur
11. Proposition de modification des statuts
12. Proposition de modification du Règlement Disciplinaire
13. Questions diverses

### **2.3 Programme AG Février 2012**

Les informations concernant le programme de cette AG, déjà diffusées par e-mail, sont à nouveau présentées en réunion et directement rectifiées :

#### **Vendredi 3 Février 2012**

Accueil à l'aéroport à 11H15 et transfert vers l'Hôtel Créolia, à Montgaillard.

Pot d'accueil par l'Ile de La Réunion Tourisme à l'Hôtel

14H30 à 18H00 : Bureau Directeur Fédéral à la Mairie de St Denis

En parallèle, de 16H30 à 19H00 : Commission Nationale Outremer, ouverte aux dirigeants locaux et issus de la Zone Océan Indien. Les membres du Bureau Directeur rejoindront cette instance à 18H00.

19H30 : Cocktail dînatoire offert par la Mairie de St Denis

#### **Samedi 4 Février 2012**

9H00 à 18H00 : Assemblée Générale fédérale, à l'Hôtel de Région

19H30 : Repas de Gala à l'Hôtel Créolia

#### **Dimanche 5 Février 2012**

10H00 : Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Liges régionales à la Villa du Département

12H30 : Repas au CREPS de St Denis

13H30 à 15H00 : Animation – Run and Bike avec les jeunes licenciés des clubs locaux, au Vélodrome de St Denis.

De nombreux accompagnants participeront à ce déplacement, et se prendront intégralement en charge, au même titre que les élu(e)s souhaitant prolonger leur séjour.

Françoise HUOT-JEANMAIRE rappelle toute l'importance de ce projet pour l'Ile de La Réunion, au niveau du Triathlon mais aussi dans ses aspects bénéfiques pour l'Ile, en général, et notamment pour le tourisme, auquel les instances locales sont particulièrement attachées.

### **2.4 Proposition de modification du Règlement Intérieur**

Les propositions de modifications du Règlement Intérieur, présentées par Jean-Michel BUNIET, dans le tableau ci-dessous, sont validées à l'unanimité, par les membres du Comité Directeur. Elles seront présentées pour approbation à l'Assemblée Générale Fédérale du 4 Février 2012. Elles ne pourront être définitives qu'avec l'accord du Ministère des Sports.

#### **Proposition de modifications du Règlement Intérieur**

Les propositions de modification apparaissent surlignées en jaune.

##### **3.1.3.2 Positionnement de la L.R.TRI.**

Pou permettre à la L.R.TRI. de mener à bien sa mission de traitement de demandes d'adhésions, la F.F.TRI. met à sa disposition les programmes informatiques spécifiques à ces traitements et forme les opérateurs régionaux à l'utilisation de ces programmes.

La L.R.TRI. est en charge du traitement administratif des demandes et à ce titre :

- réceptionne les demandes d'adhésion,

- les contrôle et les valide pour accord,
- les enregistre sur l'Application Logiciel Régional que la F.F.TRI. a mis à sa disposition,
- transmet à la F.F.TRI. les enregistrements effectués au niveau régional.

La F.F.TRI. est en charge de la délivrance aux L.R.TRI. des pièces administratives appropriées.

Pour mémoire il est rappelé ici que le traitement des demandes de mutations est géré par la F.F.TRI..

#### Suppression des points

~~3.1.6 — Composition de l'Assemblée Générale (de ligue)~~

~~3.1.7 — Comité Directeur (de ligue)~~

~~3.1.8 — Bureau Directeur (de ligue)~~

et remplacement par :

#### Statuts

Conformément au point 1.3.3. des statuts fédéraux, « les statuts des ligues et comités départementaux doivent correspondre aux modèles de statuts imposés par la F.F.TRI. à ses organes déconcentrés, tout écart devant être validé par le Bureau Directeur de la F.F.TRI.. ».

Ces modèles de statuts imposés précisent notamment la composition de l'Assemblée Générale Régionale, les modalités d'élection du Comité Directeur Régional, ainsi que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes régionales.

#### Suppression des points

~~3.2.4. — Composition de l'Assemblée Générale (départemental)~~

~~3.2.5 — Comité Directeur (départemental)~~

~~3.2.6 — Bureau Directeur (départemental)~~

et remplacement par :

#### Statuts

Conformément au point 1.3.3. des statuts fédéraux, « les statuts des ligues et comités départementaux doivent correspondre aux modèles de statuts imposés par la F.F.TRI. à ses organes déconcentrés, tout écart devant être validé par le Bureau Directeur de la F.F.TRI.. ».

Ces modèles de statuts imposés précisent notamment la composition de l'Assemblée Générale Départementale, les modalités d'élection du Comité Directeur Départemental, ainsi que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes départementales.

## 2.5 Proposition de modification du Règlement Disciplinaire

Les propositions de modifications du Règlement Disciplinaire, présentées par Jean-Michel BUNIET, dans le tableau ci-dessous, sont validées à l'unanimité, par les membres du Comité Directeur. Elles seront présentées pour approbation à l'Assemblée Générale Fédérale du 4 Février 2012. Elles ne pourront être définitives qu'après l'accord du Ministère des Sports.

### Projet de modification du Règlement disciplinaire

Les modifications apparaissent surlignées en jaune.

#### 1.7 et 2.5 Défense

Le plaignant ainsi que le licencié poursuivi et, le cas échéant les personnes investies de l'autorité parentale, sont convoqués invités par le Président de l'organe disciplinaire, par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire (remise par voie d'huissier, remise en mains propres contre décharge) et ce, quinze jours au moins avant la date de la séance. Lorsque la procédure disciplinaire est engagée par ou à l'encontre d'une personne morale, son représentant statutaire est convoqué dans les mêmes conditions. (.../...)

Les frais engagés par le plaignant ainsi que par le licencié poursuivi (déplacement – restauration – avocats – etc....) sont à leur charge.

#### 3.3. Barème type

##### 3.3.1. Entre concurrents ou envers un spectateur

- ± 2 mois de retrait de licence avec interdiction de participation aux épreuves agréées par la F.F.TRI. en période de compétition et déclassement de l'épreuve pour :

- Insultes
- Propos injurieux

- Gestes obscènes
- Menaces verbales
- 24 mois de retrait de licence avec interdiction de participation aux épreuves agréées par la F.F.TRI. en période de compétition et déclassement de l'épreuve pour :
  - Jet d'objet, de liquide
  - Bousculade volontaire
  - Tentative de coups
  - Crachat

Par ailleurs, Jean-Michel BUNIET précise que les décisions disciplinaires apparaîtront sur le site internet de la F.F.TRI., mais les noms des personnes ne seront pas mentionnés, comme le recommande la CNIL.

## 2.6. Proposition de modification des statuts

Les propositions de modifications des Statuts, présentées par Jean-Michel BUNIET, font l'objet d'une modification demandée par les membres du CDF. Au niveau du point 1.4.2, la notion de lieu de résidence est supprimée.

Les propositions de modification dans le tableau ci-dessous sont validées à l'unanimité, par les membres du Comité Directeur. Elles seront présentées pour approbation à l'Assemblée Générale Fédérale du 4 Février 2012. Elles ne pourront être définitives qu'avec l'accord du Ministère des Sports.

### Proposition de modification des Statuts

Les modifications proposées apparaissent surlignées en jaune.

#### 1.3. Les organismes nationaux, régionaux ou départementaux

- (...)
- 1.3.3. Les statuts de ces organismes doivent être compatibles avec les statuts de la Fédération. Les statuts des organismes départementaux et régionaux doivent prévoir, en outre, que l'association est administrée par un Comité Directeur constitué suivant des règles similaires à celles fixées par la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées dans le chapitre « Assemblée Générale - composition » des présents statuts. Toutefois, le nombre minimum de membres des comités directeurs de ces organismes peut être différent de celui prévu pour celui de la Fédération.

~~Le nombre de voix à l'Assemblée Générale des ligues est déterminé selon le barème prévu au chapitre « Délégations / Obligations : Ligues régionales — Comités départementaux, Clubs » du Règlement Intérieur.~~

A cet effet, les statuts des ligues et comités départementaux doivent correspondre aux modèles de statuts imposés par la F.F.TRI. à ses organes déconcentrés, tout écart devant être validé par le Bureau Directeur de la F.F.TRI..

Ces modèles de statuts imposés prévoient notamment la composition des Assemblées Générales Régionales et Départementales, les modalités d'élection des Comités Directeurs Régionaux et Départementaux, ainsi que la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes régionales et départementales.

#### 1.4. Les licenciés

- (...)
- 1.4.2. Dans le cadre d'un mandat électif au sein d'un club, d'un comité départemental, d'une ligue, ou de la fédération, il est précisé que l'élu doit disposer d'une licence en cours de validité, et ce au moment de son dépôt de candidature et chaque année pendant toute la durée de son mandat. En cas de non renouvellement de licence avant la date de fin de validité, il est de fait mis fin au mandat électif.
- **pour le club :** l'élu ou le candidat à l'élection doit être licencié du club dont il est adhérent
  - **pour le comité départemental :** l'élu ou le candidat à l'élection doit être licencié au sein d'un club affilié dont le siège est situé sur le territoire du ressort du comité départemental, ou il doit être titulaire d'une licence individuelle délivrée par la ligue dont dépend le comité départemental.
  - **pour la ligue :** l'élu ou le candidat à l'élection doit être licencié au sein d'un club affilié dont le siège est situé sur le territoire du ressort de la ligue régionale, ou il doit être titulaire d'une licence individuelle délivrée par cette même ligue.

## 2.6. Proposition de modification des statuts types des ligues et comités départementaux

Les statuts fédéraux ayant été modifiés, un certain nombre de points des statuts des ligues nécessitant d'être précisés, Jean-Michel BUNIET propose que les statuts types des ligues et des comités départementaux soient réécrits.

Cette proposition est acceptée et un groupe de travail est constitué. Ce groupe de travail sera composé de :

- Jean-Michel BUNIET
- Elisabeth BARRAUD
- Jean-Pierre CAMBOT
- Guillaume FRITSCH

## 3. Trésorerie Générale

### 3.1 Etats financiers 2011 / Arrêté des comptes

Les documents relatifs aux Etats financiers 2011 et à l'Arrêté des comptes ont été envoyés par e-mail aux membres du Comité Directeur et Président(e)s de Ligues régionales. Ils sont diffusés sur écran et commentés par Denis JAEGER, Trésorier, en réunion.

<b>Exercice comptable 2010 – 2011</b> <b>(du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011)</b>
--

Résultat comptable Fédération	133 999,30 €
Résultat comptable Triathlon Paris	- 44 735,13 €
Résultat comptable Triathlon Nice	- 9 972,58 €
Provision Dépréciation Créance Sportys	- 36 442,00 €
<b>Résultat comptable avant Impôts</b>	<b>42 849,59 €</b>
Réintégration PV Latente OPCVM (N)	- 29,12 €
Effort construction 8/9 (N)	2 135,00 €
Dotation Provision ID Retraite (N)	989,77 €
Dotation Provision pour Charges (N)	1 569,00 €
Pénalités & Amendes (N)	1 973,00 €
Effort construction 8/9 (N-1)	-1 902,00 €
Reprise Provision ID Retraite (N-1)	0,00 €
<b>Résultat fiscal</b>	<b>47 585,24 €</b>
IS 15	5 718,00 €
IS 33 1/3	3 154,76 €
<b>Total IS</b>	<b>8 872,76 €</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>33 976,83 €</b>
<i>(résultat comptable ensemble – IS)</i>	

**Etats financiers fédéraux  
Bilan 2011**

<b>Total du Bilan :</b>	<b>1.351.891,48 €</b>
<b>Produits d'Exploitation :</b>	<b>3.922.782,82 €</b>
<b>Résultat net Comptable :</b>	<b>33.976,83 €</b>
<b>Fonds Propres :</b>	<b>373.650,14 €</b>
(résultat de l'exercice inclus)	

Pour Mémoire

Fonds Propres à la clôture 2010 : 339.673,31 €

Les membres du CDF valident, à l'unanimité, la proposition du Bureau Directeur d'affecter le résultat de 33.976,83 € au Report à nouveau, qui s'élèvera à 373.650,14 €, ce qui correspond à 34 journées de fonctionnement de la fédération.

Monsieur Yves DEFONTAINE, Commissaire aux comptes du Cabinet KPMG précise avoir examiné les comptes, effectué les contrôles et n'avoir aucune remarque particulière à émettre. Il note que l'excédent de cette année montre le dynamisme, la bonne et saine gestion de la fédération. Monsieur Yves DEFONTAINE remercie l'ensemble du personnel fédéral qui lui a permis d'exécuter sa mission dans de bonnes conditions. Ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale fédérale du 4 février prochain, Monsieur Yves DEFONTAINE sera représenté par Monsieur David THIBAUT.

L'arrêté des comptes, tel qu'il est présenté ici, est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

### **3.2 Budget Prévisionnel 2012**

Le budget prévisionnel 2012 s'élève à 4 600 000 €, il est présenté et diffusé sur écran. Denis JAEGER précise que ce budget prévisionnel est présenté à l'équilibre, avec une augmentation prévue de 1 000 licenciés Séniors. Le budget prévisionnel 2012 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Elisabeth BARRAUD déplore le fait de n'avoir reçu les documents présentés ici seulement deux jours avant la tenue de cette réunion, et précise que des questions seront certainement posées à l'occasion de l'Assemblée Générale fédérale.

Les réponses aux questions concernant la comptabilité pouvant nécessiter des recherches dans les divers documents comptables, il est demandé aux membres du Comité Directeur et aux Président(e)s de Ligues de bien vouloir transmettre leurs questions par écrit plusieurs jours avant le départ pour l'AG.

### **3.3 Proposition des coûts 2013**

Le projet de coûts d'adhésions 2013 a été validé par le Bureau Directeur. Il a été remis aux membres du Comité Directeur et Président(e)s de Ligues régionales, il est diffusé sur écran.

Les coûts relevant de la compétence de l'AG seront votés le 4 février prochain, ceux relevant de la compétence du CDF seront validés aujourd'hui.

La variation prise en compte sera celle du 31/09/2010 au 31/09/2011. En année n+2, les coûts de l'année n+1 n'ayant pas été réévalués du fait d'un arrondi inférieur à 0,50 €, ils seront recalculés avec les variations cumulées des deux années. Pour 2011, l'indice publié par l'INSEE est de + 2,18 %.

Les différents chapitres du document « Projet Coûts 2013 » sont traités un par un. Les membres du Comité Directeur valident, à l'unanimité, l'évolution des coûts, modifiés par l'application d'une augmentation en lien à l'indice INSEE, et seuls sont présentés ci après les projets entraînant des modifications autres :

### Page 6 / 4 – PASS JOURNEE 2013

Suite au Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales, qui s'est déroulé à Marville, en novembre dernier, le Bureau Directeur réuni les 9 et 10 décembre 2011 a validé la proposition de réduire le nombre de pass journée, leur coût et de fixer celui-ci de façon uniforme sur tout le territoire, avec des parts Ligue et Fédération égales.

L'objectif de cette évolution est d'être plus cohérents avec des tarifs identiques et uniformes, et de simplifier un dispositif actuel particulièrement compliqué, avec près de 96 tarifs pass journées différents.

Toutefois, les membres du Bureau Directeur avaient souhaité rester attentifs aux impacts financiers conséquents, que l'évolution d'un tel dispositif pourrait entraîner, pour certaines Ligues Régionales. Ainsi, au regard des retours d'un certain nombre de Ligues Régionales, le Bureau Directeur, réuni le 13 janvier, a validé la proposition faite aujourd'hui au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues régionales, consistant à adopter une mesure intermédiaire.

Philippe LESCURE suggère de retravailler courant 2012 sur le dispositif des Pass journée, afin de tendre vers l'objectif posé lors de la réflexion sur ces tarifs, et consensuel suite aux échanges du Séminaire de Marville, à savoir la réduction du nombre de Pass journée et l'uniformisation de leurs tarifs, sur tous les territoires. La date de mise en place de ce dispositif sera celle qui sera décidée par les ligues régionales, le Président LESCURE rappelle que les coûts sont votés annuellement.

Jean-Marc GROSSETETE rappelle qu'il a toujours été défavorable à une uniformisation des tarifs des Pass journée, sur tous les territoires, et notamment d'une part Ligue fixe, calculée par la fédération. Il dit à nouveau les risques financiers que pourrait encourir sa Ligue, si un tel dispositif était adopté.

Si toutes les Ligues pouvant être plus ou moins impactées financièrement ne sont pas représentées à cette réunion, les membres du Comité Directeur, les Président(e)s de Ligues régionales, à l'instar des membres du Bureau Directeur réunis le 13 janvier, sont favorables à une continuité de la réflexion sur cette évolution.

- A l'unanimité, les membres du Comité Directeur sont favorables à une réduction du nombre de type de pass journée, et de les limiter aux quatre catégories suivantes :

<b>Sprint (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)
<b>CD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)
<b>LD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)
<b>Autres épreuves</b>

- La proposition d'adoption d'un seul tarif conventionné des Pass journée pour 2013, et applicable par toutes les Ligues régionales est rejetée.

Les membres du Comité Directeur sont :

Pour : 10 voix / Contre : 12 voix / S'abstiennent : 3 voix

Les Président(e)s de Ligues régionales, invités à exprimer leur avis sont :

Pour : 4 voix / Contre : 7 voix / S'abstiennent : 3 voix

Il est proposé aux membres du Comité Directeur de voter, puis aux Président(e)s de Ligues régionales d'exprimer leur avis, sur l'adoption d'une mesure intermédiaire pour 2013, consistant à donner le choix aux Ligues régionales entre deux possibilités, pour le calcul de la part Ligue des Pass journée, et sans panachage possible entre les deux dispositifs :

- Décision de la Ligue de conventionner sur un tarif unique Part Ligue / Part Fédération égales.

- Décision de la Ligue de définir librement sa part sur les Pass journée, mais avec une part fédérale plus élevée, afin d'inciter les Ligues à se tourner vers un tarif conventionné.

Une ligue qui souhaiterait pouvoir décider librement de sa part sur les pass journée n'adhérerait donc pas au dispositif conventionné pour 2013, et une ligue qui souhaiterait profiter de tarif pass journée plus bas adhérerait au dispositif conventionné sans pouvoir modifier la part régionale prédéterminée.

Elisabeth BARRAUD déplore que le tarif Pass journée pour les épreuves Longue distance ait été revu à la baisse, et soit passé de 20 à 15 €, sur la grille conventionnée.

- Les membres du Comité Directeur adoptent le dispositif intermédiaire, pour 2013, présenté ci dessous :

Les membres du Comité Directeur sont :

Contre : 5 voix / Pour : 13 voix / S'abstiennent : 7 voix

Les Président(e)s de Ligues régionales y donnent un avis favorable :

Contre : 3 voix / Pour : 9 voix / S'abstiennent : 3 voix

<b>LIGUES CONVENTIONNEES</b>			
	<b>Part régionale fixe</b>	<b>Part fédérale</b>	<b>Total</b>
<b>Sprint (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>5 €</b>
<b>CD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>	<b>20 €</b>
<b>LD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)	<b>15 €</b>	<b>15 €</b>	<b>30 €</b>
<b>Autres épreuves</b>	<b>1 €</b>	<b>1 €</b>	<b>2 €</b>
<b>LIGUES NON CONVENTIONNEES</b>			
	<b>Part régionale libre</b>	<b>Part fédérale</b>	<b>Total</b>
<b>Sprint (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)		<b>2,50 €</b>	
<b>CD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)		<b>20 €</b>	
<b>LD (Tri-Du)</b> ind et CLM par équipe (par athlète)		<b>30 €</b>	
<b>Autres épreuves</b>		<b>1 €</b>	

Ces tarifs seront présentés pour validation à l'Assemblée Générale Fédérale du 4 février 2012. Denis JAEGER souligne l'effort fédéral, dans l'évolution de ce dispositif de simplification et d'uniformisation, cela représentant un manque à gagner de 25 000 € au moins, pour la première année.

### **P 7 / 5 - DROITS D'ORGANISATIONS / LICENCE-MANIFESTATION** **Droit de licence manifestation pour les épreuves nouvelles**

Un abattement de 50% est appliqué sur les droits de licence manifestation des épreuves dites « nouvelles », cette mesure ayant été prise afin d'encourager la création de nouvelles épreuves. Dans la mesure où il est très difficile de définir le caractère réellement « nouveau » d'une épreuve et dans la mesure où les droits de licence manifestation ont beaucoup baissé depuis la création de cette mesure, il est proposé de supprimer l'abattement de 50% du droit de licence manifestation des épreuves dites « nouvelles » pour tous les niveaux de pratique.

Les membres du CDF se prononcent à la majorité pour la suppression de l'abattement de 50% du droit de licence manifestation des épreuves dites « nouvelles » pour tous les niveaux de pratique (17 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions).

Les Président(e)s de Ligues, invités à exprimer leur avis, y sont majoritairement favorables (10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention).

**P 9 / 6 - AFFILIATION CLUB ET LICENCE ANNUELLE**  
**2 - Licence annuelle / Licence Junior**

Il est proposé de fusionner les licences jeunes « cadet et plus jeune » et « junior » et de ne créer qu'une seule licence jeune, accessible aux catégories d'âges mini-poussin à junior » au tarif de 25 € (part fédérale).

Cette proposition est adoptée par les membres du CDF à l'unanimité.

Il est précisé que les juniors auront également accès au demi-tarif.

Il est proposé que les jeunes licenciés paratriathlon puissent bénéficier du tarif de la licence jeune.

Cette proposition est adoptée par les membres du CDF à l'unanimité.

	Tarifs 2012	Tarifs 2013
<b>LICENCE FEDERALE CLUB</b>		
Jeune		
Cadet et plus jeune	24 € *	licence jeune 25 € *
Junior	35 €	
Senior et plus âgé	68 €	69 €
Paratriathlon (les paratriathlètes « jeunes » bénéficient du tarif « licence jeune »)	35 € *	36 € *

**7 / P 10 - MUTATIONS 2012/2013**

Les précisions apportées concernant les frais de dossier et les droits de mutation sont validées à l'unanimité par le Comité Directeur :

- **Frais de dossier :** Toute demande de mutation est recevable si l'intéressé(e) a payé les frais dont le montant est déterminé annuellement par le Comité Directeur Fédéral pour dépôt de dossier.
- **Droits de Mutation :**

Les droits de formation (s'il y en a) s'ajoutent aux droits de mutation.

Le club recevant verse à la Fédération une somme d'un montant égal à l'addition des droits de mutation, et des droits de formation (s'il y en a) exigés par le club quitté.

**7 / P 12-13 - MUTATIONS 2012/2013, EVOLUTION DES DROITS DE FORMATION**

Frank BIGNET présente, sous forme de power point, le cheminement aboutissant à une proposition de modification du calcul des droits de formation, qu'il pense important d'inscrire dans le temps, soit sur une période allant de 2013 à 2016, même si les coûts sont révisés annuellement en AG. Il rappelle que la mise en place de droits de formation vise à protéger les clubs qui forment et à valoriser les actions de formation.

**Rappel des mesures votées pour la saison 2012:**

- Définition de 2 niveaux de performance,
- Prise en compte du niveau de labellisation du club quitté,
- Prise en compte de l'antériorité dans le club quitté (à concurrence de 8 ans maximum)

**Selon les données du service adhésion (décembre 2011):**

- 21 athlètes sont concernés par les droits de formation pour la saison 2011-2012
- 12 athlètes ont réalisé une performance de niveau 1 et 9 athlètes ont réalisé une performance de niveau 2. Dans 6 cas, la performance prise en compte est le class tri (pas de performance en compétition), 2 fois pour un niveau 1 (2 minimes) et 4 fois pour un niveau 2 (1 benjamin, 1 minime, 1 cadet, 1 junior)
- L'ensemble des droits exigibles représente un total de 44625€ (en moyenne 2125€/athlète)

Frank BIGNET propose d'améliorer le système pour atténuer le décalage financier entre l'ancienne règle et celle actuellement en place tout en restant fidèle à l'idée directrice. Ainsi, suite aux

propositions de la CNS puis à la validation du BD du 9 décembre 2011, Frank BIGNET suggère de faire évoluer le calcul des frais de formation selon les 4 critères suivants :

- **Evolution 1:** Relever les niveaux de performance pris en compte.
- **Evolution 2:** Réduire « l'antériorité » à 4 ans avec prise en compte à partir de la catégorie Benjamin.
- **Evolution 3:** Conserver le class triathlon sur le 2ème niveau de performance et à partir de 160 points. Prise en compte à partir de la catégorie Minimé.
- **Evolution 4:** Droits de formation « gelés » et exigibles entre 24 et 28 ans lors de la 1ère mutation qui interviendrait dans cet intervalle.

**La proposition de ces modifications est traduite (en jaune) dans le tableau ci dessous « Projet Coûts 2013 – Droits de Formation », et approuvée à la majorité (une abstention) par le Comité Directeur.**

<b>3. DROITS DE FORMATION 2013</b>					
Pour que des droits de formation soient <b>exigibles</b> par le club quitté, le licencié demandant une mutation doit :		<b>CLUB QUITTÉ</b>			
- être né entre 1984 et 1998 - avoir été licencié dans le club quitté au cours des saisons N-2 (2011) ET N-1 (2012) - remplir au moins l'un des critères ci-dessous					
NIVEAU DE PERFORMANCE		Club non labellisé	Ecole de Triathlon *	Ecole de Triathlon **	Ecole de Triathlon***
<b>CRITERE DE NIVEAU 1</b>	<b>Athlète inscrit sur Liste des sportifs de haut niveau Elite, Senior, Jeune ou sur liste des sportifs Espoirs pour les saisons N-2 (2011) et/ou N-1 (2012)</b>	<b>Montant exigible par année (complète ou non) de présence dans le club dans la limite de 4 ans*.</b>			
		*Les années de présence dans le club au titre des catégories mini-poussins, poussins et pupilles ne seront pas prises en compte.			
		250 €	500 €	750€	1000€
<b>CRITERE DE NIVEAU 2</b>	<b>Championnats de France saisons N-2 (2011) et/ou N-1 (2012)</b>  <b>Triathlon :</b> - Minimes H et F, Cadets H, Juniors H : <b>de 1 à 16</b> - Cadettes, Juniors F : <b>de 1 à 8</b>  <b>Duathlon et Aquathlon :</b> - Minimes H et F, Cadets H, Juniors H: <b>de 1 à 8</b> - Cadettes, Juniors F : <b>Podium</b>  <b>Class Triathlon saisons N-2 (2011) et/ou N-1 (2012)</b>  A partir de <b>160 points</b> pour les catégories <b>Minime à Junior</b>	<b>Montant exigible par année (complète ou non) de présence dans le club dans la limite de 4 ans*.</b>			
		*Les années de présence dans le club au titre des catégories mini-poussins, poussins et pupilles ne seront pas prises en compte.			
		125 €	250 €	375 €	500 €
En dehors des deux niveaux de performance identifiés ci-dessus, aucun droit de formation ne peut être exigé					
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le <b>niveau de labellisation « Ecole de Triathlon » du club pris en compte</b> est uniquement celui qui a été attribué pour <b>la saison N-1 (2012)</b></li> <li>➤ <b>Les droits de formation sont exigibles.</b> En accord avec le club recevant, tout club quitté peut renoncer à tout ou partie des droits de formation.</li> <li>➤ <b>En cas de réalisation de performances de Niveau 1 et de Niveau 2, les droits exigibles seront calculés sur la base du plus haut niveau de performance.</b></li> <li>➤ <b>Les droits de mutation (s'il y en a) s'ajoutent aux droits de formation.</b></li> <li>➤ <b>Le club recevant verse à la Fédération une somme d'un montant égal à l'addition des droits de formation exigés par le club quitté, et des droits de mutation (s'il y en a).</b> Les droits de formation sont reversés par la F.F.TRI. au club quitté.</li> <li>➤ Dans le cas où un athlète atteint l'un critères de performance de niveau 1 ou 2 durant une saison au cours de laquelle il s'entraînait dans une structure identifiée dans le Parcours de l'Excellence Sportive (Pôle France, Pôle Espoirs, Structures familiales), les <b>droits de formation</b> peuvent être répartis à part égale entre la F.F.TRI. et le club quitté.</li> <li>➤ Lorsqu'un athlète atteint un critère de performance de Niveau 1 au cours de l'une de ses <b>2 dernières saisons en catégorie U23</b>, les droits de formation sont « gelés » entre ses 24 ans et ses 28 ans (âge atteint pendant l'année</li> </ul>					

civile au cours de laquelle la mutation a été demandée). Ils sont exigibles par le club quitté lors de la première mutation qui interviendrait dans cet intervalle.

➤ **Période de mutation :**

➤ Toute demande de mutation réceptionnée à la F.F.TRI. entre le 1er Septembre et le 31 Octobre sera automatiquement considérée comme une mutation pour la saison suivante.

➤ Toute demande de mutation réceptionnée à la F.F.TRI. entre le 1er Novembre et le 31 Août sera automatiquement considérée comme une mutation pour la saison en cours.

En cas de litige entre les deux clubs, il revient à la (aux) ligue(s) régionale(s) concernée(s) de donner un avis à la Commission Nationale Sportive qui statue en dernier ressort.

**Cas particulier:** se référer à la *Réglementation Générale Fédérale*

Ce tableau et le texte associé seront vérifiés par la Commission Nationale de la Réglementation. Si un aménagement s'avérait nécessaire, il serait proposé en Assemblée Générale.

#### **4. Marketing / Communication**

##### **4.1. Bilan « Communication – Marketing 2011 » et Projets 2012**

Frank GASQUET présente, sous forme de power point, un bilan détaillé 2011 et les projets du secteur pour 2012.

Frank GASQUET précise qu'il n'y a pas de modification particulière à noter pour 2012, au niveau du Secteur Administratif : les problèmes de récupérations sont partiellement réglés, les évaluations terminées. Fabienne LORDET sera en congé maternité sur la période de mars à fin septembre.

Les orientations souhaitées pour la Commission Nationale « Communication et Marketing » ont été mises en œuvre en 2011 : Mesures d'évolution de la communication de proximité - Mise en place d'un comité de relecture - V2 du site internet.

Elles seront complétées, en 2012, par l'extension de la relation presse aux GEF non télévisées et les 30 ans du Triathlon de Nice.

Le plan de Communication 2012 s'articule autour de **4 Pôles**

#### **1 - COMMUNICATION ET MÉDIA**

##### **A – PRESSE SPÉCIALISÉE**

###### TRIATHLETE MAGAZINE

- **Numéros Fédéraux** : Planning 2012 des numéros fédéraux identique à 2011
- **Publications Complémentaires**
  - Calendrier 2012 avec insertion de cartes postales Équipes de France
  - Projet d'évolution du « Guide des Grandes Épreuves Fédérales » : réponse après la réunion avec les clubs de D1 le 28 janvier
  - Couplage abonnement magazine et prise de licence en ligne 2012
  - Pas de DVD édité par Triathlète - Réalisation en interne d'un support, contenant nos productions de 5 minutes, qui sera envoyé aux clubs et organisateurs de GE
- **Négociations en cours** : Numéro « collector » des 30 ans du triathlon de Nice (à l'étude)

##### **B – MÉDIA AUDIOVISUELS ET RADIO**

###### **Audiovisuel**

###### Diffuseur Officiel : SPORT+

- Contrat avec Sport + jusqu'au 31 octobre 2012 (+ 2 mois)
- Débriefing de fin de saison (décembre 2011) : Bonne qualité des diffusions et des productions 2011
- Diffusions 2012 / Traitements particuliers pour les Sables (prologue + étape / direct) - pour le cumul Dunkerque / Calvi - pour l'open de Paris (diffusion d'un 13 mn)

Autre Diffuseur : TV5 MONDE

## **Radio**

Diffuseur Officiel : RMC Info Talk Sport - Reconduction similaire pour 2012 + focus sur l'Équipe de France

## **C – RELATIONS PRESSE**

BLANCONEGRO : Contrat jusqu'au 31 octobre 2012

- Bilan annuel positif des retombées (Dossier)
  - ✓ Augmentation des parutions presse de 63 %
  - ✓ Valorisation\* des 741 articles de presse écrite : 19 713 792 €
  - ✓ Valorisation\* des 45 articles « Best Of » : 1 662 300 €  
(\* Evaluation approximative de l'équivalence du coût de l'achat d'espace publicitaire)
- Projection 2012 : Déplacement presse à Madrid et Focus sur l'Équipe de France Olympique

SANTESPORTMAG : « Le triathlon est un sport "santé, nature, aventure".

- « Santé » en 2011 : Retour positif sur année 1 - Parution de 8 rédactionnels Triathlon - Parution de 5 encarts publicitaires Triathlon - Diffusion à 300 000 exemplaires / mois.
- Prolongation en 2012 – Intensification du dispositif : Parution de 7 rédactionnels Triathlon - Parution de 7 encarts publicitaires Triathlon - « Hors série » pour le Triathlon de Paris (à l'étude)
- « Nature » et « Aventure » : Fonction des opportunités et des contraintes budgétaires

## **D – PROMOTION INTERNET**

### **Un site institutionnel – fftri.com**

- Augmentation régulière des chiffres de visites sur le site (44500 / mois) et sur les réseaux sociaux rattachés (« fans » : Facebook = 1522 / Twitter = 404)
- Analyse des retours en octobre 2012 - Mise en place version V2 avec : Historique du triathlon, amélioration de la carte interactive, Jeux Olympiques 2012.

### **Deux sites évènementiels – triathlondeparis.fr et triathlondenice.fr**

- Triathlon de Paris Ile-de-France
    - ✓ Augmentation régulière des chiffres de visites sur le site (10500 / mois) et sur le réseau social rattaché (« fans » : Facebook = 1788)
    - ✓ Fonctionnement en continu
  - Triathlon de Nice Côte d'Azur : pour 2012, fonctionnement en continu et étude en cours pour adjonction historique.
-  **Envois** : 1 597 destinataires Clubs – 39 523 destinataires Licenciés – 438 destinataires à l'international – Etude « Hors série » pour 2012 – Olympique, envoi sur la base licenciés, démarrage premier trimestre 2012 et de plus en plus rapproché.

## **2 - COMMUNICATION HORS MÉDIA**

- Communication de Proximité
  - ✓ Public ciblé triathlon
    - Analyse de fin d'année : bon retour de sa présence sur site
    - Déplacement en 2012 : Grand Prix Lyonnaise des Eaux et Championnats de France de Triathlon + Championnat du Monde de Duathlon Nancy + Championnat de France Jeune
  - ✓ Grand Public : Running Expo, Soirées évènementielles.
- Outils de Communication fédéraux
  - ✓ Institutionnels : Calendrier 2012 – Programme Triathlon de Paris – Guide des Grandes Épreuves Fédérales
  - ✓ Grand Public : tous les flyers promotionnels et les affiches sont finalisés et en stock.

## **3 - COMMUNICATION OLYMPIQUE**

Le Plan de Communication spécifique aux Jeux Olympiques de Londres 2012 et le rétro planning détaillé de ce plan, se décline en 3 étapes :

- **Jan. 2012 - Avril. 2012** : Valoriser les 9 triathlètes de l'équipe de France susceptibles d'être qualifiés pour les JO de Londres 2012. Cœur de cible : Licenciés – Praticants.
- **Mai. 2012 - Août. 2012** : Promouvoir les athlètes qualifiés pour les Jeux. Cœur de cible : Licenciés – Praticants – Relations de presse.
- **Août. 2012 - Déc. 2012** : Capitaliser sur les éventuelles médailles - Accroître la notoriété du triathlon cœur de cible : Grand Public. Sous réserve que nous ayons une ou des médailles et qu'un

budget soit dédié à un tel dispositif. Frank GASQUET présente les outils de communication en lien avec cet événement : Affiche Olympique Version 1, Page Facebook Olympique, Newsletter Olympique.

#### **4 - COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE**

Pour chaque secteur : Marketing Fédéral – Marketing du Triathlon de Paris – Marketing du Triathlon de Nice, Frank GASQUET présente les visuels des différents Partenaires et leurs apports.

Les renégociations de contrats sont en cours avec LYONNAISE DES EAUX, ADIDAS et ISOSTAR.

Christophe LEGRAND déplore la mise en ligne tardive du calendrier des épreuves 2012 sur le Site internet fédéral.

Il semblerait que certains usagers rencontrent des difficultés lors de recherches sur le site internet fédéral, et notamment quand ils ne sont pas habitués à notre discipline. Frank GASQUET demande aux membres du Comité Directeur de lui faire remonter par écrit les difficultés identifiées afin d'améliorer le fonctionnement de cet outil.

Philippe LESCURE fait part de la création prochaine de 6 nouvelles chaînes sur la TNT, dont l'une serait dédiée entièrement au sport. Sollicité sur ce point, le choix du CNOSF s'est porté vers le Groupe AMAURY SPORT, qui propose d'associer le CNOSF dans le projet de diffusion et de gestion de la chaîne. La décision finale sera prise par le CSA.

### **5. Vie Sportive / Direction Technique Nationale**

#### **5.1 Plan d'action Equipes de France 2012**

Frank BIGNET présente, sous forme de power point, le plan d'action et les modalités de sélection des Equipes de France 2012. Il rappelle en préambule l'ambition qui doit nous animer : « Nous avons le droit et le devoir d'y croire »

- **Comment ?**
  - ✓ En maintenant une rigueur dans l'écriture et dans l'application des modalités de sélection (EDF, Pôle, IATE...)
  - ✓ En optimisant l'accompagnement de chaque athlète identifié
  - ✓ En balisant le chemin de performance via des niveaux de classification
- **Les objectifs sportifs**
  - ✓ Triathlon Courte Distance
  - ✓ Triathlon Longue Distance
  - ✓ Duathlon Courte Distance
  - ✓ Jeux Olympiques
- **Evaluation principale** : Compétitions internationales de référence (Championnat du Monde et d'Europe), avec une priorité au Championnat du Monde.
- **Evaluation intermédiaire** : Compétitions internationales ouvrant à l'accès à la sélectionnabilité en Equipe de France (Cf. modalités de sélection – Point suivant)
- **Baliser le chemin** : Frank BIGNET présente deux tableaux faisant apparaître les classements des Sportives et Sportifs sur 2010 et 2011, en fonction de critères sportifs minimaux arrêtés, pour les différentes compétitions internationales.
  - Un troisième tableau permet d'identifier nominativement les Sportives et Sportifs pour la Saison 2012, au regard de leurs résultats sur 2010 et 2011, et de les classer suivant 4 niveaux.

Prenant en compte la singularité du chemin de performance et en s'inscrivant dans un cadre réglementaire et fédéral, les plans d'actions sont déclinés au regard des niveaux de classification, en actions communes (stages...) et actions individuelles.

Frank BIGNET rappelle que toutes les informations relatives au Guide du sport de haut niveau sont disponibles sur le site :

<http://partages.triathlondeparis.fr/telecharger/FFTRI/Guide%20des%20Sportifs%20de%20haut%20niveau%202012.pdf>

## **5.2 Information modalités EDF 2012**

Frank BIGNET rappelle que les modalités de sélection en Equipe de France (EDF) ont été mises en ligne sur le site fédéral début janvier 2012. Elles ne comprennent pas les modalités de sélection olympique, celles-ci étant validées par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau.

Frank BIGNET reprecise la distinction entre les sélections en Equipe de France et les Sélections Nationales.

- **EDF** : Elles sont liées aux disciplines reconnues de Haut niveau par le Ministère, à savoir Duathlon et Triathlon Courte Distance, Triathlon Longue Distance.
- **Sélections Nationales** : elles sont reconnues par l'ITU (au travers de l'organisation de grands championnats tels que : Cross Triathlon, Duathlon LD, Triathlon et Duathlon des neiges, Aquathlon). Il ne peut y avoir de prise en charge et d'implication de la Fédération sur ces épreuves, sur des subventions ministérielles, dans le cadre de la Convention d'Objectif.

## **5.3 Triathlons de Paris et Nice 2012, Grands Prix : proposition d'évolution organisationnelle**

### **5.3.1. Triathlon de Paris 2012**

Bernard SAINT-JEAN fait un point sur ce dossier, précisant que le lieu est identique à celui de l'an dernier, à savoir sous la Tour Eiffel et que le Complexe Emile Antoine pourrait accueillir le Village.

A ce jour, 1 600 concurrents sont inscrits en individuel et 32 équipes, soit environ 1 700 personnes. L'objectif des 4 000 concurrents sur la manifestation devrait être atteint.

Il est précisé l'intérêt de notre Assureur « ALLIANZ » pour cette manifestation, proposant un apport cash de 20 900 € HT contre 12 500 € HT l'an passé. La condition posée, validée par le comité de pilotage du Triathlon de Paris, était d'y organiser la finale d'un circuit running, ouvert uniquement à son personnel, soit 100 personnes sur un « 10 KM ». Il sera demandé un agrément auprès de la F.F.A., et il est bien sur souhaité qu'elle évolue vers une épreuve fédérale, sous forme de Run and bike par exemple, dans les années à venir.

Au regard de l'augmentation du nombre de concurrents, Cédric GOSSE rappelle que cela suppose des ressources plus importantes en termes d'accueil (spectateurs et triathlètes) et de sécurité.

Dans les éléments nouveaux, il est à noter la mise en place d'une buvette et le souhait d'organiser une « pasta party ».

Pierre BIGOT pense qu'il est dommage de ne plus pouvoir accueillir les Triathlètes dans un village placé sous la Tour Eiffel ou au Trocadéro. Cédric GOSSE rappelle que c'est effectivement l'accueil idéal mais qu'un tel dispositif suppose des moyens financiers supplémentaires que nous n'avons pas actuellement. Cédric GOSSE rappelle que l'un des objectifs assignés au comité de pilotage est d'équilibrer l'opération, le choix du stade Emile Antoine est un choix qui se justifie budgétairement.

### **5.3.2. Triathlon de Nice 2012**

Cette manifestation se déroulera les 15 et 16 septembre 2012, elle est organisée en partenariat avec la Ligue Régionale.

Le programme prévoit (sous réserve de validation de la Préfecture) :

- Samedi : 2 courses Elite, un Animathlon, des courses Avenir et un Sprint Open.
- Dimanche : Triathlon Distance Olympique Open, avec une ouverture à 1 500 concurrents.

Les 30 ans du Triathlon de Nice seront fêtés en partenariat avec l'organisateur de l'Iron Man, et deux moments clés ponctueront cette commémoration :

- Cocktail d'ouverture sur l'Iron Man (fin juin).
- Soirée de clôture après la finale du Grand Prix.

Sur cet espace de 3 mois, des opérations diverses, et notamment des expositions de photos, seront organisées sur place par Isabelle CAMOUS et Elisabeth BARRAUD.

Elisabeth BARRAUD et Philippe LESCURE ont rencontré les Collectivités susceptibles d'accompagner financièrement cette manifestation et des contacts réguliers sont entretenus avec la Ville de Nice.

#### **5.4 Convention d'aide à la professionnalisation des ligues régionales**

Cédric GOSSE présente un document de travail qui pourra encore évoluer, dont l'objectif est d'encadrer les relations Fédération / Ligues régionales, sur l'aide à la professionnalisation. Il est fait état dans ce texte des différentes étapes ayant ponctué les travaux autour de ce projet de convention, présenté par ailleurs au Séminaire des Président(e)s de Ligues régionales de Marville.

Engagements respectifs de la Fédération et de la Ligue Régionale accédant à cette convention :

- Versement annuel de la subvention par la fédération pour la création ou l'existence d'un emploi (aide plafonnée à un équivalent temps plein).

- Engagements de la Ligue :

- Satisfaire aux obligations statutaires, règlementaires et/ou administratives.
- Créer une Équipe Technique Régionale et un Challenge Jeunes et/ou Adultes
- Mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre des directives nationales fédérales (projet fédéral).
- Transmettre à l'administration la copie du dossier CNDS de l'année en cours
- Copie au DTN de la fiche de poste du CTL

- Mise en place d'un accompagnement des Ligues régionales par la Fédération, suivant un calendrier établi entre les deux instances.

Cédric GOSSE propose de recueillir les remarques des membres du Comité Directeur et des Ligues régionales jusqu'au 31 mars afin d'élaborer un document final de Convention qui sera présenté pour adoption au Comité Directeur de juin 2012.

#### **5.5. Taxe d'apprentissage**

Frank BIGNET rappelle que nous sommes sur la période de collecte de la taxe d'apprentissage, que c'est un moyen supplémentaire pour accompagner la formation des éducateurs. Il propose aux personnes présentes de faire fonctionner leur réseau afin que des entreprises qu'elles connaissent orientent cette cotisation obligatoire au bénéfice de la formation fédérale.

#### **5.6. Point sur négociations en cours avec ASO**

Philippe LESCURE rappelle que des échanges sont toujours en cours avec ASO dans l'objectif d'une éventuelle coopération avec ce groupe, et fait un point d'information sur l'état des négociations à ce jour. L'objectif poursuivi par ASO est d'être coorganisateur des Triathlon de Paris et de Nice avec la F.F.TRI., et non d'être une simple régie publicitaire. ASO souhaite créer ainsi une Société en partenariat avec la Fédération, qui pourrait se nommer « Triathlon Production ».

Suite aux premières propositions d'ASO, la Fédération a rappelé, étayée dans ce projet par le Centre National d'Economie et de Droit du Sport :

- Qu'elle ne souhaitait pas céder les droits de propriété et de marque des Triathlons de Paris et de Nice.
- Qu'elle voulait voir, traduite dans les statuts d'une éventuelle Société, une réelle gouvernance partagée.

Une rencontre a eu lieu la veille de ce CD, au siège d'Amaury Sport Organisation, à laquelle ont participé, pour la F.F.TRI. : Philippe LESCURE, Emmanuel CHABANNES, Cédric GOSSE, Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH. Il a été décidé de mettre en place deux groupes de travail portant sur :

- Les aspects financiers et juridiques. Emmanuel CHABANNES, Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH y participeront au titre de la Fédération.
- Les aspects sportifs et organisationnels. Cédric GOSSE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN et Pierre ZIZINE y seront associés pour la Fédération. Il est proposé à Elisabeth BARRAUD de se joindre à ce groupe de travail.

Philippe LESCURE souhaite que de réelles propositions puissent émerger afin de faire un point précis sur l'évolution de ce dossier lors du prochain Comité Directeur fédéral ouvert aux Président(e)s, en février.

Le Président LESCURE rappelle que l'évolution d'une coopération entre la Fédération et ASO pourrait être une réponse aux difficultés budgétaires rencontrées sur l'organisation de nos grandes épreuves.

François LHUISSIER pose la question de la part des Ligues dans la répartition F.F.TRI. / ASO, si une Société était créée. Ce point n'a pas été abordé plus avant avec les Ligues Côte d'Azur et Ile de France, mais Philippe LESCURE précise que ce sera fait en temps voulu et que les Ligues régionales concernées y seront pleinement associées.

A l'unanimité, les membres du Comité Directeur sont favorables à la poursuite des négociations.

### **5.7. Information Championnat de France LD Calvi**

Michel GRAZIETTI, Président de la Ligue Corse, attire l'attention de l'assemblée, sur l'urgence à voir les Athlètes Elite (80 places bloquées pour eux) s'inscrire sur ce Championnat. En effet, cette épreuve se déroule le 19 mai prochain, en début de période estivale, sur un week-end long. Michel GRAZIETTI craint que les athlètes s'inscrivant tardivement rencontrent des difficultés dans l'obtention de places en aérien ou même en bateau. D'autre part, il souhaite pouvoir mettre à disposition d'autres athlètes, les dossards non utilisés par les Athlètes Elite. Une inscription avant la fin du mois de février serait idéale, contrairement à la première date arrêtée et beaucoup trop tardive, à savoir fin avril.

### **5.8. Modalité d'attribution des points et des compositions des équipes au G.P. LDE des Sables d'Olonne**

Dominique SAGARY présente, sous forme de power point, les modalités d'attribution des points et des compositions des équipes à la première étape du Grand Prix Lyonnaise Des Eaux des Sables d'Olonne. Ce règlement est spécifique à cette étape, aucune règle ne figurant dans la RGF sur ce type de format (Une étape en 2 courses).

- **Samedi soir** : course contre la montre et présentation des équipes.

Pas d'Athlètes U23 – Equipe de 5 athlètes obligatoire au départ – 3 athlètes minimum à l'arrivée pour être classés dans la course – Classement de la course au meilleur temps – Position au classement de la course retenue pour le classement de l'étape - Chaque pénalité attribuée par l'Equipe et/ou par un athlète est retenue pour l'étape.

- **Dimanche** : Triathlon sprint en ligne.

Accès aux athlètes U23 autorisé – Seul(e)s les athlètes ayant participé à la première course peuvent prendre le départ de la seconde – La numérotation des athlètes est identique pour les deux courses – 3 athlètes minimum à l'arrivée pour être classé dans la course - Classement de la course à l'addition des 3 meilleurs places des athlètes de l'équipe - Le classement de l'étape se fait par l'addition de la place obtenue sur les 2 classements sur les 2 manches - Chaque pénalité attribuée par l'Equipe et/ou par un athlète est retenue pour l'étape

- **Etape** : Le cumul des places entre l'épreuve du samedi et celle du dimanche permettra de calculer les points acquis par les équipes, et de les classer. Si deux équipes sont à égalité, c'est la course du dimanche qui fera référence pour les départager. Si une équipe venait à chuter le samedi, elle ne sera pas remplacée le dimanche.

Cette présentation sera faite aux Clubs de D1 Triathlon, lors de la réunion du 28 janvier prochain, et les modalités définitives d'organisation de cette étape seront présentées pour validation au Comité Directeur du 5 février, à La Réunion.

### **5.9. Organisation du Triathlon d'Agadir**

Dominique SAGARY diffuse un compte rendu vidéo du Triathlon d'Agadir, labellisé « Coupe d'Afrique », rappelant que cette organisation participe à l'accompagnement de nos Amis Marocains, dans la mise en place d'une Fédération Marocaine de Triathlon. La présence des athlètes de l'EDF a permis de dynamiser cette épreuve, à laquelle près de 50 athlètes marocains ont participé, alors que nombre d'entre eux n'avaient jamais fait de triathlon.

## **6. Commissions Nationales**

Philippe LESCURE propose aux responsables de Commissions Nationales d'intervenir, sachant que leurs bilans annuels seront présentés de façon détaillée, lors de l'Assemblée Générale, dans quelques semaines.

### **6.1. Commission Nationale Sportive**

Dominique FRIZZA présente, sous forme de power point, un point d'étape sur les différents projets d'évolution portés par la CNS.

- La création d'une épreuve nationale de « Cross Triathlon », émanant de la CNS, suite à une demande identifiée lors du Séminaire des Président(e)s de Ligues de Marville. Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Directeur. La CNGE travaillera sur l'élaboration d'un cahier des charges pour une présentation au CD de Juin 2012.
- Lors du Comité Directeur de Mai 2011, une disposition a été prise, consistant à permettre à un club de 1<sup>ère</sup> Division labellisée Ecole de Triathlon \*\*\*(2 Clubs concernés) d'inscrire une équipe composée de jeune (et U23) triathlètes français, sur une ou plusieurs étapes du CDF des Clubs de Division 2. Or cette disposition actée n'a pas été inscrite à la RGF et les clubs concernés souhaiteraient bénéficier de cette mesure dès 2012. Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'inscription d'un avenant en ce sens, dans la RGF 2012.
- Considérant les appels en cours de 4 clubs (non labellisés Ecole de Triathlon\*\*) qui seront traités mercredi 18 janvier en Bureau Directeur téléphoné, la composition finalisée des divisions sera présentée au Comité Directeur du 5 février prochain.
- Une réunion des clubs de D1 Triathlon se déroulera le 28 janvier prochain, à la Porte de Bagnolet. Le Président LESCURE, Dominique SAGARY Président de la CNGE, Dominique FRIZZA Président de la CNS, les organisateurs des étapes de Grands Prix et un représentant du secteur fédéral de la Communication y participeront. Le circuit 2012 y sera présenté. La question du remplacement du guide des Grandes Epreuves présentant les Equipes et les épreuves du Grand Prix y sera abordée. Deux tables rondes, en après-midi, traiteront de l'orientation du Grand Prix et de la régulation du mercato par les Clubs de D1.

### **6.2. Commission Nationale des Grandes Épreuves**

Dominique SAGARY présente sous forme de power point, les travaux de la CNGE depuis ce début de nouvelle saison sportive. Le calendrier 2012 des Grandes Épreuves fédérales est diffusé sur écran. Les diapositives relatent avec humour et beaucoup de réalisme, les difficultés auxquelles est confrontée cette commission et pour lesquelles elle doit souvent agir dans l'urgence.

### **6.3. Commission Nationale de Développement des Activités Territoriales.**

#### **6.3.1. Plan de féminisation du Triathlon**

Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER propose un point d'étape sur le dossier « Plan de féminisation du triathlon ». Elle rappelle le déroulé des deux réunions, qui ont permis de rassembler des actrices et acteurs du Triathlon, mais aussi du Ministère et d'autres fédérations, afin de mettre en place le plan de féminisation fédéral courant 2012.

Le visuel du T-shirt et des stickers réactualisé pour les deux années à venir, est projeté sur écran.



Il est rappelé que le concours « Le triathlon c'est aussi pour elles » est ouvert, les dossiers de candidature ont été envoyés vers les Ligues, Comités Départementaux et Clubs, et une information a été faite dans la Newsletter. Ils doivent être retournés à la fédération avant le 31 Mars 2012.

#### **6.3.2. École Française de Triathlon**

Les fiches techniques de l'EFT sont en phase de finalisation et le projet devrait aboutir très prochainement. Le Bloc marque EFT est projeté sur écran.



### **6.3.3. Développement Durable**

Jean-Marc GROSSETETE fait part des travaux en cours, concernant le dossier « Développement Durable » :

- Lancement de la période de tests, avec 4 Ligues dont les retours sont attendus courant juin 2012.
- Elaboration d'outils de suivi des critères et de fiches de bonne pratique.

Environ 40 structures (Ligues, Comités Départementaux, Clubs) ont adhéré à la Charte DD.

### **6.4. Commission Nationale de l'Outremer**

Françoise HUOT-JEANMAIRE se réjouit de la mise en place d'une réunion physique de la CNO à l'Ile de La Réunion, au regard des difficultés à communiquer par e-mail. Le projet de déconcentration du BF4 en Outremer sera à l'ordre du jour de cette prochaine réunion.

### **6.5. Commission Nationale de l'Arbitrage**

Pascal GODEL tient à souligner ici tout l'intérêt d'avoir mis en place les formations « Arbitres Formateurs ». Ce sont par exemple ces arbitres nouvellement formés qui ont animé la présentation des supports et documents à l'intention des arbitres assesseurs, lors du colloque de la CRA, s'appropriant pleinement leurs nouvelles fonctions.

### **6.6. Commission Nationale des Affaires Internationales**

Denis JAEGER fait part des prochains RDV à l'international, et notamment :

- Réunion de l'Executive Board de l'ETU à Vienne, la semaine prochaine
- Congrès extraordinaire de l'ETU à EILAT (Israël) le 19 avril 2012

## **7. Questions diverses**

Jean-Pierre CAMBOT propose que l'appellation « Handisport » utilisée dans les documents fédéraux soit remplacée par « Paratriathlon ». Philippe LESCURE est tout à fait favorable à ce qu'une attention particulière y soit apportée.

A la question de François LHUISSIER concernant l'évolution des dispositions encadrant le Paratriathlon, Frank BIGNET précise que la Commission ITU en charge de ce dossier y travaille actuellement et que des informations précises seront prochainement disponibles.

Elisabeth BARRAUD souhaite être éclairée concernant les OPCA. Guillaume FRITSCH a assisté récemment à l'Assemblée Générale du COSMOS. Il fait part de conflits entre les syndicats patronaux et salariaux, dans le fait de privilégier soit AGEFOS PME, soit UNIFORMATION. Les membres du Comité Directeur et les Président(e)s de Ligues régionales seront tenus informés de l'évolution de ce dossier, lorsqu'une décision définitive sera arrêtée au niveau national, afin qu'ils sachent vers quel OPCA il est préférable qu'ils se tournent. Frank BIGNET rappelle tout l'intérêt à cotiser à un même OPCA au niveau de toutes les structures fédérales.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur et les Président(e)s de Ligue pour leur présence.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
Président

**Patrick SOIN**  
Secrétaire Général

**COMITE DIRECTEUR**  
**ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales**  
**5 FEVRIER 2012 – 10h00 à 12h00**  
**SAINT DENIS DE LA REUNION**

**Présents**

Elisabeth BARRAUD (CD et LR Côte d'Azur), Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Daniel BAZOGE (LR Pays de la Loire), Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Brigitte BOULEMAR (LR Guadeloupe), Jean-Michel BUNJET (CD et LR Nord Pas de Calais), Jean-Pierre CAMBOT (LR Aquitaine), Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE (CD et LR Ile de France), Michel GRAZIETTI (LR Corse), Jean-Marc GROSSETETE (CD et LR Rhône Alpes), François HASCOET (LR Poitou Charente), Françoise HUOT-JEANMAIRE (CD et LR Ile de la Réunion) Denis JAEGER, Philippe LANG (LR Franche Comté), Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Denis MAIRE (LR Bourgogne), Michelle MONSERAT, Ludovic MORIN (LR Auvergne), Gérard OREGGIA (LR Provence Alpes), Gérard PETEL (LR Normandie), Patrick PORCHER (LR Centre), Patrick POULET (LR Alsace), Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Michel SERRADELL (LR Midi-Pyrénées), Patrick SOIN (CD et LR Champagne Ardennes), Andrée VIDIL (LR Bretagne), Grégory VINCENT, Simone WUILLOT (LR Picardie), Jean-Claude ZIENKIEWICZ (LR Lorraine)

**Excusés**

Michel FAUBERT (LR Limousin), Claude MARBLE, Eric MEUNIER (LR Nouvelle Calédonie), Olivier PETRONIO (LR Languedoc Roussillon)

**Invités**

Gérald MAILLOT (Vice Président du Conseil Général), Thierry DEKETELAERE (Triathlète Magazine)

\*\*\*\*\*

Monsieur Gérald MAILLOT, 2<sup>ème</sup> Vice Président du Conseil Général, en charge de la Jeunesse et du Sport, accueille l'ensemble des représentant(e)s de la F.F.TRI., exprime qu'il est heureux de les recevoir dans cette belle demeure du Conseil Général, et leur souhaite la bienvenue. Il s'excuse de n'avoir pu être présent à la Mairie de St Denis, en tant que 3<sup>ème</sup> Adjoint, le vendredi 3 février.

Monsieur Gérald MAILLOT dit combien les Réunionnaises et Réunionnais aiment le sport, dans le cadre de la détente ou de la compétition. Il pense que la Réunion pourrait obtenir le label « Île sportive », tant la pratique est développée sur une surface qui n'avoisine pourtant que les 2 500 km<sup>2</sup>, où quasiment tous les sports peuvent être pratiqués toute l'année, au regard d'un climat très clément. Il précise que La Réunion est une « Terre de Champions », dans nombre de disciplines.

Monsieur Gérald MAILLOT rappelle que le Triathlon, sport de plein air, a toute sa place à La Réunion. Il gage que la présence de la F.F.TRI. aujourd'hui entrainera des retombées pour l'Île, certes au niveau du tourisme, mais aussi auprès des Réunionnaises et Réunionnais, afin qu'ils connaissent mieux la discipline, et que les plus courageux franchissent le pas vers la pratique.

Monsieur Gérald MAILLOT fait part des actions du Conseil Général en faveur du sport, au travers d'une politique volontariste, accompagnant ainsi les Clubs, les Ligues et les Sportifs de Haut Niveau. Il attire l'attention sur les difficultés économiques à La Réunion, beaucoup plus importantes qu'ailleurs.

Un taux de chômage proche de 60 % chez les Jeunes, et l'impossibilité pour une partie de la population d'avoir accès à une activité sportive, faute de moyens, en témoignent. Ainsi, Monsieur Gérald MAILLOT dit à quel point le Conseil Général est sensible à l'application de tarifs préférentiels par la Fédération sur les coûts Outremer, et notamment l'abattement de 50% sur les licences. Cette solidarité à l'égard des sportifs ultramarins interpelle le Département, soucieux d'agir en permanence afin que l'argent ne soit pas une barrière pour les jeunes et moins jeunes des quartiers, dans l'accès à la pratique sportive de leur choix. Et il appelle de ses vœux que les Réunionnaises et Réunionnais soient plus nombreux dans la pratique d'une discipline telle que le Triathlon, qui demande courage et persévérance.

Monsieur Gérald MAILLOT souhaite aux représentant(e)s du Triathlon français de bons travaux, et dit à nouveau tout le plaisir du Conseil Général d'accueillir la F.F.TRI. à La Réunion.

Philippe LESCURE, Président de la Fédération, remercie Monsieur le Vice Président du Conseil Général pour son accueil dans cette belle demeure, et la chaleur de ses propos. Il exprime combien le plaisir souligné par Monsieur Gérald MAILLOT de recevoir la F.F.TRI. est pleinement partagé.

Philippe LESCURE mentionne que la présence des représentants du Triathlon français ici est aussi une marque de reconnaissance du travail accompli pour le développement de la discipline sur le territoire Réunionnais. Il espère que ce déplacement contribuera encore à l'essor de notre sport, et que les pratiquant(e)s locaux seront de plus en plus nombreux. A l'instar de Monsieur Gérald MAILLOT, Philippe LESCURE pense que le sport est un formidable vecteur de lien social. Il formule ainsi le vœu de voir la modeste contribution de la Fédération, au travers de sa venue à La Réunion, participer à l'amplification du développement du Triathlon.

## **1. Administration Générale**

### **1.1 Point licences**

Le tableau permettant de faire le point sur l'évolution du nombre de licenciés est diffusé en réunion. Une comparaison au 31 janvier des années 2011 et 2012 laisse apparaître une progression de licenciés avoisinant les 7%, avec + 2 075 licenciés à ce jour. Le nombre de clubs, soit 679 à cette date, est aussi en augmentation (+ 7 clubs).

### **1.2 Proposition de convention F.F.TRI./F.M.TRI.**

Le projet de mettre en place une convention entre la F.F.TRI. et son homologue monégasque est étudié actuellement. Ce point sera traité au Comité Directeur fédéral de juin 2012.

## **2. Vie Sportive**

### **2.1 Championnats de France des Clubs 2012 de Duathlon et Triathlon en D1**

#### **2.1.1. Réunion des Clubs de D1**

La réunion des Clubs de Triathlon de Division 1 s'est déroulée le 28 janvier dernier, à Paris, en présence des représentants fédéraux. Philippe LESCURE souligne la qualité des travaux, particulièrement constructifs, du fait d'orientations largement partagées entre la Fédération et les Clubs.

#### **2.1.2. Composition des Championnats de France des clubs 2012 de Duathlon et Triathlon**

Dominique FRIZZA fait part de l'impossibilité de présenter ce jour, en Comité Directeur, la composition des Championnats de France des clubs 2012 de Duathlon et Triathlon.

Les 4 Clubs « GTV Vesoul », « Charleville Triathlon Ardennes », « Brive Limousin Triathlon » et « Mulhouse Olympique Triathlon », admis à évoluer en D1 en 2012 sous condition de s'acquitter d'un

droit d'accès de 10 000 € dans la mesure où ils n'ont pas de label « Ecole de triathlon » sont en attente d'une réponse de la fédération pour confirmer leur participation. Dans un courrier commun du 23 janvier 2012, ces 4 Clubs sollicitent l'indulgence de la F.F.TRI. quant à l'application des droits d'accès en D1. Ils souhaitent pouvoir profiter de la même mesure dérogatoire qui avait été mise en place la première année et qui a profité à d'autres clubs, à savoir :

- le versement immédiat de 50% des droits d'accès dus (soit 5000€)
- le dépôt d'un chèque de caution de 50% des droits d'accès dus (soit 5000€), lequel ne serait encaissé en fin de saison que si le club ne remplit pas au 31 octobre 2012 les critères requis pour l'obtention du label « Ecole de Triathlon \*\* »

Jean-Marc GROSSETETE pose la question de la suite donnée à l'aménagement exceptionnel octroyé aux Clubs de D1 sur la dernière saison. Jean-Michel BUNIET précise que seul le second chèque émis par le club de Marville a été encaissé en fin d'année, celui-ci n'ayant pas satisfait, en fin de saison, aux critères exigés.

Jacky BAUDRAND souhaite que le Comité Directeur fédéral soit vigilant sur la posture qu'il doit adopter par rapport aux valeurs qu'il porte.

Philippe LESCURE propose d'étudier la mise en place d'un suivi plus accru des Clubs, concernant le respect des critères de labellisation des Ecoles de Triathlon, afin de minimiser les risques de non labellisation auxquels ils se trouvent confrontés, au dernier moment.

Les membres du Comité Directeur valident la proposition du Bureau Directeur, réuni le 3 février, de répondre favorablement à la demande d'aménagement formulée par ces 4 Clubs (6 voix « contre » – 3 Abstentions – 16 voix « pour »).

## **2.2 Proposition d'évolution du Règlement de la CNS**

Cette proposition d'évolution du règlement de la Commission Nationale Sportive sera présentée lors d'une prochaine réunion de Comité Directeur.

## **2.3 Proposition des règles de fonctionnement applicables sur les étapes des Sables d'Olonne et de Toulouse**

Dominique FRIZZA et Dominique SAGARY présentent, sous forme de power-point, les règles spécifiques applicables sur ces deux épreuves, compte tenu de leur formule particulière. Elles ont été présentées à l'occasion de la réunion des Clubs de D1 Triathlon du 28 janvier dernier.

### **2.3.1. Etapes des Sables d'Olonne**

L'étape du Grand Prix des Sables d'Olonne se déroulera les 28 et 29 avril prochains, sous forme de 2 demi étapes.

#### **➤ Règles de la première « demi étape » - Samedi fin d'après-midi - « Contre la montre par équipes » (350 – 10 – 3,5) :**

- Pas d'athlètes U23 supplémentaires
- Equipe de 5 athlètes **obligatoires** au départ
- 3 athlètes minimum à l'arrivée pour être classé dans la course
- Classement de la course au **Meilleur temps**
- Position au classement de la course retenue pour le classement de l'étape
- Chaque pénalité attribuée par l'Equipe et/ou par un athlète est retenue pour l'étape
- Les autres règles inscrites à la Réglementation Sportive en vigueur restent applicables, dont les procédures de carton noir (boucle de pénalité de 150 M placée au départ de la course à pied).
- Chaque pénalité constatée pour un(e) ou plusieurs athlètes de l'équipe sera cumulée à celle(s) de la 2<sup>ème</sup> demi étape et retenue pour établir le classement de la 2<sup>ème</sup> demi étape

➤ **Règles de la deuxième « demi étape » - Dimanche Après-midi - Course individuelle (750 – 20 – 5) :**

- Accès aux athlètes U23 autorisé
- Les remplaçants sont autorisés uniquement en cas de chute sur la course de la veille ou de problème de santé ne permettant pas de prendre le départ, et constatés par le médecin fédéral ou le médecin de course
- La numérotation des athlètes est la même pour les 2 courses
- 3 athlètes minimum à l'arrivée pour être classé dans la course
- Classement de la course à l'addition des 3 meilleures places des athlètes de l'équipe
- Le classement de l'étape se fait par l'addition des places obtenues sur les 2 classements des 2 demi-étapes.
- Chaque pénalité constatée pour un(e) ou plusieurs athlètes de l'équipe sera cumulée à celle(s) de la 1<sup>ère</sup> demi étape et retenue pour établir le classement de la 2<sup>ème</sup> demi étape
- Les autres règles inscrites à la Réglementation Sportive en vigueur restent applicables

➤ **Règles - Classement de l'étape**

- Le classement de l'étape se fait par l'addition des places obtenues sur les deux demi étapes.
- En cas d'égalité de points, le résultat de la 2<sup>ème</sup> course prévaut

François LHUISSIER, médecin fédéral, attire l'attention des membres du Comité Directeur sur la difficulté à réaliser un diagnostic précis à l'issue d'une simple consultation, effectuée sur le lieu de course.

### **2.3.2. Etape de Toulouse – course en relais**

L'Etape du Grand Prix de Toulouse se déroulera le 16 juin prochain, sur un format « Triathlon super sprint en relais » (Relais de 2 athlètes, puis 2 athlètes puis 1 athlète), et des distances : 400 / 10 / 3.

Dominique FRIZZA rappelle qu'une telle formule de course permet de répondre à une certaine variété souhaitée par les Clubs, redonne du « piment » au Grand Prix, respecte la règle de l'équipe à 5 concurrents tout en donnant du sens à l'individualité au service de l'équipe. Elle reste dans l'esprit d'un classement sur les 3 meilleures performances du fait des 3 relais, permet un focus médiatique plus important sur l'ensemble des Equipes du Grand Prix. Elle valorise les équipes les plus complètes, permet au coach d'accéder à des stratégies de course. Enfin, le format super sprint ouvre la course à d'autres athlètes, et particulièrement aux jeunes.

➤ **Règles d'accès à la course :** Cette course est accessible aux Equipes féminines et masculines de 1<sup>ère</sup> division de Triathlon de la saison 2011 / 2012, composées chacune de 5 athlètes dont 1 de nationalité française. Il n'y a aucune Equipe U23.

➤ **Fonctionnement Technique**

- Les épreuves cyclistes et pédestres se déroulent sur 2 boucles maximum
- En cyclisme, l'Aspiration-Abri est autorisé
- Toutes les équipes de même sexe déposent leur matériel dans l'aire de transition
- Deux zones de dépannage sont mises en place sur le parcours cycliste dont une dans l'aire de transition
- Chaque Club a la possibilité d'y déposer un vélo et/ou une paire de roues de rechange dûment identifiés
- Le changement de vélo ou de roue est réalisé par l'athlète seul, sans aide extérieure
- Lors de la Transition2 vélo/course à pied, l'entre aide entre athlètes, même d'une même équipe est interdite
- Deux tapis de chronométrage, l'un placé dans la zone de plongée des relayeurs, l'autre, sur la ligne de passage de relais, permettent le calcul du temps de chaque relayeur

- Dès le départ du 1er relais, plus aucun athlète n'est autorisé dans l'aire de transition
- D'une longueur de 10 m, limitée par 2 lignes, la zone de relais est clairement identifiée
- Seuls les athlètes « relayeur » sont admis dans la zone de relais au moment de chaque relais
- Pour des raisons médiatiques, le dernier relayeur passe seul la ligne d'arrivée.

➤ **Fonctionnement règlementaire (les autres règles inscrites à la réglementation sportive en vigueur restent applicables).**

- L'ordre des dossards de l'équipe correspond à l'ordre des relais
- L'ordre des relais de l'équipe est à déposer à l'A.P. ou le délégué technique (à définir) au minimum une heure avant le 1er départ
- Le relais s'effectue par contact d'une main sur une partie du corps du relayeur
- Le non respect du passage de relais (contact non effectué ou zone non respectée), ainsi que les fautes commises dans AT1 et AT2, entrainera 15 secondes/faute (comme en ITU) reconverti en boucle pénalité (100m environ/faute) à effectuer dès la sortie d'AT2 par le dernier relayeur (celui-ci effectuant la ou les pénalités reçues par l'équipe).
- Lors du 1er et 2ème relais, c'est le deuxième des deux coureurs qui effectue le relais respectivement à l'un des 2 athlètes du 2ème relais et à l'athlète du 3ème relais.
- En cas d'abandon (ou de disqualification) d'un des 2 athlètes du 1er et 2ème relais sur une des épreuves de son relais (Natation ou cyclisme ou course à pied), les – le relayeur(s) suivant(s) part(ent) 15 secondes après la dernière équipe
- En cas d'abandon (ou de disqualification) des 2 athlètes du 1er et 2ème relais sur une des épreuves de leur relais (Natation ou cyclisme ou course à pied), les – le relayeur(s) suivant(s) part(ent) 15 secondes après la dernière équipe
- En cas d'abandon (ou de disqualification) des 2 athlètes du 1er et 2ème relais de la dernière équipe, les – le relayeur(s) suivant(s) part(ent) 15 secondes après l'avant dernière équipe.
- Le classement « clubs » de l'étape est obtenu par ordre d'arrivée de l'athlète du dernier relais de chaque équipe
- En cas d'abandon de l'athlète du dernier relais, l'équipe est classée à la dernière place sur l'étape
- Lors du protocole, les meilleurs temps réalisés sur la totalité du triathlon Super Sprint sont récompensés au classement « scratch » et U23

Dominique FRIZZA propose, pour des raisons d'organisation, de réduire de 15 à 7 secondes la « pénalty box ».

Pascal GODEL, Président de la CNA, déplore le fait d'être informé très tardivement de la modification de la règle concernant la « pénalty box ».

Les aménagements, tels qu'ils sont proposés ici pour les épreuves présentant des formats de course spécifiques, à savoir Les Sables d'Olonne et Toulouse, sont approuvés par le Comité Directeur (2 voix « Contre » - 7 Abstentions – 16 voix « Pour »).

#### **2.4 Présentation du programme national de certification des Officiels Internationaux**

Dominique FRIZZA fait part de la mise en place d'un groupe de travail, qui doit élaborer le programme de certification des Officiels Internationaux de la F.F.TRI., suite à la demande de l'ITU. Le Comité Directeur sera informé de l'évolution de ces travaux.

#### **2.5 Validation du Groupe de Travail sur la mise en place des Ententes de clubs**

Les Président(e)s de Ligues régionales ont émis le souhait de voire engagée une réflexion sur l'opportunité de mettre en place des Ententes de clubs. Un groupe de travail mixte, composé de représentants de Ligues, Clubs, Athlètes, CNS, DTN, CTL, CNDAT et de Guillaume FRITSCH s'est mis en place. Le Comité Directeur sera tenu informé de l'évolution de ces travaux.

## 2.6. Proposition d'avenant à la RGF

Jean-Michel BUNIET propose des évolutions de la RGF, prenant effet dès le 6 février 2012, et découlant notamment des évolutions adoptées, la veille de ce Comité Directeur, en Assemblée Générale fédérale. Toutes les modifications sont présentées ci-dessous, apparaissent en jaune dans le texte, et sont validées à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

### **MUTATION**

#### **MODALITES**

Les athlètes licenciés « club » désirant changer de club ou prendre une licence individuelle doivent faire parvenir un formulaire de mutation à la Ligue d'accueil.

Ce formulaire de mutation (un formulaire type est fourni aux Ligues Régionales (L.R.TRI.) et aux clubs avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année) doit comporter :

- **La signature de l'athlète souhaitant muter,**
- **La signature du Président et le cachet du club quitté,**
- **La signature du Président et le cachet du club d'accueil.**

Le club d'accueil doit être affilié à la F.F.TRI. à la date d'enregistrement de la mutation par la Fédération.

Les mutations sont autorisées sur simple accord des trois parties avant la prise de licence en début de saison.

Si la personne désirant muter pour la saison en cours est déjà licenciée, la Commission Nationale Sportive statuera après avis des trois parties concernées. Elles ne peuvent être prises en compte que pour un changement de domicile ou d'une évolution de la situation familiale, professionnelle, scolaire ou universitaire.

Chaque formulaire de mutation est accompagné du paiement correspondant aux frais de dossier et, s'il y a lieu, des droits de mutation et de formation (voir § « CATEGORIES D'ATHLETES ET DROITS »).

#### **PERIODE DE MUTATION**

Toute demande de mutation réceptionnée à la F.F.TRI. entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Octobre sera automatiquement considérée comme une mutation pour la saison suivante.

Toute demande de mutation réceptionnée à la F.F.TRI. entre le 1<sup>er</sup> Novembre et le 31 Août sera automatiquement considérée comme une mutation pour la saison en cours.

#### **REFUS**

Dans le cas d'une opposition, le club quitté doit faire parvenir à la Fédération Française de Triathlon par lettre recommandée avec accusé de réception, le motif du refus accompagné des pièces justificatives s'il y a lieu. Seul un manquement de l'athlète à ses obligations contractuelles peut justifier le refus de mutation.

Si l'athlète transmet sa demande de mutation au club quitté en recommandé avec AR, le club quitté dispose d'un délai de trois semaines à compter de la première présentation du courrier recommandé avec AR pour justifier d'un refus. Passé ce délai, la mutation sera validée sans réserve par la F.F.TRI. sur présentation de la copie de la demande de mutation accompagnée de la copie de l'accusé de réception.

#### **MUTATION INDIVIDUEL A CLUB**

Les athlètes licenciés « Individuels » peuvent transformer leur licence « Individuel » en licence « Club » au cours de la saison. Ils sont alors pris en compte dans les classements du club pour lequel ils ont opté.

#### **CLUB SORTANT NON REAFFILIE**

Un athlète peut changer de club sans que cela soit considéré comme une mutation si son club n'est pas réaffilié à la date du 30 septembre de l'année. Il n'est perçu aucun droit sur ce transfert, non considéré comme une mutation.

#### **DROITS DE MUTATION ET DROITS DE FORMATION – applicables jusqu'au 31 août 2012**

Les catégories d'athlètes soumis à paiement de droits sont :

- **Pour les droits de mutation :**
  - ❖ Les athlètes français ou étrangers retenus en Equipe Nationale de Triathlon CD, LD et de Duathlon CD de leur pays la saison précédente (Elite, junior et moins de 23 ans),
  - ❖ Les athlètes français figurant sur les listes de Haut Niveau de la saison précédente (Elite, Seniors et Jeunes).
- **Pour les droits de formation :**
  - ❖ Les athlètes des catégories benjamin à U23 quittant un club peuvent être amenés à s'acquitter d'un droit de formation s'ils remplissent un ou plusieurs des critères de performance précisés sur le formulaire de demande de mutation au moins une fois au cours des deux dernières saisons sportives au sein du même club.

- ❖ Les montants des droits de formation exigibles sont fonction :
  - Du temps passé au sein du club (au minimum deux années, plafonné à huit années d'ancienneté)
  - Du niveau de performance de l'athlète concerné (performance de niveau 1 ou performance de niveau 2)
  - Du niveau de labellisation du club (non labellisé, Ecole de Triathlon\* ou \*\* ou \*\*\*)

Le montant des frais de dossier et des droits de mutation et de formation sont fixés annuellement par la F.F.TRI. et portés à la connaissance de chaque club lors de l'envoi des formulaires de mutation. Les frais de dossier et les droits de mutation sont acquis à la F.F.TRI.. Les droits de formation sont reversés par la F.F.TRI. au club quitté sauf dans le cas où un athlète est également dans un Pôle (France ou Espoir). Ces droits sont alors répartis à moitié entre la F.F.TRI. et le club quitté.

Les droits de formation sont exigibles mais non obligatoires. Les deux clubs concernés peuvent s'entendre sur le montant des droits de formation à régler. En cas de litige, il appartient aux ligues régionales concernées, puis à la CNS, de statuer.

En cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié auprès de la CNS, le club d'accueil peut être dispensé du paiement des droits de formation.

**DROITS DE MUTATION ET DROITS DE FORMATION – applicables à partir du 1er septembre 2012**

Les catégories d'athlètes soumis à paiement de droits sont :

- **Pour les droits de mutation :**
  - ❖ Les athlètes français ou étrangers retenus en Equipe Nationale de Triathlon CD, LD et de Duathlon CD de leur pays la saison précédente (Elite, junior et moins de 23 ans),
  - ❖ Les athlètes français figurant sur les listes de Haut Niveau de la saison précédente (Elite, Seniors et Jeunes).
- **Pour les droits de formation :**
  - ❖ Les athlètes des catégories Minime à Senior 2 durant la saison pour laquelle la mutation est demandée, quittant un club peuvent être amenés à s'acquitter d'un droit de formation s'ils remplissent un ou plusieurs des critères de performance suivants au moins une fois au cours des deux dernières saisons sportives au sein du même club.

NIVEAU DE PERFORMANCE		CLUB QUITTÉ			
		Club non labellisé	Ecole de Triathlon *	Ecole de Triathlon **	Ecole de Triathlon ***
CRITERE DE NIVEAU 1	Athlète Inscrit sur Liste des sportifs de haut niveau Elite, Senior, Jeune ou sur liste des sportifs Espoirs pour les saisons N-2 et/ou N-1	Montant exigible par année (complète ou non) de présence dans le club dans la limite de 4 ans*.			
		*Les années de présence dans le club au titre des catégories mini-poussins, poussins et pupilles ne seront pas prises en compte.			
		250 €	500 €	750€	1000€
CRITERE DE NIVEAU 2	Championnats de France saisons N-2 et/ou N-1  Triathlon : - Minimes H et F, Cadets H, Juniors H : de 1 à 16 - Cadettes, Juniors F : de 1 à 8  Duathlon et Aquathlon : - Minimes H et F, Cadets H, Juniors H : de 1 à 8 - Cadettes, Juniors F : Podium  Class Triathlon saisons N-2 et/ou N-1  A partir de 160 points pour les catégories Minime à Junior	Montant exigible par année (complète ou non) de présence dans le club dans la limite de 4 ans*.			
		*Les années de présence dans le club au titre des catégories mini-poussins, poussins et pupilles ne seront pas prises en compte.			
		125 €	250 €	375 €	500 €
En dehors des deux niveaux de performance identifiés ci-dessus, aucun droit de formation ne peut être exigé					

Il est précisé que :

- Le **niveau de labellisation « Ecole de Triathlon »** du club pris en compte est uniquement celui qui a été attribué pour **la saison N-1**.
- Les droits de formation sont **exigibles**. En accord avec le club recevant, tout club quitté peut renoncer à tout ou partie des droits de formation.
- En cas de réalisation de performances de Niveau 1 et de Niveau 2, les droits exigibles seront calculés sur la base du plus haut niveau de performance.
- Les droits de mutation (s'il y en a) s'ajoutent aux droits de formation.
- Le club recevant verse à la Fédération une somme d'un montant égal à l'addition des droits de formation exigés par le club quitté, et des droits de mutation (s'il y en a). Les droits de formation sont reversés par la F.F.TRI. au club quitté.
- Dans le cas où un athlète atteint l'un critères de performance de niveau 1 ou 2 durant une saison au cours de laquelle il s'entraînait dans une structure identifiée dans le Parcours de l'Excellence Sportive (Pôle France, Pôle Espoirs, Structures familiales), les droits de formation peuvent être répartis à part égale entre la F.F.TRI. et le club quitté.
- Lorsqu'un athlète atteint un critère de performance de Niveau 1 au cours de l'une de ses **2 dernières saisons en catégorie U23**, les droits de formation sont « gelés » jusqu'à sa dernière année Senior 2. Ils sont exigibles par le club quitté lors de la première mutation qui interviendrait dans cet intervalle.
- En cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié auprès de la Commission Nationale Sportive, le club d'accueil peut être dispensé du paiement des droits de formation.
- En cas de litige entre les deux clubs, il revient à la (aux) ligue(s) régionale(s) concernée(s) de donner un avis à la Commission Nationale Sportive qui statue en dernier ressort.

#### **QUOTA MAXIMUM DE MUTÉS**

Un club n'est pas autorisé à présenter plus de trois demandes de mutation par sexe quelles que soient les catégories d'âges, si celles-ci concernent des athlètes inscrits sur liste de haut niveau soumis au paiement de droits.

Dans le cas où le club ne respecte pas le premier alinéa du présent article, il se voit ipso facto éliminé des classements Equipes de Clubs des Championnats et Coupes de France pour la saison suivante, sans préjuger d'autres sanctions possibles.

#### **CAS PARTICULIERS**

Toutes les demandes de mutations entraînant opposition ou n'entrant pas dans le cadre du présent règlement seront soumises à la Commission Nationale Sportive de la F.F.TRI. après avis en première instance de la ou des ligues concernées.

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 2 DE TRIATHLON / DE DUATHLON**

→ Ajout d'un nouveau paragraphe

#### **EQUIPE DE JEUNES DE CLUB LABELLISÉ « ECOLE DE TRIATHLON\*\*\* »**

Les clubs labellisés "Ecoles de triathlon \*\*\*" ayant une équipe engagée en D1 peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de D2 de leur choix une équipe composée d'athlètes de catégorie U23 et moins.

Ces athlètes ne doivent jamais avoir couru en D1 dans l'équipe comptant pour le classement durant la saison en cours.

Ces équipes n'entrent pas dans le classement de l'étape attribuant des points pour le championnat de France des clubs de D2.

Ces équipes devront s'inscrire auprès de l'organisateur au plus tard 30 jours avant l'épreuve concernée.

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 DE TRIATHLON**

→ Ajout d'un motif de pénalité donnant lieu à point de pénalité.

#### **C. Réglementation sportive spécifique**

- *Vérification de la conformité des prolongateurs et des tenues de course*

Dès que l'athlète pénètre dans l'aire de transition, il doit être en conformité. Les arbitres assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des prolongateurs et des tenues de course.

- *Règle spécifique des cartons jaune en D1 de Triathlon*

Toutes les fautes relevant du carton jaune et de la non conformité des guidons seront sanctionnées par des points de pénalités ajoutés au total des points obtenus par l'équipe pour le classement de l'étape.

Motifs de pénalité	Nombre de point(s) de pénalité ajouté(s) au total des points obtenus par l'équipe pour le classement de l'étape
Guidon non conforme dans AT	2 pts
Non-respect de la procédure de départ	2 pts
Départ anticipé	5 pts
Vélo non raccroché dans emplacement équipe	1 pt
Vélo accroché ou posé hors de l'emplacement prévu pour l'équipe	5 pts
Jugulaire casque défaite après prise ou avant pose vélo	1 pt
Non respect des lignes de montée et descente vélo	1 pt
Non-respect zone équipe pour rangement matériel (Natation, Cyclisme)	
Casque jeté dans zone équipe	1 pt
Abri Aspiration derrière moto (la moto se positionne devant l'athlète)	Avertissement
Abri Aspiration recherché derrière une moto (l'athlète va rechercher l'AA)	5 pts
Utilisation du matériel d'un U23	Disqualification
Parcours coupé	Disqualification
Gêne volontaire - Comportement antisportif	Disqualification
Fautes d'un U23	Après 2 fautes identifiées, l'athlète concerné est interdit de participation pour le reste de la saison

Dans les plus brefs délais après l'infraction, les athlètes ayant commis une faute seront listés sur un tableau dont l'emplacement sera précisé dans l'exposé de course. Sur ce tableau figurera le n° de l'athlète ainsi que l'identification de la faute commise.

## 2.7. Réflexion en cours sur l'ouverture des distances, Pass club, catégories, appellations.

Jean-Michel BUNIET présente, sous forme de power point, un point d'étape sur les réflexions en cours, autour de ces 4 thématiques, déjà abordées à l'occasion du Séminaire des Président(e)s de Ligues régionales de Marville, en novembre 2011.

### 2.7.1. Ouverture des distances

Le constat est fait que depuis des années, les distances ont été régulées (en les divisant ou les multipliant), à partir de la distance olympique officielle de l'ITU, soit : 1,5 / 40 / 10.

A contrario, d'autres « opérateurs » ont développé des systèmes basés sur d'autres références qu'ils divisent : 3,8 / 180 / 42,195 ou 2 / 200 / 20 .

Des circuits et des épreuves voient le jour hors des distances référencées par la F.F.TRI. (half-ironman, 111, 55 etc) et inspirent triathlètes et organisateurs, et de nouvelles appellations apparaissent telles que « Simultanée Triathlon-Duathlon », « Multi enchainement », « Courses inversées », etc.

Fort de ces constats, Jean-Michel BUNIET propose d'évoluer vers une « libéralisation » de certaines distances, sur des épreuves n'ayant pas de caractère officiel. Les épreuves à labels national, régional ou départemental, et les sélectifs correspondants restent sur le format de référence.

- Une telle démarche suppose de fixer des règles pour définir : le montant des agréments et pass-journée, et l'accessibilité aux jeunes sur ces distances.
- Ces épreuves ne seraient plus des « Sprint », « CD », « LD » mais « Assimilées Sprint », « Assimilées CD », « Assimilées LD ».
- La référence resterait la distance officielle définie par la F.F.TRI., un temps de référence serait calculé pour chaque distance avec la définition d'une tolérance.

- Le temps estimé serait calculé sur l'épreuve concernée en prenant les mêmes moyennes kilométriques, et la classification de l'épreuve serait définie par comparaison entre le temps estimé et le temps de référence.
- La gestion et la définition des appellations pouvant devenir compliquées, la F.F.TRI. pourrait mettre en ligne une application à usages de tous les acteurs du triathlon. Cet outil accessible en libre service sur le site fédéral serait la référence nationale, évitant ainsi toute interprétation.

Les membres du Comité Directeur sont favorables au projet d'ouverture des distances.

### **2.7.2. Mise en place d'un Pass club**

Il apparaît important de faciliter l'approche club des nouveaux licenciés éventuels qui n'osent pas rejoindre notre sport pour de multiples raisons.

Aussi, Jean-Michel BUNIET propose de mettre en place une formule « Essai gratuit d'un mois dans les Clubs ».

Ce « Pass club » serait valable un mois dans n'importe quel club affilié à la F.F.TRI., et toute personne y ayant recours ne pourrait l'utiliser qu'une seule fois. Ce « pass club » serait gratuit pour son utilisateur.

Des conditions seraient associées à ce dispositif : pas d'obligation des clubs d'adhérer à la démarche – Club et Ligue doivent pratiquer la gratuité – Formulaire de contractualisation – Données saisies dans un premier temps sur un tableur Excel, puis sera intégré dans le nouvel outil de gestion des adhésions – Assurance RC (1 €) prise en charge par la F.F.TRI. – Pas d'assurance individuelle, comme pour le pass-journée – Valable uniquement pour l'entraînement.

Les clubs en retireraient certains avantages : essai gratuit – Pas de risque pour le postulant si l'expérience n'est pas concluante – La plage d'un mois permet d'appréhender la pratique et la vie du club – Couverture assurance pour le club.

La personne souhaitant découvrir la pratique et se préparer en vue d'une compétition pourrait le faire avec le soutien du club.

Pour la F.F.TRI., la base de données constituée nous permettrait d'effectuer des relances vers ces personnes, et de les questionner pour connaître les raisons pour lesquelles elles n'ont pas pris de licence à l'expiration de la période d'essai.

Jean-Michel BUNIET attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité à communiquer dès à présent sur la mise en place de ce nouveau dispositif, qui pourrait être définitivement validé au prochain Comité Directeur, pour entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Les membres du CDF valident la proposition de mise en place d'un « pass club ».

### **2.7.3. Evolution des catégories d'épreuve, des types de licences et de pass journée**

Au sein de la F.F.TRI., nous répertorions actuellement :

#### ➤ 3 types d'épreuves :

- « **Compétition** » et « **Loisir** », assimilées toutes deux à des compétitions, par le Code du Sport car elles impliquent des notions de chronométrage et de classement.
- - « **Animation** », seule catégorie pouvant être classée comme du loisir (pas de chronométrage ni de classement).

Il est proposé de les répertorier en « Compétition » et en « Loisir ».

#### ➤ 2 types de licences :

- « **Pratiquant** » et « **Accueil** », dont les appellations sont peu représentatives de leur champ d'action.

Il est proposé de les répertorier en :

- **Licence « Compétition »** : accès aux entraînements et à toutes les épreuves compétition et loisir.

- **Licence « Loisir »** : accès aux entraînements et manifestations du même nom + pratique compétition avec Pass-journée et certificat médical.

➤ 2 types d'accès pour les non licenciés :

- Le « **Pass-journée** »
- Les « **Bulletins d'inscription type** »

Il est proposé de les répertorier en :

- « **Pass Compétition** » : accès aux épreuves compétition.

- « **Pass Loisir** » : accès aux manifestations du même nom.

➤ 2 types d'épreuves dont les distances se superposent et sont peu différentes :

- « **Découverte** » et « **Super sprint** ».

Si les principes du « Pass journée compétition » et de l'ouverture des distances sont retenus, il serait intéressant de ne conserver qu'une seule appellation pour ces deux types d'épreuves très similaires au niveau du format.

Ces propositions sont validées par les membres du CDF.

#### **2.7.4. Evolution des appellations des distances**

Lors du Séminaire des Président(e)s de Ligues régionales, il est apparu opportun de réfléchir à de nouvelles appellations permettant de mieux identifier les distances des compétitions agréées par la F.F.TRI., et de se référer à une « échelle » plus parlante, notamment pour ceux et celles qui ne connaissent pas le triathlon. Il est proposé d'évoluer vers les appellations :

- « Super Sprint » : XS
- « Sprint » : S
- « Courte Distance » : M
- « Longue Distance » (3/80/20) : L
- « Longue Distance » (4/120/30) : XL
- « Distance Ironman » : XXL

Denis JAEGER craint que l'évolution vers ces nouvelles appellations n'entraîne plus d'incompréhension au niveau de notre public sportif.

Pierre BIGOT aurait souhaité une réflexion partagée avec les autres fédérations, au niveau international.

Franck BIGNET rappelle que l'ITU réfléchit actuellement sur l'évolution de l'appellation de ses distances, et souligne la difficulté à s'harmoniser au niveau international.

Philippe LESCURE précise que deux terminologies peuvent co-exister, à savoir des appellations pour les épreuves organisées au niveau de notre territoire, correspondant à notre réalité, et des appellations officielles « universelles » pour les différents Championnats internationaux.

Jean-Michel BUNIET et Guillaume FRITSCH restent à disposition des membres du Comité Directeur et Président(e)s de Ligues régionales, pour enregistrer d'éventuelles remarques, permettant de nourrir la continuité des travaux autour de ce projet, qui pourrait être présenté finalisé au Comité Directeur de juin 2012.

Les membres du Comité Directeur et les Président(e)s de Ligues régionales sont favorables à une continuité des réflexions sur l'appellation des distances.

### 3. Projet d'association organisationnelle

Philippe LESCURE rappelle, suite à la liquidation de la Société SPORTYS avec laquelle la F.F.TRI. était en convention sur la recherche de partenariat, pour le Triathlon de Paris, que le Groupe AMAURY SPORT ORGANISATION a repris une partie des actifs de SPORTYS. ASO a ainsi repris l'activité du Roc d'Azur et racheté les marques Iron Kid et Iron Tour.

De façon concomitante, le Groupe ASO s'est rapproché de la fédération au cours de l'été 2011, afin de faire des propositions de collaboration dans l'organisation du Triathlon de Paris. C'est dans ce contexte que des réflexions se sont engagées afin d'envisager la création d'une Société, qui pourrait se nommer « Triathlon Production », dans laquelle ASO pourrait être coorganisateur des Triathlon de Paris et de Nice, avec la F.F.TRI..

Des rencontres ont eu lieu, associant des représentants de la fédération et d'ASO, et ce projet a été abordé à plusieurs reprises en Bureau et en Comité Directeur. En parallèle, les propositions de deux structures, que Philippe LESCURE a par ailleurs rencontrées avec des élus, sont parvenues à la fédération, sur un positionnement différent :

- PCA : Contrat de partenariat – Régie publicitaire – Conseil assistance.
- NEWSPORT : Régie publicitaire – Opérationnel terrain – Conseil assistance.

Compte tenu du contexte, du fait que le Groupe ASO a sollicité la fédération suite à la reprise d'activités de SPORTYS, en lien avec le triathlon, les échanges avec cette Société ont été privilégiés, dans un premier temps. Toutefois, il n'a pas été exclu d'envisager de collaborer avec d'autres partenaires.

Suite aux premières propositions d'ASO, la Fédération a rappelé, étayée dans ce projet par le Centre de Droit et d'Economie du Sport :

- Qu'elle ne souhaitait pas céder les droits de propriété et de marque des Triathlons de Paris et de Nice.
- Qu'elle voulait voir, traduite dans les statuts d'une éventuelle Société, une réelle gouvernance partagée.

A ce jour, aucune proposition permettant d'allier les intérêts fédéraux et ceux de ASO n'a été arrêtée. Philippe LESCURE est conscient de l'urgence, notamment à l'approche des Triathlons de Paris et de Nice, à prendre une décision concernant la question du conventionnement sur l'aspect marketing, recherche de partenaires, de ces deux organisations.

Le Président LESCURE rappelle, au regard de l'histoire, le besoin d'évoluer avec une structure dédiée à l'évènementiel fédéral, sur le Grand Prix et les Triathlons de Paris et de Nice, afin de répondre aux difficultés budgétaires rencontrées sur ce secteur.

Les interventions et remarques des membres du Comité Directeur, suite à ce point d'étape sur la réorganisation du secteur évènementiel fédéral vont dans le même sens, à savoir :

- L'urgence à prendre une décision d'orientation ce jour, afin que l'organisation du Triathlon de Paris 2012, qui apparaît en « stand by » du fait des interrogations restées en suspend, dans l'éventualité d'une Co organisation avec ASO, redémarre.
- L'intérêt à professionnaliser le secteur des Grandes Epreuves fédérales.
- L'importance à définir clairement les priorités et les besoins fédéraux, concernant le secteur évènementiel, qui pourrait se traduire par l'élaboration d'un cahier des charges, soumis aux partenaires potentiels.

Philippe LESCURE propose :

- Que les Triathlons de Paris et de Nice soient organisés dans un cadre strictement fédéral pour 2012.
- Que les propositions soient traitées sur les bases d'orientations définies collectivement.
- Que les négociations en cours soient poursuivies.
- Qu'un calendrier soit arrêté en fonction de l'évolution des propositions des uns et des autres.
- Que les membres du Bureau et du Comité Directeur soient régulièrement informés de l'évolution de ce dossier.

Les membres du Comité Directeur valident les orientations proposées par le Président LESCURE.

#### **4. Informations et questions diverses**

##### **4.1. Formation**

Michelle MONSERAT fait part de changements concernant les OPCA, et notamment l'obligation faite à nos Associations de cotiser à AGEFOS, UNIFORMATION n'intervenant plus que sur les CIF. Les Ligues régionales seront destinataires d'une information précise dans les jours à venir.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**COMITE DIRECTEUR TELEPHONE  
09 MAI 2012 – 18h30 à 19h55**

**Présents**

Elisabeth BARRAUD, Jacky BAUDRAND, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LANG, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN, Grégory VINCENT

**Excusés**

Anne-Zélie BARTHOD, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Isabelle CAMOUS, Liala FOUMAN, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Jacques LAPARADE, Claude MARBLE,

\*\*\*\*\*

Le Président ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) pour leur participation.

Cette réunion du CDF fait suite à la dernière réunion du BDF qui proposait la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée le 23 mai prochain pour proposer l'acquisition de nouveaux locaux et la création d'une licence loisir jeune.

Conformément à nos statuts, la date de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont fixés par le Comité Directeur Fédéral.

**1. Concernant le projet d'acquisition de nouveaux locaux**

Compte tenu de superficie limitée de nos locaux (environ 285 m<sup>2</sup>), la question de l'achat de nouveaux locaux avait été lancée au cours de l'Assemblée Générale du 4 février dernier à Saint Denis (Ile de la Réunion). Le Président LESCURE avait alors précisé que la F.F.TRI. avait commencé des recherches et qu'un déménagement courant 2012 serait souhaitable.

Depuis cette date, une agence a été mandatée pour nous trouver des locaux, plusieurs visites ont été effectuées. Un bâtiment appartement à l'Etat, actuellement occupé par la Caisse Primaire d'assurance Maladie de Saint-Denis, a retenu notre attention et c'est pour cela que le Président LESCURE a souhaité la convocation de ce CDF et d'une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée le 23 mai prochain à 18h30.

Il s'agit d'un bâtiment indépendant de 713 m<sup>2</sup> composé de trois niveaux :

- Sous sol (réfectoire, chaufferie, archivage) : 180 m<sup>2</sup>
- Rez-de-chaussé : 211 m<sup>2</sup>
- 1<sup>er</sup> étage : 201 m<sup>2</sup>
- 2<sup>ème</sup> étage : 121 m<sup>2</sup>

Il s'agit d'un bâtiment en bon état qui ne nécessite pas de travaux lourds, il faudra néanmoins prévoir la mise en accessibilité du rez-de-chaussée (il y a une dizaine de marche pour accéder au rez-de-chaussée) pour les personnes handicapées qui sera rendue obligatoire en 2015, ainsi que les travaux d'aménagement, et le coût du déménagement.

Le prix de vente est affiché à 1.250.000 € HT et hors droits, il est précisé que le prix plancher est fixé par les services domaniaux et qu'il sera difficile de le négocier à la baisse. Il est proposé de faire une offre à 1.166.000 € HT et hors droits.

Les membres du CDF valident cette orientation.

L'acquisition serait financée par un emprunt, lequel devra être autorisé par l'Assemblée Générale, qui conformément à nos statuts décide seule des emprunts excédant la gestion courante.

Les membres du CDF valident cette orientation.

Il est précisé que nos locaux actuels sont mis en vente et qu'ils sont susceptibles d'intéresser la société voisine qui possède déjà les  $\frac{3}{4}$  du bâtiment. La vente de nos locaux a également été confiée à une agence, le prix de vente affiché, donc avant négociation, est de 600.000 €.

Gérald IACONO demande si une clause suspensive liée à la revente de nos locaux a été prévue dans le compromis de vente. Pour l'instant aucun compromis de vente n'a été signé.

Le prix de vente de nos locaux étant supérieur au prix d'achat en 2001, Jacky BAUDRAND souhaite savoir si la plus-value est exonérée d'impôts. Emmanuel CHABANNES précise que nous dépendons du régime des sociétés à savoir que nous avons acheté notre bien un certain montant, que nous l'avons amorti ce bien pendant un certain nombre d'années, et la plus-value va se calculer en faisant la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable. Ce montant sera intégré directement au résultat et le résultat est soumis à l'impôt sur les sociétés.

Si, pour une raison ou une autre, cette offre ne pouvait pas aboutir (refus de vente de la part de l'Etat, refus du prix proposé...), le Président propose de demander à l'Assemblée Générale un mandat en vue d'une nouvelle négociation ou en vue de l'acquisition d'autres locaux.

Les membres du CDF valident cette orientation.

## **2. Concernant le projet de création d'une licence loisir jeune**

Suite à la diffusion du PV du BDF du 24 avril dernier, les membres du CDF et les Présidents de Ligues ont été informés de la proposition de création d'une licence loisir jeune pour permettre notamment l'évolution des critères de labellisation des Ecoles de Triathlon.

En effet, beaucoup de jeunes prennent une licence compétition jeune sans pour autant participer à des compétitions simplement parce que la licence compétition jeune est très souvent moins chère que la licence loisir.

Cette situation est pénalisante pour les clubs déposant un dossier de demande de labellisation Ecole de Triathlon \*\* ou \*\*\* dans la mesure où l'un des critères de labellisation repose sur le taux de participation de leurs jeunes à plusieurs compétitions. Le risque est que les clubs refusent ces jeunes pour ne pas mettre en péril leur labellisation.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de segmenter la licence Loisir en deux catégories (licence loisir senior et vétéran / licence loisir jeune) et de ne tenir compte, pour certains critères que des licenciés compétition jeunes.

Le Président LESCURE fait savoir qu'il a été contacté par plusieurs Présidents de Ligue qui ont fait savoir que le calendrier proposé était trop contraignant, qu'il ne permettait pas de disposer de suffisamment de temps pour réfléchir aux incidences d'une telle proposition, et, si la mesure était adoptée, qu'il faudrait qu'ils convoquent à leur tour une Assemblée Générale Extraordinaire...

Le Président LESCURE demande aux membres du CDF leur avis et s'ils souhaitent maintenir ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres du CDF font savoir qu'ils n'ont à ce jour pas eu connaissance du projet de révision des critères de labellisation des Ecoles de Triathlon. Certains estiment qu'il est inutile de segmenter la licence loisir, que les critères de labellisation peuvent évoluer sans pour autant intégrer une segmentation de la licence loisir, que si la segmentation de la licence loisir peut être une solution le calendrier de mise en place n'est pas le plus adapté...

Denis JAEGER rappelle que nous avons déjà par le passé modifié des textes en Assemblée Générale à la suite d'une « bonne idée » et que nous avons par la suite dû rectifier les textes car nous n'avions pas identifié en séance toutes les incidences de cette modification. Il est important de ne pas nous précipiter, et de laisser le temps aux commissions, au BDF et au CDF de travailler les propositions.

Une réflexion plus approfondie en CDF semble souhaitable, néanmoins les membres du CDF souhaitent que les Présidents de Ligue puissent donner leur avis sur le sujet et valident à la majorité le maintien de ce point à l'ordre du jour.

Le Président LESCURE posera donc trois questions à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- L'AGE souhaite elle la création d'une licence ?
- Dans l'affirmative, dans quel calendrier souhaite elle inscrire cette création de licence ?
- Dans la négative, souhaite-t-elle qu'une évolution des critères de labellisation des Ecoles de Triathlon puisse être mise en œuvre sans la création d'une licence loisir jeune ?

Les membres du CDF valident cette orientation.

### **3. L'ordre du jour de cette AGE téléphonique**

Les membres du CDF valident l'ordre du jour suivant :

- 1) Principes d'acquisition de nouveaux locaux
  - a. Si la F.F.TRI. dispose d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de validation de l'achat
  - b. Si la F.F.TRI. ne dispose pas d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de confier au Président et au BDF un mandat pour mener à bien l'acquisition
  - c. Emprunt pour financer l'achat immobilier
- 2) Projet de création d'une licence loisir jeune : calendrier et coût
- 3) Informations et questions diverses.

### **4. La date et l'horaire de cette AGE téléphonique**

Le Président propose aux membres du CDF de tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée le mercredi 23 mai 2012 à 18h30.

Les membres du CDF valident cette proposition.

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée devra être adressée le mardi 15 mai au plus tard.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

## COMITE DIRECTEUR

9 Juin 2012 – 9h00 à 18h00

PARIS / CNOSF

### **Présents**

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LANG, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, Claude MARBLE, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

### **Absents excusés**

Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Jacques LAPARADE, François LHUISSIER, Grégory VINCENT.



Conformément aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéa du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux :

« Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président ouvre la réunion en les remerciant pour leur participation.

### **1. Secrétariat Général / Administration Générale**

#### **1.1 Approbation du PV du Comité Directeur du 5 février 2012 et du PV du CD téléphoné du 9 mai 2012**

En l'absence de remarque sur le PV du CD physique du 5 février 2012 et le PV du CD téléphoné du 9 mai 2012, qui ont été adressés à tous les élus, ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

#### **1.2. Projet déménagement Siège fédéral**

La CPAM 93 a confirmé son intérêt pour la proposition d'achat par la Fédération Française de Triathlon de son site sis 31 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis (93200), pour un montant net vendeur de 1.166.000 € HD. Cette proposition sera soumise pour avis au Conseil de la Caisse du 22 juin 2012, avant d'être validée par l'autorité de Tutelle, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Un accord officiel devrait être notifié à la F.F.TRI. dans la semaine du 25 juin.

Afin d'évaluer, de façon précise, les travaux à envisager dans les futurs locaux, et suite à la demande exprimée lors l'AG Extraordinaire téléphonique du 23 mai 2012, le Bureau Directeur a validé le recours à la société HAHA.

#### **1.3. Point Personnel fédéral**

▪ Marketing / communication : Anne CESBRON a été embauchée le 6 mars 2012 en CDD en remplacement de Fabienne LORDET actuellement en congé maternité.

▪ Comptabilité : Mlle Clélia GIBEAUX a été embauchée le 26 mars 2012 en CDI en tant qu'assistante.

▪ Secrétariat : Depuis le 8 mai, le service a été renforcé par l'arrivée, prévue de longue date, d'une stagiaire en 1<sup>ère</sup> année de BTS « Assistant Manager », Mlle Amira MAHJOUB. Suite au départ de Mlle Marie LANNOY, Mlle Amira MAHJOUB sera embauchée en CDD du 25 juin au 31 août. Une nouvelle procédure de recrutement est à prévoir à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

▪ Grandes Epreuves : Fabien CARCUAC quittera la fédération à l'issue du Triathlon de Paris pour raison familiale. Son remplacement est en cours.

#### **1.4 Point sur les licences**

Patrick SOIN présente un état des adhésions au 6 Juin 2012. Avec 33 187 licences, il pointe une augmentation de 7,8% par rapport à 2011, à période identique. Cette progression est constante depuis l'ouverture de saison. Le nombre de clubs s'élève à 686, soit 14 de plus qu'en clôture de saison.

#### **1.5. Projet informatique / Information Adhésion 2013**

Suite au contrat signé en mai dernier, la F.F.TRI. travaille avec la Société ANEWCO, dont le siège est basé à Biarritz, sur le projet informatique. Le groupe de travail est constitué de Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Patrick SOIN, et Guillaume FRITSCH, pour la fédération. Des réunions de 2 jours tous les 2 mois, et des points téléphonés hebdomadaires permettent de voir évoluer ce projet de façon très dynamique. Dès mai 2013, un premier produit devrait voir le jour, pour être testé, afin d'envisager l'entrée en fonction du nouveau système dès la saison suivante. Un des objectifs est notamment de simplifier au maximum les procédures, comme le cheminement des mutations, par exemple.

Jean-Marc GROSSETETE souhaite que le procédé d'agrément des épreuves soit bien étudié, afin de le simplifier.

La dernière réunion physique avec ANEWCO a eu lieu le 25 mai, la prochaine se déroulera début juillet. Des photos des premières maquettes sont diffusées en réunion.

#### **1.6. Proposition de convention F.F.TRI. / F.M.TRI.**

La proposition de Convention entre la F.F.TRI. et la Fédération Monégasque de Triathlon est diffusée aux membres du Comité Directeur. Elle permettra notamment de régir les relations et le fonctionnement entre nos deux fédérations et la Ligue Côte d'Azur. Cette convention est validée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

### **2. Trésorerie Générale**

#### **2.1 Suivi budgétaire au 31 mai 2012**

Emmanuel CHABANNES présente l'état du suivi budgétaire, à la date de ce Comité Directeur.

#### **2.2 Convention d'objectif 2012**

Philippe LESCURE et Frank BIGNET ont été reçus ce jour par le Directeur des Sports, Monsieur MONNEREAU, qui a annoncé que la F.F.TRI., comme l'ensemble des fédérations, serait soumise à une réduction minimale de 1,37% sur la convention d'objectif 2012.

Monsieur MONNEREAU a présenté les orientations du Ministère, définies selon 4 piliers qui sont :

- le haut niveau,
- le développement,
- la signature d'une Charte d'éthique
- et l'international.

Il souhaite que la F.F.TRI. présente son plan de développement dès l'automne, et qu'il soit l'ossature du programme de la nouvelle mandature.

Frank BIGNET précise que la baisse, pour la F.F.TRI., est en fait de 1,41 %, alors qu'il avait été budgétée une augmentation de 2 % environ, ce qui représente au final une réduction de 10 400 € par rapport à la convention 2011 qu'il faudra répartir dans le budget.

Philippe LESCURE demande à Frank BIGNET de travailler sur de nouvelles clés de répartition, d'associer les trésoriers et les directeurs, et de faire une proposition pour un prochain Bureau Directeur.

### **3. Marketing – Communication**

#### **3.1. Point général Communication Marketing**

Un travail est en cours sur les 30 ans du Triathlon de Nice.

Frank GASQUET, présente un bilan semestriel détaillé de l'activité du Pôle Communication Marketing, et deux documents sont remis aux membres du Comité Directeur, et commentés :

- Relations entre la presse et la F.F.TRI. : les différents communiqués, leurs retombées, les sujets traités, une répartition des retombées par thématique, et un comparatif 2011 / 2012.
- Le « Best Of au 5 juin 2012 » des meilleures retombées presse écrite sur cette période.

Concernant le Marketing Fédéral, Frank GASQUET fait état des différents niveaux de partenariat, à ce jour : Partenariats privés, Annonceurs Internet, Marketing Garmin Triathlon de Paris, Marketing du Triathlon de Nice, Renégociation des Contrats.

#### **3.2. Triathlète Magazine**

Philippe LESCURE, Frank GASQUET et Bernard SAINT-JEAN ont rencontré Thierry DEKETELAERE, directeur du magazine Triathlète. Il a été évoqué la possibilité de faire l'acquisition d'un certain nombre de parts du magazine et de louer une partie des locaux que la F.F.TRI. pourrait acquérir prochainement, ceux-ci étant plus spacieux.

Ne disposant pas encore d'éléments chiffrés, le Président sollicite un vote de principe sur la prise de parts de la société publiant TRIATHLETE MAGAZINE ainsi que sur la location d'une partie de nos futurs locaux. Si les membres du CDF sont, sur le principe, favorables à ces deux orientations, une étude plus poussée sera lancée afin de proposer aux membres du CDF les conditions d'acquisition de part et de location.

Certains membres du CDF font part de leur mécontentement quant à la qualité de certains articles et de l'absence d'information relative aux duathlons et se demandent si la ligne éditoriale aura davantage une orientation fédérale si la F.F.TRI. devient actionnaire du magazine.

D'autres se posent la question de la santé financière du magazine et de l'impact que pourrait avoir une modification de la ligne éditoriale sur le nombre d'exemplaires vendus.

Sur le principe de location d'une partie de nos futurs locaux, les membres du CDF y sont majoritairement favorables (16 Pour / 4 Abstentions).

Sur le principe de prise de parts de TRIATHLETE MAGAZINE, les membres du CDF sont majoritairement favorables (15 Pour / 5 Abstentions) à la poursuite des négociations.

### **4. Vie Sportive : Haut Niveau et Développement**

#### **4.1. Haut Niveau**

##### **4.1.1. Organisation médicale de l'équipe de France / Jeux Olympiques**

Le Docteur Claude MARBLE présente, à partir d'un document diffusé aux membres du CDF, l'organisation médicale des Triathlètes du Groupe Olympique. Il rappelle ses fonctions de Médecin des équipes de France et Médecin de l'équipe de France courte distance. Il énonce, dans un exposé détaillé, quel est son rôle, qu'il décline selon cinq grandes missions :

- Fonction Organisationnelle
- Rôle de Prévention
- Rôle curatif
- Lutte antidopage
- Aptitude

Philippe LESCURE souligne la qualité de l'encadrement médical, et remercie notre médecin et toute son équipe pour leur investissement.

##### **4.1.2. Présentation de la composition des Championnats de France des Clubs 2012 de Duathlon et triathlon**

Dominique FRIZZA présente la composition des différentes équipes de D1 et D2 en triathlon et duathlon, pour la saison 2012 :

TRIATHLON D1H 2012		TRIATHLON D1F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	E C SARTROUVILLE	1	POISSY TRI
2	POISSY TRI	2	CHARLEVILLE TRI ARDENNES
3	LES SABLES VENDEE TRI	3	T C G 79 PARTHENAY
4	SAINT-RAPHAËL TRI	4	TRI CLUB CHATEAUROUX 36
5	ROUEN TRI	5	LAGARDERE PARIS RACING
6	LAGARDERE PARIS RACING	6	STADE POITEVIN TRI
7	MULHOUSE OLYMPIQUE TRI	7	SAINT-RAPHAËL TRI
8	T C G 79 PARTHENAY	8	SAINT AVERTIN SPORTS TRI 37
9	ST JEAN DE MONTS VENDEE TRI	9	BRIVE LIMOUSIN TRI
10	TEAM TRI BAIE DE SOMME	10	TRI VAL DE GRAY
11	METZ TRI	11	ISSY LES MOULINEAUX TRIATHLON
12	VERSAILLES TRI	12	TRI SUD 18
13	SAINTE GENEVIEVE TRI	13	NOYON PUISSANCE 3
14	GPE TRI VESOUL	14	
15	TC ST QUENTIN EN YVELINES		
16	LA ROCHELLE TRIATHLON		

TRIATHLON D2H 2012		TRIATHLON D2F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS	1	TOC CESSON
2	TRI SAINT AMAND DUN	2	AUTUN TRIATHLON
3	BESANCON TRI	3	TRICASTIN TRIATHLON CLUB
4	TRIATH'LAIX	4	LES PIRANHAS
5	VALENCE TRIATHLON	5	VITROLLES TRIATHLON
6	AUTUN TRIATHLON	6	LA ROCHELLE TRIATHLON
7	VITROLLES TRIATHLON	7	STE GENEVIEVE TROATHLON
8	SUD TRI PREFORMANCE	8	DIJON TRIATHLON
9	LES PIRANHAS	9	BREST TRIATHLON
10	CRV LYON	10	VERSAILLES TRIATHLON
11	MONTLUCON	11	OSML
12	CAEN TRIATHLON	12	ECA CHAUMONT TRI DUA
13	TRI CLUB LIEVIN	13	METZ TRIATHLON
14	ISSY LES MOULINEAUX	14	TRITONS MELDOIS
15	TRICASTIN TC	-	
16	TEAM CHARENTES TRI COGNAC	-	

DUATHLON D1H 2012		DUATHLON D1F 2012	
Rang	Club	Rang	Club
1	CLUB TRI MARVILLE 55	1	ISSY TRI
2	VITROLLES TRI	2	TRI SAINT AMAND DUN 18
3	ESM GONFREVILLE L'ORCHER	3	COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER
4	ECA CHAUMONT TRI DUATHLON	4	LES TRITONS MELDOIS
5	METZ TRI	5	METZ TRI
6	LES TRITONS MELDOIS	6	CLUB DES NAGEURS DE PARIS
7	TRI SAINT AMAND DUN 18	7	CHARTES METROPOLE TRI
8	TC JOUE les TOURS	8	LES PIRANHAS
9	EVREUX AC TRIATHLON	9	EVREUX AC TRIATHLON
10	RENNES TRI	10	CAMBRAI TRIATHLON
11	COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER	11	
12	CAMBRAI TRI	12	
13	ISSY LES MOULINEAUX		
14	ROUEN TRIATHLON		
15	BILLOM TRIATHLON		
16	OSML NATATION		

DUATHLON D2H 2012	
Rang	Club
1	LES PIRANHAS
2	CHARTRES METROPOLE TRI
3	ST LAURENT NOUAN TRIATHLON
4	TRI CLUB CHATELLERAULT
5	AVIGNON LE PONTET TRIATHLON
6	ENVY EPINAY TRIATHLON
7	RACING CLUB D'ARRAS TRIATHLON
8	MAT 72
9	SENART TRIATHLON
10	ASCE TRIATHLON
11	DIJON TRIATHLON
12	TRIATHLON 12 RODEZ
13	ANGERS TRIATHLON
14	VITTEL TRIATHLON
15	ENDURANCE 72
16	

#### 4.1.3. Comité de sélection Jeux Olympiques

Philippe LESCURE précise que le Comité de sélection se réunira Lundi 11 Juin prochain, à 17H00.

#### 4.2. Développement

##### 4.2.1. Triathlon de Paris 2012 / Triathlon de Nice 2012

- **Triathlon de Paris 2012** : Bernard SAINT-JEAN fait état de l'avancement de cette organisation. A ce jour, 3 700 dossards sont distribués et rappelle l'arrivée de GARMIN en tant que partenaire.
- **Triathlon de Nice 2012** : L'organisation du Triathlon de Nice est en bonne voie, les subventions prévues devraient être versées, et à ce jour, il y a un peu plus de 100 inscriptions. Bernard SAINT-JEAN suit ce dossier avec la Ligue Côte d'Azur.

##### 4.2.2. Validation de candidatures GEF 2013

Sur proposition de Dominique SAGARY, les membres du Comité Directeur valident les candidatures de :

- **Parthenay** pour les Championnat de France de Duathlon individuel et Duathlon Jeunes le 13 avril 2013.
- **L'Aiguillon sur Mer** pour la Coupe de France des Clubs, les 6 et 7 octobre 2013.

##### 4.2.3. Groupe de travail « Prospectif évolution Paris et Nice »

Philippe LESCURE fait part des travaux d'un groupe de réflexion autour de l'évolution vers une structuration juridique et financière appropriée à ces deux épreuves que sont les Triathlons de Paris et de Nice. L'orientation qui se dessine est la proposition de création d'une ou plusieurs sociétés distinctes dédiées à l'évènementiel fédéral.

Les membres du Comité Directeur valident, à l'unanimité, l'orientation proposée par Philippe LESCURE.

##### 4.2.4. Proposition de nouvelles appellations au 01/11/2012

Concernant l'ouverture des distances, Jean-Michel BUNIET propose que le Duathlon Sprint, soit défini selon une seule valeur :

**Proposition : Suppression de la distance : 7 / 30 / 3 ou 5 / 30 / 5**

	Course à pied	Cyclisme	Course à pied
Super Sprint	2,5 km	15 km	2,5 km
Sprint	5 km 7 km ou 5 km	20 km 30 km	2,5 km 3 km ou 5 km

Cette proposition est validée à l'unanimité et seule la distance 5km/20 km / 2,5 km sera conservée la saison prochaine.

Après un premier travail de réflexion à Marville, lors du séminaire des Président(e)s de Ligue, une évolution de l'appellation des distances a été souhaitée par le Comité Directeur, réuni en février dernier, à l'Ile de La Réunion.

Il apparaît important que le nom des épreuves jeunes puisse aussi évoluer. Il est proposé de remplacer l'appellation « Avenir » par « Jeune », suivie de la fourchette d'âge à laquelle elle est ouverte.

Jean-Michel BUNIET, en charge de ce dossier, propose les nouvelles appellations suivantes :

Anciennes appellations	Proposition de nouvelles appellations
Avenir	Jeune 6-9
	Jeune 8-11
	Jeune 10-13
	Jeune 12-19
Découverte et Super Sprint	Distance XS
Sprint	Distance S
Courte Distance	Distance M
Longue Distance 3/80/20	Distance L
Longue Distance 4/120/30	Distance XL
Longue Distance 3,8/180/42	Distance XXL

Ces propositions sont validées par les membres du CDF.

Les appellations Découverte et Super Sprint fusionnent et deviennent « Distance XS ». Dans la mesure où le format d'une épreuve Distance XS correspond aux distances des épreuves Super Sprint, les droits de licence manifestation applicables aux épreuves Distance XS sont ceux des épreuves Super Sprint. Le tarif associé aux épreuves Découverte disparaît (saison 2012-2013).

La question de l'appellation « Triathlon XL » déjà déposée par l'organisateur de Gérardmer est évoquée par Alexandre PY. Il est précisé que nous n'utilisons pas la même appellation et que cette dernière se décompose de la manière suivante : « type d'épreuve » « Distance.... », par exemple « Duathlon Distance XS ». Hors l'organisateur de Gérardmer, aucun autre organisateur ne peut utiliser la marque « Triathlon XL ». Les autres organisateurs devront donc utiliser l'appellation fédérale complète.

Philippe LESCURE conclue que cette évolution est intéressante, rappelle qu'elle permet une certaine clarification de la lisibilité de nos épreuves, et notamment au niveau international.

Christophe LEGRAND exprime toute l'importance à communiquer de façon efficiente sur l'historique de ce projet et l'évolution de nos appellations.

#### 4.2.5. Offre de pratique Jeunes 2013-2016

Jean-Michel BUNIET présente ci-après le projet Jeune, travaillé au niveau des différentes instances fédérales.

#### Evolution des distances « JEUNE » et changement de dénomination

Exemple du TRIATHLON			
Cat.	Distances « Avenir » maximales actuelles	Nouvelle dénomination	Distances « jeunes » proposées
JUN	300m/6km/2km	Jeune 12-19	300m/6km/2km
CAD			
MIN			
BEN	200m/4km/1,2km		
PUP	100m/3km/800m	Jeune 10-13	200m/4km/1,5km
POU	75m/2km/400m	Jeune 8-11	100m/2km/1km
MP		Jeune 6-9	50m/1km/500m

Afin d'offrir une meilleure lisibilité et d'éviter une démultiplication des distances :

- Application à l'aquathlon : les distances natation et course à pied restent strictement identiques à celles du triathlon pour l'ensemble des catégories
- Application au duathlon : les distances vélo sont strictement celles du triathlon. Le cumul des distances des 2 courses à pied est identique à la distance en course à pied du triathlon

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF

#### Ouverture du super sprint (Distance XS) à la catégorie benjamine

Plusieurs propositions sont faites aux membres du Comité Directeur, reflétant l'ensemble des travaux des différentes instances de réflexion. Philippe LESCURE rappelle son souhait de voir se développer de façon importante l'offre de pratique pour la catégorie Benjamine en donnant accès à une distance de course supérieure.

La proposition ci-dessous est validée, remportant le plus grand nombre de suffrages du Comité Directeur.

<b>Amendement n°2</b>	
Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral <b>dont les Grandes Epreuves:</b>	
→ Mise en place d'un Championnat de France d'aquathlon,	
→ Mise en place d'une 1/2 Finale du Championnat de France de Triathlon,	
→ Accès pour tous les benjamins licenciés F.F.TRI. ou non,	
→ Les benjamins ne pourront courir sur les épreuves Distance XS que si un départ décalé est mis en place pour les minimales et benjamins sur l'épreuve,	
→ <b>OUVERTURE COUPLÉE À UNE MODIFICATION DES DISTANCES « JEUNE »:</b> → 300m / 6km / 2km au lieu de 200m / 4km / 1,2km actuellement	

### Modalités d'accès aux distances « JEUNE » suivant les catégories

Le tableau ci-dessous, résumant les différentes possibilités d'accès, suivant les catégories, est validé par les membres du Comité Directeur :

Anciennes appellation	Nouvelle appellation	Mpo	Po	Pu	Be	Mi	Ca	Ju
Avenir	Jeune 6-9	oui	oui	non	non	non	non	non
	Jeune 8-11	non	oui	oui	non	non	non	non
	Jeune 10-13	non	non	oui	oui	non	non	non
	Jeune 12-19	non	non	non	oui	oui	oui	oui
Découverte & Super Sprint	XS	non	non	non	oui	oui	oui	oui
Sprint	S	non	non	non	non	non	oui	oui
Courte Distance	M	non	non	non	non	non	non	oui

*NB: respect de la règle « Dans le cas de regroupements de catégories sur une même course, la distance de la plus petite catégorie est retenue »*

### Offre de pratique : quotas individuels

Mutualisation des quotas Cadettes/Juniors filles, uniquement en cas de quotas non remplis dans l'une des 2 catégories sur l'épreuve sélective.

Suppression du principe actuel de qualification automatique des 1ers de chaque ligue sur la 1/2 finale de triathlon car mise en place d'un mode de qualification par équipe.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par les membres du CDF.

### Offre de pratique : quotas par équipes

Mise en place d'un mode de qualification par équipe

→ Qualification d'une équipe de club par catégorie sur chacune des 1/2 finales

→ Classement : l'équipe de club totalisant le moins de points (addition des 3 meilleures places) sur la 1/2 finale est qualifiée pour le Championnat de France de Triathlon Jeune,

→ Le club dont l'équipe est qualifiée peut engager sur le Championnat de France de Triathlon Jeune :

- Tous les athlètes qualifiés à titre individuel,
- Obligatoirement les 3 athlètes qui ont qualifié l'équipe,
- et 2 athlètes au choix (ayant ou non participé à la 1/2 finale).

→ Classement par équipe au Championnat de France de Triathlon Jeune : Les 3 premiers classés d'un même club sont déclarés « Champions de France par équipe ».

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

### Coupe de France des jeunes

La majorité des membres du Comité Directeur souhaite maintenir cette épreuve. La CNS et la CNGE travailleront sur une proposition qui pourrait aller dans le sens d'une épreuve sous forme de relais mixte, en équipe.

### **Championnat de France des Ligues**

- **Maintien des catégories actuelles** : Min, Cad et Jun,
- Rééquilibrage dans la composition des équipes : **2 F / 2 G**,
- Régularisation du « Drafting »,
- Dossards de couleurs différentes en fonction des catégories d'âge,
- Ordre des départs : 1 F – 1G – 1F – 1G ordre identique à la règle ITU (alternance F/G)

*NB: Il est souhaitable malgré tout qu'une réflexion soit de nouveau portée au cours de l'olympiade à venir sur une évolution conséquente de la formule qui n'a pas bougé depuis sa création.*

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

### **Modalités de sur classement Minime / Cadet**

Maintien du principe actuel de surclassement, et allègement de la procédure avec un examen médical simplifié (visite médicale avec Electrocardiogramme simple).

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

### **Licence Loisir Jeunes**

Création d'une licence « loisir jeune » pour la saison 2013-2014, afin de pouvoir différencier les types de pratique chez les jeunes et appliquer le critère sportif (taux de participation sur les épreuves uniquement) aux seuls licenciés « compétition ».

Cette proposition est validée à la majorité par les membres du CDF (3 abstentions).

### **Labellisation fédérale : effectif jeune**

Christophe LEGRAND demande à être éclairé sur les raisons d'une augmentation des exigences fédérales, en terme de critères permettant l'accès à la labellisation. Frank BIGNET explique les raisons de cette évolution, allant dans le sens d'une réelle qualité d'accompagnement des clubs labellisés. Philippe LESCURE souhaite que nous soyons attentifs à ne pas aller trop vite, afin que le plus grand nombre de nos clubs soient dans une démarche de labellisation. S'il est attentif à la qualité, concernant les critères de labellisation, il pense qu'il faut être moins exigeant en terme de quantité (effectifs jeunes). Le Président précise que ses remarques vont dans le sens des difficultés exprimées par les clubs, qu'il visite actuellement dans les régions.

Le tableau ci-dessous, prenant en compte les remarques du Président, est validé à la majorité par les membres du Comité Directeur.

Label	Exigences actuelles	PROPOSITION VALIDÉE
*	5 licenciés jeunes pour une 1 <sup>ère</sup> demande et 10 à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> année de labellisation	<b>10 licenciés jeunes (loisir + compétition) au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues
**	15 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>20 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues
***	30 licenciés jeunes à l'année N-1	<b>30 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine</b> 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues

**Mise en application à compter de la saison 2015**  
 → Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,  
 → Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,  
 → Mise en application des nouveaux critères pour la saison 2015.

**Labellisation fédérale : qualification de l'équipe pédagogique**

Les membres du Comité Directeur valident, à la majorité, la notification des éléments suivants, dans le formulaire de labellisation :

- N° de licence et n° de diplôme,
- Coordonnées complètes
- Statut du référent (*si salarié, joindre copie de la carte professionnelle, contrat de travail*),
- Niveau d'intervention hebdomadaire du référent (*lieux et horaires de présence à l'entraînement, planning hebdomadaire des entraînements jeunes*),
- Attestation sur l'honneur du référent,
- Signature du Président de Ligue sur avis du CTL,
- Identifier les éducateurs certifiés ENF1 = dans le cadre d'une réflexion à plus long terme (2017) visant à mesurer la capacité des clubs labellisés à pouvoir faire passer les tests du Sauv'nage.

**Mise en application possible dès la saison 2014**

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

**Labellisation fédérale : offre sportive**

Label	Exigences actuelles	PROPOSITION VALIDÉE
*	<u>Class Tri</u> : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées	<b>Class Tri</b> : Tests pour au moins <b>50% de l'ensemble des licenciés jeunes</b> (« loisir » et « compétition »)
** et ***	<u>Class Tri</u> : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées  <u>Participation aux épreuves</u> : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum	<b>Class Tri</b> : Tests pour au moins <b>50% de l'ensemble des licenciés jeunes</b> (« loisir » et « compétition »)  <b>Participation aux épreuves</b> : <b>60% des licenciés « compétition »</b> à 3 épreuves minimum

**Mise en application à compter de la saison 2015**  
 → Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,  
 → Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,  
 → Mise en application des nouveaux critères en 2014 pour la labellisation 2015.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

Jacky BAUDRAND attire l'attention du Comité Directeur afin que notre développement ne soit pas orienté uniquement vers le loisir.

**Labellisation fédérale : modalités d'instruction des dossiers**

La proposition ci-dessous est adoptée à la majorité par les membres du Comité Directeur :

♦ **Recentrer le dispositif de labellisation au niveau national.**  
→ Pour les labellisations \*\*Déjà mis en œuvre  
→ Pour les labellisations \* Des clubs évoluant en D1 & D2 de Triathlon et Du.  
♦ **Assistance et suivi des ligues dans le cadre des labellisations \*.**  
♦ **Pour les ligues le souhaitant => labellisation par la commission nationale**  
♦ **Après vérification des informations contenues dans le dossier, et en cas de fausse déclaration avérée => avertissement + demande de mise en conformité l'année suivante (dans le cas contraire interdiction de solliciter un label pendant une saison.)**

**ARGUMENTS**

♦ **Règles uniques pour les clubs pouvant obtenir une exonération des droits d'accès aux D1 & D2**  
♦ **Uniformisation des labellisations**  
♦ **Responsabiliser les clubs et les ligues sur la manière de remplir et d'instruire les dossiers.**

**NB: L'analyse de la situation des clubs labellisés Ecole de Triathlon\* en 2012 montre que 45 clubs sur 74 ne remplissent pas les critères**

#### 4.2.6. Point d'information Ecole de Natation Française

Jean-Michel BUNIET présente un document power-point très complet, élaboré par Stéphane ZIMMER, permettant de revenir sur l'historique du CIAA (Conseil des Interfédéral des Activités Aquatiques), rappeler la Convention CIAA / F.F.TRI., évaluer l'état d'avancement du dispositif « Sauv'nage ENF1 » et d'entrevoir les perspectives pour 2013-2016, voire 2017-2020.

Pour rappel, le « Sauv'nage » est le premier niveau d'une batterie de 3 tests, pour lequel la F.F.TRI. a opté, pour des raisons techniques et pédagogiques.

Le test « Sauv'nage » se décline sous forme de 8 actions que le jeune nageur triathlète doit pouvoir réaliser.

Il est rappelé l'intérêt du Sauv'nage pour la F.F.TRI., et donc l'importance à former des évaluateurs ENF1, à communiquer sur le dispositif et la formation, et faciliter l'accès des Clubs et Ecoles de triathlon à l'ENF1.

Jean-Marc GROSSETETE déplore que seuls les triathlètes, pour le moment, puissent être évalués dans ce dispositif.

#### 4.2.7. Point d'étape Ecole Française de triathlon

Frank BIGNET propose un point d'étape sur l'Ecole Française de Triathlon, et précise que les délais, tels qu'ils ont été présentés lors du dernier Comité Directeur seront tenus.

Le projet de catalogue des actions et conduites motrices a abouti.

Les fiches pédagogiques sont réalisées. A ce jour, 108 fiches ont été validées et 50 d'entre elles ont été évaluées par les clubs et les ligues.

Il faut développer la collaboration avec l'UNSS, l'USEP, les Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, Philippe LESCURE rencontrera prochainement le Président de l'USEP. Une présentation du dispositif sera réalisée en septembre, auprès de l'UNSS.

La rédaction du livret « Ecole Française de Triathlon » à l'intention des parents et des éducateurs est en cours, ainsi que le « Passeport » du triathlète qui cible davantage les jeunes.

Il reste à travailler ensuite sur la charte graphique et la mallette pédagogique, pour une distribution des premières mallettes « Ecole Française de Triathlon » au cours du premier trimestre 2014.

#### 4.2.8. Plan de féminisation 2013-2016

Jean-Michel BUNIET présente un point d'étape sur le projet de développement du triathlon au féminin.

Il rappelle que le plan de féminisation a été décliné selon 5 axes et que 12 actions ont été définies :

- **Axe 1 : Coordonner et animer le Plan de Féminisation**
  - Action n°1: Créer, développer et animer un réseau de référents aux niveaux national et régional.
- **Axe 2 : Valoriser la place des Femmes dans le Triathlon**
  - Action n°2: Augmenter le nombre de femmes arbitres, dirigeantes et éducatrices dans chaque Ligue Régionale
- **Axe 3 : Favoriser l'accès à la pratique pour les Femmes**

- Action n°3: Développer dans les formations des modules spécifiques liés à la pratique des féminines et à leur accueil dans les clubs.
- Action n°4: Inciter les clubs à développer les créneaux « familles »
- Action n°5: Préconiser la mise en place de « départs protégés » sur l'ensemble des épreuves fédérales
- **Axe 4 : Engager une communication nationale ciblée**
  - Action n°6: Offrir aux féminines la possibilité d'être accueillies gratuitement dans tous les clubs durant le mois de juin: « En juin, le triathlon sera féminin »
  - Action n°7: Développer le concours « Le triathlon c'est aussi pour elles »
  - Action n°8: Mettre en place une vague réservée aux féminines sur le Triathlon de Paris
- **Axe 5 : Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au Haut-Niveau**
  - Action n°9: Respecter un principe d'équité entre les femmes et les hommes dans le Parcours de l'Excellence Sportive (P.E.S.)
  - Action n°10: Développer la parité (et non la mixité) dans les épreuves par équipes pour les jeunes.
  - Action n°11: Prendre en compte des critères sexués dans la labellisation des clubs « Ecole de Triathlon ».
  - Action n°12: Prendre en compte des critères sexués dans l'Ecole Française de Triathlon(E.F.T.)

Pour chacune des actions définies, les points suivants ont été précisés :

- Le descriptif de l'action
- L'objectif de l'action
- La définition des indicateurs d'évaluation et les modalités de suivi
- La définition des acteurs et la définition de leur rôle
- Les modalités de financement

A l'unanimité, les membres du Comité Directeur souhaitent que ce projet soit développé suivant les axes de travail présentés ici.

#### **4.2.9. Point d'avancement Développement Durable**

Jean-Marc GROSSETETE propose un point d'étape sur le projet fédéral Développement Durable. Le groupe de travail se penche actuellement sur le retour des tests du 2<sup>ème</sup> niveau de label Triathlon Durable, prévus du 15 avril au 3 juin 2012. Découlant des orientations de notre Agenda 21, ils sont inspirés du label C.N.O.S.F. « le sport s'engage », dans une approche simplifiée.

10 organisateurs issus de 4 Ligues pilotes (Alsace, Franche-Comté, Pays de Loire et Rhône-Alpes) ont bien voulu s'impliquer dans cet exercice test. Les retours permettent de valider la bonne compréhension de l'ensemble du dispositif, qui offre une certaine variété d'entrée dans la démarche DD, qui est par ailleurs fortement appréciée. Elle permet aussi une meilleure appropriation et une valorisation de l'engagement dans le DD, tant en interne qu'avec les partenaires.

Pour information, les champs d'actions proposés dans le 2<sup>ème</sup> niveau de label sont :

- Contribution en matière de Développement Durable
- Gouvernance
- Santé
- Accessibilité
- Environnement
- Economie

L'investissement dans 3 de ces champs d'action suffit pour l'obtention du label.

La mise en œuvre est prévue pour la saison 2012-2013.

Une communication spécifique sera diffusée sur le site fédéral afin de sensibiliser les organisateurs aux procédures de labellisation pour les 2 labels fédéraux.

Concernant les fiches de bonne pratique : 5 sont en ligne, 10 viennent d'être terminées et 5 sont encore en cours de réalisation.

11 Ligues, 6 Comités Départementaux et 28 clubs sont engagés dans la Charte Développement Durable.

Jean-Marc GROSSETETE rappelle que le Développement Durable est une démarche qui doit se construire. Elle doit être portée politiquement, il faut baliser le chemin, apporter de la lisibilité et du sens. Cela suppose de partager, expliciter, favoriser l'engagement volontaire, construire un réseau, et bien sur valoriser les actions de terrain.

Identification des leviers d'action :

- Fiches de bonne pratique
- Faire témoigner des acteurs de terrain
- Mettre en avant le volet économique
- Convaincre les ligues de leur rôle essentiel au développement sur le terrain
- Labels épreuves DD outils structurants
- Construction d'un lexique ou abécédaire pour vulgariser notre démarche et la rendre encore plus accessible.
- Nécessité de communication et de relais locaux pour mettre en avant toutes les initiatives.
- Pédagogie sur les enjeux et finalités pour notre fédération => alimenter de façon pertinente la communication et le discours fédéral.

Un important travail de communication et de valorisation doit accompagner toutes ces mesures.

#### **4.2.10. Accord cadre professionnalisation**

Cédric GOSSE présente le projet de convention « Accord cadre établi entre la Fédération et les Ligues Régionales concernant l'aide à la professionnalisation et au développement des ligues régionales ». Elle est le fruit de deux années de travail et de collaboration étroite avec les Ligues et a été présentée régulièrement au Comité Directeur, dans ses différentes phases d'évolution. L'objectif de l'accompagnement à la professionnalisation est de mieux faire vivre les directives techniques nationales et le plan de développement, leur articulation avec les caractéristiques régionales.

Sans remarques particulières, cette convention est validée par les membres du Comité Directeur, à l'unanimité.

#### **4.2.11. Présentation du schéma directeur des équipements F.F.TRI.**

Jean-Michel BUNIET présente un document « Schéma de cohérence des équipements sportifs 2013 / 2016 » élaboré avec la collaboration de Stéphane ZIMMER afin de formaliser les orientations fédérales en termes de demandes d'équipements.

Des fiches nationales F.F.TRI. vont être élaborées, puis déclinées dans les Ligues, afin que celles-ci sachent quelles ont été les demandes au niveau national, et puissent les relayer au niveau régional. Cela concerne :

- Les équipements structurants (piscine, vélodrome, stade, etc.).
- L'acquisition de matériels lourds (arches, parcs à vélo, remorques de transport, etc.).
- Le déploiement des Espaces Triathlon

Philippe LESCURE salue la qualité du document remis aux membres du Comité Directeur.

### **5. Commissions Nationales / Projets**

#### **5.1. Evolution du règlement de la Commission Nationale Sportive**

Dominique FRIZZA présente des propositions d'évolution du règlement régissant le fonctionnement de la Commission Nationale Sportive. Ces propositions de modification (surlignées en jaune ci-dessous) sont validées, à l'unanimité.

## 1. MISSIONS

La mission de la Commission Nationale Sportive (C.N.S.) s'oriente autour de deux axes:

### Domaine sportif

La Commission Nationale Sportive :

- Définit et publie les modes de qualification, contrôle les inscriptions des épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**
- **Valide les quotas par ligue régionale des qualifiés aux Grandes Epreuves Fédérales, avant diffusion par la Direction Technique Nationale.**
- Entérine les résultats et le classement général des **Grandes Epreuves Fédérales**, sous réserve de toute procédure susceptible d'invalider le résultat final
- Propose au Bureau Directeur et au Comité Directeur, **après concertation avec** par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Réglementation (C.N.R.), les évolutions des projets sportifs nationaux D1, D2, et des Grandes Epreuves Nationales **Fédérales.**
- Est l'interface entre les clubs de D1 de Triathlon et de Duathlon, les organisateurs et les instances dirigeantes de la F.F.TRI.
- Assure, en liaison avec la Commission Nationale des Grandes Epreuves, **CNGE**, le suivi des relations avec les Clubs de D1, **D2** de Triathlon et de Duathlon.
- Valide les couleurs de tenues proposées par les clubs de Division 1 et 2 de Duathlon et Triathlon.
- Valide les clubs et les athlètes composant **les équipes des Championnats de France des Clubs de Division 1 et 2 des Championnats de France des Clubs** avant présentation au Comité Directeur Fédéral.

### Domaine réglementaire

La Commission Nationale Sportive:

- ~~La C.N.S.~~ Contrôle la validité des adhésions à la F.F.TRI. (licences et mutations) et statue sur les demandes de mutations non déposées conformément à la Réglementation Générale Fédérale en vigueur de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, après avis en première instance des ligues concernées.
- Etudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la classification de l'épreuve (possibilité d'une redéfinition des coûts et de l'accessibilité aux différentes catégories d'âge).
- Analyse les fiches de conclusions des Arbitres Principaux des Grandes Epreuves Fédérales (G.E.F) épreuves fédérales nationales et internationales **organisées en France**,
- Enregistre les disqualifications pour infractions et prononce les suspensions sur la base de la **R.G.F Réglementation Sportive.**
- **Traite les réclamations et les contestations** en première instance. Elle statue après instruction des dossiers. La décision ~~rendue en dernier ressort~~, est notifiée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### 3.1. Domaine Sportif

##### 3.1.1. Modes de sélection

La C.N.S. définit annuellement les modes et modalités de sélection aux épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**

##### 3.1.2. Résultats des grandes épreuves

La C.N.S. entérine les résultats et le classement général des épreuves inscrites au calendrier des grandes épreuves, au plus tard **15 jours sept-jours** après le déroulement de celles-ci et **7 jours au plus tard avant l'épreuve suivante** et après avoir analysé la fiche de conclusion de l'épreuve signée par l'Arbitre Principal. Au vu de cette analyse, elle met à jour le fichier des infractions ayant entraîné une disqualification (carton rouge).

#### 3.2. Domaine réglementaire

##### 3.2.1. Affiliations - Adhésions - Agréments - Mutations

La C.N.S. contrôle la validité, est saisie et statue sur toutes les demandes d'examen ou infractions constatées sur les affiliations, adhésions ou demandes d'agrément.

La CNS étudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la classification de l'épreuve ce qui peut entraîner une redéfinition des coûts et de l'accessibilité aux jeunes.

La C.N.S. contrôle la validité des mutations, est saisie des demandes de mutation non déposées conformément à la Réglementation Générale de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, après avis en première instance de la ou des ligues concernées.

Elle statue après instruction des dossiers. La décision rendue ~~en dernier ressort~~, est notifiée aux parties par lettre recommandée avec AR.

3.2.2. Grandes épreuves

3.2.2.1. Arbitrage de conflits

La C.N.S. sera saisie et arbitrera tous les différends et désaccords entre clubs, organisateurs et organes fédéraux. Pour statuer la CNS devra être composée de 3 membres minimum dont le Président de la Commission. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

3.2.2.2. Réclamations / contestation

La C.N.S. se réunit et statue dans les dix jours ouvrables après réception d'une contestation ou d'une réclamation :

- portée par un concurrent ou un club sur une décision de la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)
- portant sur tout fait survenu au cours d'une grande épreuve et non sanctionnée par l'arbitrage.

La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après réception d'une contestation ou d'une réclamation, la C.N.S. se réunit et statue dans le délai prévu par la Réglementation Générale Fédérale :

- Une réclamation ne peut porter que sur des faits survenus au cours d'une grande épreuve fédérale et non sanctionnés par l'arbitrage.
- Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)

La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception

3.2.2.3. Barème des suspensions

Deux disqualifications sur une ou plusieurs courses de la même saison entraînent une suspension pour une course. Cette course de suspension est obligatoirement l'épreuve fédérale nationale ou internationale qui suit la course sur laquelle la deuxième disqualification a été enregistrée.

La suspension enregistrée à l'issue de la dernière épreuve fédérale nationale ou internationale de l'année en cours est reportée sur la première épreuve nationale ou internationale organisée en France l'année suivante. L'organisateur concerné est dans tous les cas avisé par la C.N.S.

Toute suspension prononcée par la C.N.S. est notifiée à l'intéressé, à son club, à sa Ligue, à la C.N.A et à la D.T.N, si l'athlète concerné est inscrit sur liste SHN.

La C.N.S. se réserve le droit de demander la saisine de la Commission Nationale de Discipline, selon la procédure officielle, pour tout fait qu'elle juge d'une extrême gravité.

## 5.2. Commission Nationale Sportive : propositions d'évolution de la RGF

Dominique FRIZZA présente des propositions d'évolution de la RGF, suite à la réunion de la Commission Nationale Sportive du 25 mai 2012. Toutes ces propositions, retranscrites ci dessous, sont validées par les membres du Comité Directeur, à l'unanimité :

- Cas d'une course annulée sur une étape à 2 courses** (exemple : le G.P LDE des Sables 2012). Dans le cas d'une étape du Championnat de France des Clubs – (duathlon et triathlon – division 1 et 2) comprenant 2 courses dont l'une serait annulée, les points marqués sur la course restante seront acquis et serviront de base au classement de l'étape.
- Cas d'annulation d'une étape** : Si la manche est annulée, aucun point n'est marqué.
- Si la natation est annulée, notre règlementation 2012 stipule que « le délégué technique peut transformer la natation en course à pied » - Proposition de la CNS : « le délégué technique doit .... »
- La RGF ne prévoit pas le cas d'annulation du vélo - Proposition de la CNS : remplacement de l'épreuve en Aquathlon « le délégué doit.... »
- Pénalités aux U23 sur le G.P LDE** : la CNS propose d'annuler la règle concernant la disqualification pour les étapes suivantes des U23 pour 2 fautes identifiées. RGF page 86–chapitre C
- Mise en place de la « Pénalty Box »**
  - A l'image de la règle appliquée par l'ITU, la CNS propose la mise en place de la « Pénalty Box » sur l'ensemble des GEF.
  - Les temps de pénalités seraient les suivants : ½ sprint 5" – Sprint 10" – Courte Distance 15".
  - La « Pénalty Box » sera positionnée à la fin du 1er tour de course à pied – des moyens de signalisation, d'information et de communication ( athlètes, Média, clubs, public...) seront mis en place (CNGE).

- Dans le cas d'une course par équipe en relais, l'équipe gère ses pénalités comme elle l'entend. La (les) pénalités devront avoir été effectuées avant que le dernier relayeur ne franchisse la ligne d'arrivée.
- Dans le cas d'une course contre la montre par équipe, la pénalité doit être effectuée par l'ensemble des concurrents effectivement en course.
- **Titre de Champion de France Senior** : Sur les Championnats de France de Triathlon - Duathlon CD et LD, la CNS propose la délivrance d'un titre de Championnat de France Senior au 1er sénior, non inscrit en Elite. Les titres de vainqueurs des Groupes d'Âges seront maintenus. Le cumul, Champion de France Senior et Vainqueur de Groupe d'Âge est possible.
- **Proposition de distance pour les jeunes sur les épreuves relais** : réflexion en cours sur l'ensemble des disciplines.

### **5.3. Entente de clubs**

Suite à la demande formulée par les Président(e)s de Ligues à l'occasion du Séminaire de Marville, sur la possibilité ou l'intérêt de mettre en place des « ententes de Clubs », un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir autour de cette thématique. Catherine Grossetete, Cédric Gosse, Denis Maire, Frank Vallade, Jordan Rouyer, Ludovic Ferere, Laurent Massias, Guillaume Fritsch ont rejoint Dominique Frizza, qui tient à souligner ici la qualité des travaux. 4 réunions téléphonées ont déjà eu lieu et une présentation sera faite à nouveau en Comité Directeur, aussitôt que le projet sera finalisé. Des personnes ressources, issues d'autres fédérations seront sollicitées pour approfondir la réflexion, menée autour de 2 orientations :

- Mise à disposition d'athlètes pour participer – sous certaines conditions – au Championnat de France des Clubs de D1 et D2.
- Mutualisation de moyens et de projets de 2 clubs sous une entité « Entente de clubs ».

### **5.4. Nomination à la Commission Nationale de Discipline**

Le Président LESCURE propose la nomination de Grégory ROUAULT (licencié au Club de Poissy) en tant que membre de la Commission Nationale de Discipline. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du CDF.

En conséquence, le poste de membre suppléant que Monsieur Grégory ROUAULT occupait jusqu'alors au sein de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel est libéré, il ne pourra donc siéger qu'au sein de la Commission Nationale de Discipline.

## **6. Affaires internationales**

### **6.1. Congrès EILAT (Avril 2012)**

Philippe LESCURE rappelle l'importance, comme cela a été signifié à nouveau lors de l'entretien récent au Ministère, que les fédérations aient des représentants dans les Instances internationales. Le Président LESCURE informe que la candidature de Denis JAEGER au poste de Vice Président de l'ETU, face à la candidature de Sarah SPRINGMAN (Présidente de la fédération anglaise de triathlon) n'a pas abouti, qu'il se félicite de la réélection de Denis JAEGER en tant que membre du Board de l'ETU.

**7. Question Diverses**

**7.1. Packages Londres 2012**

Philippe LESCURE précise que trois packages, acquis par la fédération dans le cadre des opérations partenariales avec Crédit Coopératif, au montant de 2 438 €, sont mis à disposition d'éventuels acheteurs, au sein du Comité Directeur, au prix réduit de 1 950 €. En dehors de propositions au sein du CD, ces packages seront proposés aux Ligues.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation.

\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**

**COMITE DIRECTEUR TELEPHONE  
19 SEPTEMBRE 2012 – 18h30 à 18h45**

**Présents**

Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Liala FOUMAN, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, , Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Patrick SOIN, Grégory VINCENT

**Excusés**

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, François LHUISSIER, Claude MARBLE, Bernard SAINT-JEAN

\*\*\*\*\*

Conformément aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéa du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux :

« Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.  
Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président ouvre la réunion en les remerciant pour leur participation.

Dans le cadre du processus d'acquisition immobilière, pour lequel l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée du 23 mai dernier avait donné mandat au Président et au Bureau Directeur Fédéral, le Président fait savoir :

- que le Bureau Directeur Fédéral a arrêté notre choix sur le bâtiment qui avait été présenté au cours de cette même Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée,
- que le Bureau Directeur Fédéral a obtenu depuis le prix de vente définitif,
- que le notaire conseille au Bureau Directeur Fédéral de faire valider l'acquisition par l'Assemblée Générale.

Conformément à nos statuts (cf 2.1.2.1. et 2.1.2.2.), la date de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont fixés par le Comité Directeur Fédéral.

Le Président propose aux membres du CDF de tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée le **mercredi 03 octobre 2012 à 18h30** et de valider les propositions d'ordre du jour et de résolution suivantes :

**Proposition d'ordre du jour :**

- **Validation de l'Acquisition Immobilière et de la résolution ci-dessous**

**Proposition de résolution :**

L'Assemblée Générale prend connaissance du projet d'acquisition du bâtiment sis à SAINT DENIS (93200) 31 Boulevard Marcel Sembat et autorise l'acquisition dudit bien moyennant le prix de **UN MILLION CENT SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (1.166.000,00 EUR) net vendeur auquel s'ajoute :**

- la commission d'agence due à l'Agence CBRE AGENCY ayant son siège à PARIS (75017) 145-151 rue de Courcelles d'un montant de 2,5% Hors taxe du prix de vente, soit la somme Toutes Taxes Comprises de TRENTE-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS ET QUARANTE CENTIMES (34.863,40 EUR)

- la provision sur frais établie par Maître Eric BERINGER s'élevant à la somme de 74.014,00 euros pour l'acte d'acquisition,
- la provision sur frais établie par Maître BERINGER s'élevant à la somme de 8.721,00 euros pour les frais d'emprunt, le cas échéant en cas de constitution d'hypothèque ou de privilège de prêteur de deniers

Soit un total à financer d'un montant maximum de **UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS ET QUARANTE CENTIMES (1.283.598,40 EUR)**

Lequel montant sera financé à l'aide d'un prêt total contracté auprès de tout organisme bancaire ou financier choisi par le Président aux conditions financières suivantes :

- durée maximum : 20 ans
- taux hors assurance maximum : 4%

Lequel emprunt pourra faire l'objet notamment d'une garantie hypothécaire, ou privilège de prêteur de deniers.

A cet effet l'assemblée générale autorise Monsieur le Président, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, à régulariser toute promesse de vente et acte de vente définitif, emprunter la somme nécessaire à cette acquisition, négocier les conditions d'emprunts et autres garanties, et consentir toute hypothèque ou privilège sur le bien acquis; et généralement faire le nécessaire, rembourser au prorata tout impôt ou taxe applicable audit bien, signer tout actes, documents ou pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

**Les membres du CDF valident ces propositions à l'unanimité.**

Conformément à nos statuts (cf 2.1.3.3.) la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée devra être adressée au plus tard sept jours avant la date de la réunion.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
Président

**Patrick SOIN**  
Secrétaire Général

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

27 octobre 2012 – 09h00 à 17h00

PARIS - CNOSF

### **Présents**

Elisabeth BARRAUD, Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Emmanuel CHABANNES, Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Guillaume FRITSCH, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

### **Absents**

Anne-Zélie BARTHOD, Dominique FRIZZA, François LHUISSIER, Claude MARBLE,

### **Excusés**

Alexandre PY, Grégory VINCENT

Conformément aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéa du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux :

*« Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*

*Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »*

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président LESCURE ouvre la réunion en les remerciant pour leur participation.

Le Président LESCURE souhaite rappeler que Gérald IACONO, Jacky BAUDRAND et Jacques LAPARADE ont connu, au cours de cette année, des difficultés de santé et tient à leur exprimer, au nom de la fédération, tout le plaisir de les savoir parmi nous.

## **1 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1.1 Approbation des PV des CD des 09 Juin 2012, 19 septembre 2012**

En l'absence de remarques, les PV des Comités Directeurs des 9 juin et 19 septembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

### **1.2 Point licences / Développement informatique**

Au 24 octobre, c'est à dire quelques jours avant la clôture de saison, le nombre de licenciés s'élève à 37 555, contre 34 387 à même date, en 2011. Cela représente une augmentation annuelle de 9,2%, au-delà de ce qui avait été prévu. Cette hausse constante rappelle la bonne santé de notre fédération. Nous comptons également 16 Clubs supplémentaires.

Concernant le projet informatique, un produit à tester devrait être disponible dès avril / mai 2013, et des sessions de formation pour les ligues pourraient être proposées à compter du mois de juin suivant.

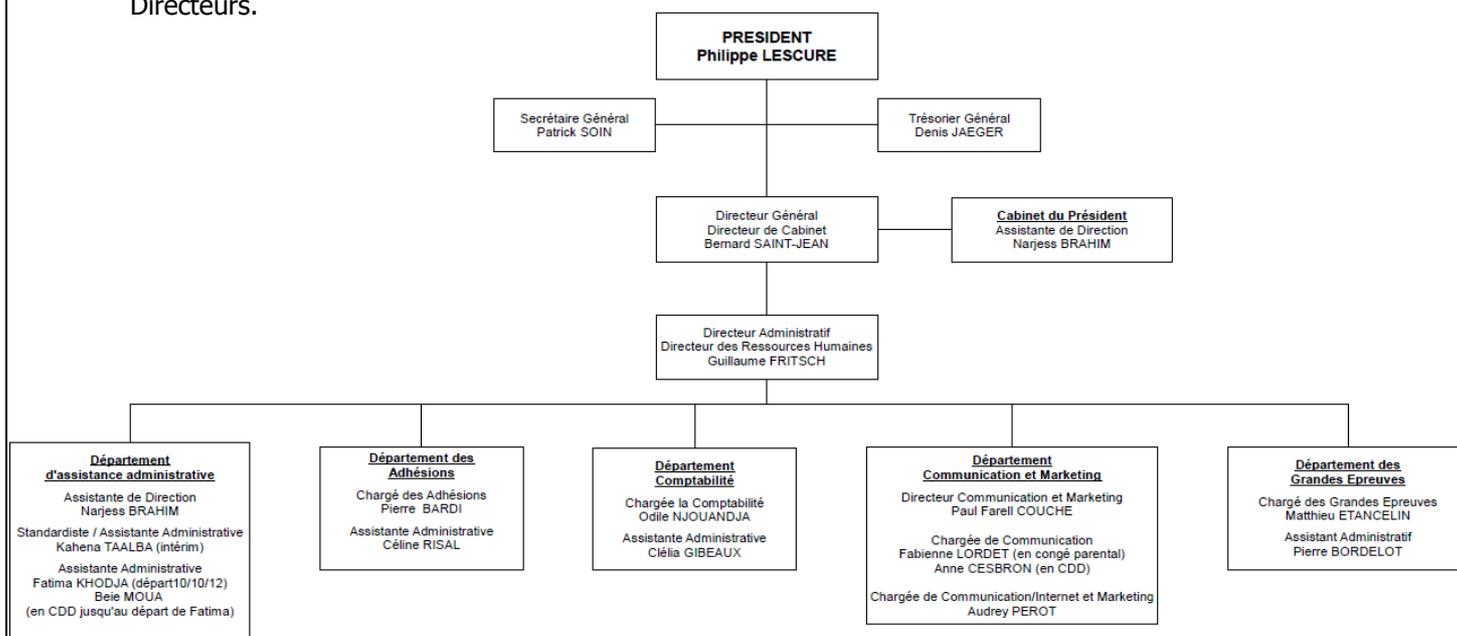
Des maquettes de ce futur outil sont présentées aux membres du Comité Directeur.

### **1.3 Point spécifique Ligue de La Martinique**

Jean-Michel BUNIET se rendra en Martinique le 28 novembre prochain, en tant que représentant légal de la Ligue de Martinique, celle-ci étant sous tutelle de la fédération, depuis début 2012. Philippe LESCURE fait part d'un courrier qui sera envoyé prochainement aux clubs actuels de la Ligue, dans lequel il leur est signifié, le souhait de voir à nouveau la Ligue de Martinique être autonome dans sa gestion, comme toute instance représentant la fédération sur un territoire. Dans le cas contraire un retrait de l'agrément fédéral ou une dissolution de l'association pourrait être envisagé.

## 1.4 Point personnel fédéral

Patrick SOIN présente et commente le nouvel organigramme fonctionnel de la direction générale de la F.F.TRI.. Il a rencontré, avec Françoise HUOT-JEANMAIRE, en qualités de Secrétaire Général et Secrétaire Générale Adjointe l'ensemble des membres du personnel, suite à la demande du Bureau Directeur. L'objectif était de tenir le personnel informé des évolutions en cours (notamment le déménagement), de le rassurer, au regard du turn over conséquent de ces derniers mois. Espace d'échange intéressant et enrichissant, ces entretiens ont permis de mettre en exergue des demandes, notamment en terme d'information et de communication à l'interne. Un compte rendu de ces entretiens sera rédigé par la Secrétaire Générale Adjointe, et remis aux membres du BD et aux deux Directeurs.



## 1.5 Séminaire des Président(e)s de Ligues régionales 2012

Prévu les 23, 24 et 25 novembre prochains, ce séminaire de travail se déroulera à Bordeaux. Le projet d'ordre du jour est présenté en réunion, il sera envoyé définitivement aux membres du comité directeur, puis aux Président(e)s de Ligues Régionales, dans les jours à venir. Le programme en cours de finalisation est diffusé aux membres du Comité Directeur.

## 1.6 Achat des locaux fédéraux

La promesse de vente pour l'achat des nouveaux locaux fédéraux a été signée par Philippe LESCURE, accompagné de Bernard SAINT-JEAN et Guillaume FRITSCH, ce jeudi 25 octobre. Le délai de 2 mois réservé à la ville de St Denis pour éventuellement exercer son droit de préemption sur ce bien arrive à échéance le 28 décembre. Toutefois, dans une conférence de presse, le Maire de St Denis a fait part de toute sa satisfaction à constater que la F.F.TRI. allait rester sur la commune, et emménager dans les anciens locaux de la CPAM, il semblerait que la Mairie n'ait donc pas l'intention d'exercer son droit de préemption sur ce bâtiment.

Un déménagement vers les nouveaux locaux pourrait avoir lieu au courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

## 1.7 Dépôt de plainte pour insultes

Suite aux insultes proférées en direction de la F.F.TRI. et de son Président, sur le forum du site Internet <http://www.onlinetri.com/>, le Président Philippe LESCURE fait savoir qu'il a déposé plainte, auprès du Procureur de la République, à l'encontre de l'internaute ayant proféré les insultes et du site ayant hébergé ce message.

## 1.8 Projet de création de société événementielle

Emmanuel CHABANNES présente, sous forme de power point diffusé en réunion, une synthèse des travaux du groupe ayant réfléchi à la création d'une société qui pourrait être dédiée à l'événementiel fédéral, et dont les orientations ont été validées par le dernier Bureau Directeur.

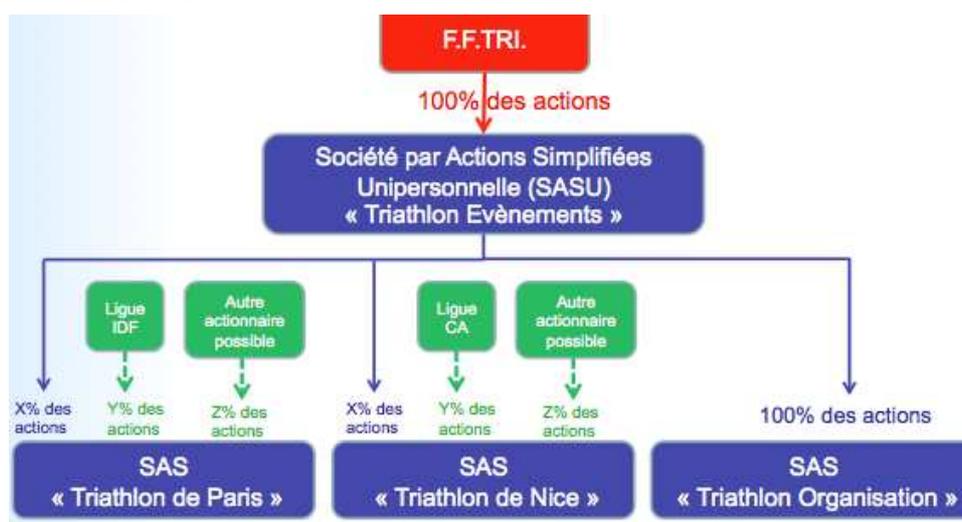
### Les objectifs

- Sécurisation juridique et financière de la F.F.TRI
- Indépendance financière de l'organisation
- Direction unique (son directeur général suivant une politique annuelle fixée par la F.F.TRI.)
- Transparence sur le compte de résultats, les coûts salariaux, et les coûts de fonctionnement (vis à vis des ligues notamment...).
- Professionnalisation des acteurs
- Optimisation fiscale

### Le calendrier pourrait être celui-ci

- 27 octobre 2012 : Comité Directeur Fédéral
- 23-25 novembre 2012 : Séminaire des Président(e)s de Ligues
- 12 janvier 2013 : Comité Directeur Fédéral ouvert aux Président(e)s de Ligues
- 2 février 2013 : Assemblée Générale Fédérale
- 1er novembre 2013 : mutation définitive pour ne pas gêner l'organisation 2012

### L'organigramme des structures juridiques pourrait être celui-ci



### Etapes de mise en place

- Définition d'un budget et compte de résultat prévisionnels pour chaque société.
- Définition de l'organisation décisionnelle et des ressources humaines
- Adaptation des statuts de la F.F.TRI. pour préciser le rôle du Président, qui devient administrateur personne morale et le représentant physique permanent (F.F.TRI.) présidente des sociétés
- **Création des 4 sociétés :**
  - Triathlon Evènements
  - Triathlon de Paris
  - Triathlon de Nice
  - Triathlon Organisation

### Impact fiscal pour la F.F.TRI.

**Aujourd'hui** la F.F.TRI. est fiscalisée, donc soumise aux impôts commerciaux (TVA, impôts sur les sociétés, contribution économique territoriale / ex taxe professionnelle, taxe d'apprentissage)

- Fiscalisée à 100% pour les organisations de Paris et Nice
- Soumise à un prorata de TVA sur ses autres activités

**Demain** en créant des sociétés lui appartenant et en leur confiant ses activités lucratives, la F.F.TRI. :

- Pourra demander à ne plus être fiscalisée
- Pourra ne plus être soumise aux impôts commerciaux (TVA et IS)
- Permettra à ses sociétés de récupérer 100% de la TVA sur les charges transférées (stockage, achat de matériel, prod TV, contrat de prestation...), ce qu'elle ne pouvait faire que très partiellement pour les charges non liées aux triathlons de Paris et de Nice.
- Simplifie la gestion de sa comptabilité (pas de prorata de TVA à appliquer) et réduit les risques de contentieux en cas de contrôle de l'administration fiscale (l'application du prorata de TVA est complexe et sa vérification aussi)

### **Impact sur les statuts**

Proposition de modification du 1.1 "Buts **et moyens**"

#### **Ajout d'un alinéa au point 1.1.1.**

1.1.1.L'association dite « Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées » (F.F.TRI.) fondée le 21 octobre 1989 a pour objet :

- De promouvoir, d'organiser et de mener toutes actions propres à développer la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run et des disciplines enchaînées (raid) en relation avec le Comité National Olympique et Sportif Français,
- De mettre en place les textes officiels régissant l'activité,
- D'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres,
- De définir les règles d'organisation et notamment les normes de sécurité, de contrôle, de surveillance médicale à respecter pour chaque épreuve,

Elle agit ainsi directement ou par l'intermédiaire de structures, y compris de forme commerciale, desquelles elle peut être actionnaire unique ou non, dès lors que l'objet desdites structures permet, même partiellement, par tout moyen, de concourir à la réalisation de son objet social ou est de nature à le faciliter.

(...)

#### **Proposition d'ajout d'un troisième alinéa au point 2.3.7.**

**2.3.7.** Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés.

Cependant les dispositions du présent article ne font pas obstacle à ce que le Président de la Fédération exerce les fonctions de représentant de la Fédération, présidente personne morale, des sociétés, entreprises ou établissement en cause, dès lors que ses fonctions en l'espèce ne sont pas rémunérées.

(...)

Les membres du Comité Directeur valident ce projet, à l'unanimité, dans ses orientations. Présenté dans sa forme définitive au Comité Directeur du 12 janvier 2013, il pourrait être ainsi définitivement adopté par l'Assemblée Générale du 2 février.

Philippe LESCURE souhaite qu'il soit rappelé, à cette occasion, que le projet de coopération avec une autre Société est reporté. Il ne pourra être envisagé seulement à l'issue de la création par la fédération, d'une Société dédiée à l'évènementiel, sur la base d'un cahier des charges partagé.

## **2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **2.1 Organisation AG février 2013**

L'Assemblée Générale électorale se déroulera à Paris, au CNOSF, samedi 2 février 2013, et sera suivie, le lendemain, d'un Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales. Tous les travaux auront lieu au CNOSF, tandis que l'hébergement est prévu à l'Hôtel Ibis Gentilly.

Il est rappelé que les représentant(e)s des Ligues à l'Assemblée Générale Fédérale doivent être élus par leur Assemblée Générale Régionale. Un formulaire de déclaration des représentants des ligues à l'Assemblée Générale Fédérale sera transmis prochainement aux Ligues, il devra être complété, signé et retourné à la F.F.TRI..

### **2.2 Procédure électorale**

Guillaume FRITSCH donne lecture de la procédure électorale de la fédération, qui sera envoyée aux membres du Comité Directeur, aux Président(e)s de Ligues régionales, mise en ligne sur le site de la F.F.TRI. et communiquée dans notre newsletter.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au mercredi 2 janvier 2013 et pour rappel :

- il faut obligatoirement être licencié pour la saison 2013 au jour de l'envoi de la candidature
- la candidature doit être adressée au siège de la F.F.TRI. par courrier recommandée avec avis de réception.

Les candidatures seront enregistrées par les services administratifs de la F.F.TRI. et communiquées à la commission de surveillance des opérations électorales. Après validation de leur recevabilité par cette commission, une liste des candidatures sera établie, par collège, dans l'ordre alphabétique nominatif. Cette liste sera communiquée aux Ligues Régionales au plus tard 15 jours après la clôture du dépôt des candidatures.

Patrick SOIN rappelle l'importance, pour les Présidentes et Présidents de Ligues Régionales, de respecter les règles figurant dans nos statuts, quant à la tenue et l'organisation des Assemblées Générales de Ligues. Un courrier rappelant les règles de tenue d'une Assemblée Générale et détaillant les points à prévoir à l'ordre du jour sera adressé très prochainement aux ligues régionales.

## **3 TRÉSORERIE GÉNÉRALE**

### **3.1 Suivi budgétaire au 30 septembre 2012**

Un document détaillé du suivi budgétaire est proposé aux membres du Comité Directeur. Les comptes ne sont pas encore arrêtés mais Denis JAEGER précise que l'exercice devrait au moins être équilibré.

### **3.2 Débiteurs au 30 septembre 2012**

Un tableau récapitulatif des débiteurs et des sommes dues à la fédération, est diffusé aux membres du Comité Directeur. Ce tableau, à cette date, n'appelle aucun commentaire particulier.

### **3.3 Calendrier clôture exercice 2012**

L'exercice étant clos au 31 octobre, les chiffres définitifs devraient être disponibles fin novembre / début décembre.

Jacky BAUDRAND fait savoir qu'il souhaiterait que soit à nouveau étudié la possibilité de rediriger vers les Ecoles de Triathlon \*\*\* une partie des droits d'accès en D1.

### **3.4 Préparation budget prévisionnel 2013**

Compte tenu de la baisse annoncée de la subvention du Ministère, du nouveau coût de fonctionnement induit par l'acquisition immobilière du siège fédéral et de la nécessaire prudence en

termes de prévision de produits, Denis JAEGER a informé les responsables de secteur qu'il faut, pour ce prochain exercice, envisager une réduction du volume de nos dépenses de l'ordre de 10%.

Philippe LESCURE précise que le Ministère a souhaité un retour de la convention d'objectif, pour le 20 octobre, ce qui est fort tôt en comparaison aux échéances habituelles. Il remercie les membres de la DTN qui ont fourni un travail conséquent, dans un laps de temps fort court, afin de finaliser le document remis au Ministère, et qui sera discuté dès les premiers jours de décembre. Le choix a été fait de solliciter une subvention identique auprès du Ministère des Sports, compte tenu de l'évolution constante de notre discipline et de l'introduction d'une nouvelle activité avec la gestion du paratriathlon. Toutefois, la baisse de l'Etat devrait être de l'ordre de 5 à 6%, ce qui est annoncé pour l'ensemble des Fédérations.

Philippe LESCURE précise que le budget prévisionnel 2013 sera abordé lors de la réunion du Bureau Directeur de décembre, comme le seront les coûts et la clôture des comptes, afin que tous ces éléments soient présentés au Comité Directeur de janvier 2013, pour validation.

### 3.5 Situation fiscale

Concernant le contrôle fiscal 2004-2005, Emmanuel CHABANNES précise que nous avons communiqué à notre avocat les pièces justificatives demandées par la Cour d'Appel de Versailles, à savoir l'ensemble des factures qui n'ont pas été prises en compte par l'administration fiscale sur la période contrôlée.

D'autre part, un recours a été déposé auprès du Tribunal administratif de Montreuil afin d'obtenir le remboursement d'un crédit de TVA, refusé par l'administration fiscale.

Philippe LESCURE propose aussi, au-delà des procédures en cours, de saisir la Direction Générale des Finances Publiques, de manière à faire entendre notre position et nos interrogations auprès de l'administration centrale.

## 4 MARKETING / COMMUNICATION

### 4.1 Point Général

Frank GASQUET présente les évolutions en cours sur le secteur Communication / Marketing, et les impacts pour la saison 2012.

#### 4.1.1 Marketing fédéral / renégociation des contrats en cours

**ADIDAS** : Contrat à la signature / Valorisation en augmentation malgré un désengagement de la marque vis-à-vis des autres fédérations.

**ISOSTAR** : En cours de négociation / Valorisation en augmentation

**SUEZ LYONNAISE DES EAUX** : Désengagement de la marque ? / Partiel pour 2013 ?

Jacques LAPARADE fait part du fait que certaines fédérations olympiques n'ont plus de partenariat avec un équipementier. Il félicite l'équipe fédérale pour le renouvellement du contrat avec ADIDAS, d'autant que, comme le précise le Président LESCURE, l'apport est encore plus conséquent pour cette nouvelle olympiade, et qu'il conviendra de remercier ADIDAS pour sa confiance renouvelée dans notre discipline. Philippe LESCURE pense que cela marque aussi le dynamisme du Triathlon en France, et à l'international.

Frank BIGNET rappelle que ADIDAS accompagne aussi des Clubs et des Athlètes en Triathlon.

#### 4.1.2 Communication

##### Communication Média

- **Presse spécialisée : « Triathlète Magazine »**

Point spécifique concernant Triathlète Magazine :

Frank GASQUET et Emmanuel CHABANNES ont rencontré Thierry DEKETELAERE, Propriétaire de Triathlète Magazine afin d'approfondir la question de prise de participation de la F.F.TRI. dans le magazine, comme cela avait été validé, sur le principe, par le Comité Directeur Fédéral de juin 2012. Les propositions qui sont faites sont les suivantes, elles ont été approuvées par le Bureau Directeur précédant cette réunion : Le magazine céderait une partie de ses parts à la F.F.TRI. dans des conditions à préciser (accueil des bureaux de Triathlète au sein du nouveau siège fédéral, maintien des envois de magazines aux licenciés, comité éditorial, mutualisation des actions, commercialisation publicitaires en régie...). Un projet de convention sera proposé aux membres du Comité Directeur Fédéral qui valident cette démarche à la majorité : 2 voix « contre », 5 abstentions et 13 voix « pour ».

### **Communication Hors Média**

- **Outils Institutionnels** : Calendrier 2013 / Programme du triathlon de Paris / Programme du triathlon de Nice (à l'étude)
- **Grand Public** : Tous les flyers promotionnels et les affiches sont finalisés et en stock et pour des raisons budgétaires, seules les distances seront modifiées.
- **A noter une Opération particulière pour les changements de distances** sur les Flyer - Bannière Web - Habillage Facebook - Cartes de vœux.

## **5 VIE SPORTIVE / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

### **5.1 HAUT NIVEAU : bilan JO Londres 2012**

Frank BIGNET, Directeur Technique National, présente le bilan des Jeux Olympiques de Londres, sous forme de document power-point.

Il rappelle l'objectif, présenté lors du Comité Directeur du 1<sup>er</sup> décembre 2008, à savoir

**« Être performant les 4 et 7 août 2012 »**

**Cela supposait :**

- **une philosophie de travail, résumée ainsi :**
  - Partir de l'individu, de son environnement pour lui permettre d'atteindre sa performance : Subtilité de l'accompagnement.
  - Définir un cadre avec des degrés de liberté.
  - Développer la capacité à s'organiser autour de l'athlète.
  - Respecter le système d'organisation de chacun.
  - Prendre en compte l'individu dans le groupe.
  - Travailler sur la notion de transparence.
  - Développer la créativité pour apporter une plus-value.
  - Dégager du positivisme.
- **une nouvelle organisation de l'Equipe technique, plaçant l'Athlète au centre du dispositif.**

L'enjeu était alors d'affirmer une nouvelle stratégie de préparation aux J.O. (Quotas, Système de sélection, nature de l'effort...) 4 années pour tester un protocole de préparation à l'objectif, chaque levier devant être abordé de façon dynamique, interagissant et non cloisonné :

- 1 – Améliorer le niveau de performance des athlètes identifiés
- 2 – Favoriser l'éclosion d'athlètes à potentiel
- 3 – Inciter une politique volontariste de détection
- 4 – Dynamiser les structures fédérales existantes
- 5 – Organiser les structures privées et familiales
- 6 – Créer un pool d'entraîneurs
- 7 – Approfondir l'analyse de l'activité
- 8 – Développer les relations avec les clubs et les employeurs
- 9 – Consolider les rapports avec les instances internationales
- 10 – Maîtriser la communication de l'Equipe de France

A noter que cette démarche a également été proposée aux athlètes identifiés des disciplines de Haut Niveau non olympique : Duathlon CD, Triathlon LD.

Frank BIGNET, dans sa présentation, détaille et commente chaque objectif de travail.

**Il conclue avec les perspectives 2016, qui peuvent se résumer ainsi :**

- **Améliorer le niveau de performance des athlètes identifiés**
  - Réaffirmer le dispositif actuel en fixant une nouvelle ambition : être médaillé
- **Favoriser l'éclosion d'athlètes à potentiel**
  - Réaffirmer le dispositif actuel en fixant une nouvelle ambition : être médaillé
- **Inciter une politique volontariste de détection**
  - Renforcer la dynamique engagée par le dispositif I.A.T.E.
- **Dynamiser les structures fédérales existantes**
  - Envisager une structuration nouvelle afin de répondre aux besoins de l'olympiade
- **Organiser les structures familiales et privées**
  - Travailler les aspects juridiques de ces structures associées pour faciliter les aides financières.
  - Conserver les structures familiales pour les SHN Elite
  - Promouvoir les structures régionales et les ET\*\*\* comme structures associées
  - Développer les conventions tripartites SHN – F.F.TRI. – CREPS
- **Créer un pool d'entraîneurs**
  - Favoriser les conventions visant à aménager le temps de travail des entraîneurs
  - Conduire des formations nouvelles et complémentaires
  - Engager une dynamique de réseau
- **Approfondir l'analyse de l'activité**
  - Redéfinir l'apport des nouvelles technologies dans la performance en triathlon
- **Développer les relations avec les clubs et les employeurs**
  - Affiner l'articulation entre objectifs internationaux (JO, WTS) et courses de préparation au niveau national (D1)
  - Développer des CIP avec le secteur privé afin d'anticiper le réajustement des politiques publiques
- **Consolider les rapports avec les instances internationales**
  - Rester proactif pour participer activement aux décisions stratégiques
- **Maîtriser la communication de l'Equipe de France**
  - Développer une culture de la gagne tout en pérennisant une culture de la performance

**En conclusion**

Le PES n'est qu'un prétexte au changement. Il légitime le projet sportif de la fédération en lui donnant des moyens et en le rendant opérationnel.

Une fédération doit être facilitatrice.

Le sportif considéré comme auteur de son œuvre peut s'appuyer sur un environnement riche de compétences.

Ce cadre permet à chaque athlète de créer, d'innover et la fédération en conservant la performance comme filtre de décisions est garante du système.

Le Président LESCURE remercie Frank BIGNET, DTN, pour sa présentation et souhaite revenir sur le vécu et les résultats des Jeux Olympiques de Londres. Au-delà des places obtenues, le jour de la course, notamment chez les garçons, et pourtant sans médaille, Philippe LESCURE précise que le sentiment le plus partagé, y compris au niveau des autres fédérations, était celui que la F.F.TRI. avait réussi ses jeux. Il a reçu de nombreuses et chaleureuses félicitations. Ainsi, au Club France, en marge de la célébration du jour pour les athlètes médaillés, le Président du CNOSF, a présenté et mis en valeur les Triathlètes français, filles et garçons, pour leurs performances.

Philippe LESCURE remercie à nouveau ici les Athlètes et l'encadrement pour ces beaux résultats, qui ont permis de renforcer l'image du triathlon, et de regarder les Jeux de Rio avec optimisme. Il précise, concernant ces Jeux Olympiques et Paralympiques à venir, que la question de l'introduction d'un relais

par équipe mixte national est bien à l'étude et que le CIO devrait rendre sa décision en septembre 2013.

Jean-Marc GROSSETÊTE informe le DTN de la réticence de la région Rhône Alpes à accompagner une athlète, dans le cadre du PES, alors qu'elle n'est pas licenciée dans un club local.

Elisabeth BARRAUD soulève un problème identique en Côte d'Azur où un athlète doit être obligatoirement licencié dans un club de la Région, pour bénéficier d'aides. Jacky BAUDRAND, concernant la Région Poitou Charentes, précise que des jeunes partis en pôle, et ne résidant plus sur la Région rencontrent les mêmes difficultés.

Françoise HUOT-JEANMAIRE précise, concernant les Ligues d'Outremer, que la convention mise en place récemment permettant à des athlètes ultramarins de courir sur certaines compétitions avec les couleurs de leur club d'origine, et donc de leur Région d'Outremer vient répondre à cette problématique identifiée dans les DOM-TOM depuis fort longtemps. Et en plus, se pose aussi la question de l'éloignement familial, notamment pour les jeunes. Les Collectivités sont ainsi sollicitées financièrement pour permettre aux jeunes sportifs de revenir dans leur département d'outremer, et elles n'ont pas souvent de retour, en terme de communication, les jeunes ayant dû se licencier en métropole, dans les structures qui les accueillent.

## **5.2 DÉVELOPPEMENT**

### **5.2.1 Bilan Triathlon de Paris 2012**

Bernard SAINT-JEAN fait part d'un bilan positif, même s'il déplore bien sur le décès d'un concurrent, en natation, suite à une crise cardiaque. L'opération est équilibrée financièrement, avec un résultat légèrement positif. L'équipe était très bien organisée, et a fourni un travail conséquent en se montrant performante. Des secteurs se sont professionnalisés, c'est important.

### **5.2.2 Bilan Triathlon de Nice 2012**

La manifestation 2012 s'est très bien déroulée, autour d'un nouveau dispositif sur un format courte distance. Monsieur Le Maire de Nice a pris part à l'épreuve et communiqué de façon très positive sur notre sport. L'opération n'est pas équilibrée financièrement.

Elisabeth BARRAUD remercie Frank GASQUET et Isabelle CAMOUS pour le travail accompli autour de l'anniversaire du Triathlon de Nice.

Philippe LESCURE remercie toutes les équipes, élus, bénévoles et salariés, pour leur engagement dans l'organisation des Triathlons de Paris et de Nice, vitrines de notre fédération.

### **5.2.3 Saison sportive 2012 – Projets 2013**

En l'absence de Dominique FRIZZA, Vice Président en charge de la Vie Sportive, ce point sera abordé lors du Comité Directeur de janvier 2013.

### **5.2.4 Calendrier des Grandes Epreuves 2013**

Dominique SAGARY présente et commente, de façon détaillée, la proposition de calendrier des Grandes Epreuves 2013, en précisant qu'il n'est pas encore complètement à jour. Il remercie Alexandre PY et Christophe LEGRAND pour leur précieuse collaboration sur ce travail. Il souligne l'engagement indispensable des Communes, des Collectivités, des organisateurs et des structures fédérales dans l'animation de nos Grandes Epreuves. Ci-dessous la programmation des épreuves prévues, en Triathlon puis en Duathlon, pour la saison 2013, validée par le Comité Directeur.

<b>TRIATHLON</b>		
Championnat de France des Clubs de Triathlon de 1ère Division GRAND PRIX F.F.TRI.	DUNKERQUE (59)	26-mai
	LES SABLES D'OLONNE (85) - CLM	8/9-juin
	PARIS (75)	06-juil
	SARTROUVILLE (78)	31-août
	NICE (06)	29-sept
Championnat de France des Clubs de Triathlon de Division 2	LA ROCHELLE (17)	23-juin
	ANGERS (49) - CLM	20-juil
	COGNAC (16)	31-août
	NOEUX LES MINES (62)	08-sept
1/2 Finales du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon	Nord ANGERS (49)	20-juil
	Sud LES ANGLÉS (66)	14-juil
Championnat de France Individuel distance S "ELITES et U23" de Triathlon	PARIS (75)	06-juil
Championnat de France Individuel distance M Groupes d'Age "Seniors et Masters" de Triathlon	NICE (06)	29-sept
Championnat de France Longue Distance de Triathlon	CALVI (20)	19-mai
Championnat de France des Jeunes de Triathlon	CHATEAUROUX (36)	01-juin
Championnat de France des Ligues Jeunes	TOURS (37)	24 ou 25 Aout
Championnat de France Individuel de Paratriathlon		
Championnat de France de Cross Triathlon	VERSAILLES (78)	11-mai
Coupe de France des Clubs de Triathlon	L'AIGUILLON SUR MER (85)	5/6-oct
Championnat du Monde Longue Distance	BELFORT (90)	01-juin
Championnat d'Europe Longue Distance	VICHY (03)	01-sept
Coupe d'Europe Juniors	VIERZON (18)	12-mai

<b>DUATHLON</b>			
<b>Championnat de France des Clubs de Duathlon de 1ère Division Hommes et Femmes GRAND PRIX F.F.TRI. et 2ème Division Hommes</b>	D1(H/F) / D2(H)	AVIGNON (84)	24-mars
	D1(H/F) / D2(H)	STILL (67)	21-avr
	D1(H/F) / D2(H)		
	D1(H/F) / D2(H)	FOURMIES (59)	30-juin
	D1(H/F) / D2(F) Finale D3H	VILLENEUVE D'ASCQ (59)	22-sept
<b>1/2 Finales du Championnat de France des Clubs de Division 2 Femme de Duathlon</b>	Nord STILL (67)		21-avr
	Sud AVIGNON (84)		24-mars
<b>1/2 Finales du Championnat de France des Clubs de Division 3 Homme de Duathlon</b>	Nord FOURMIES (59)		30-juin
<b>Championnat de France Individuel distance S "ELITES et U23" de Duathlon</b>	FOURMIES		30-juin
<b>Championnat de France Individuel distance M Groupes d'Age "Seniors et Masters" de Duathlon</b>			
<b>Championnat de France Longue Distance de Duathlon</b>	CAMBRAI (59)		16-juin
<b>Championnat de France des Jeunes de Duathlon</b>	PARTHENAY (79)		14-avr
<b>Championnat de France d'Aquathlon</b>	METZ (57)		27-juil
<b>Championnat de France Bike &amp; Run</b>	STRASBOURG (67)		
<b>Coupe de France des Clubs de Duathlon</b>	L'AIGUILLON SUR MER (85)		5/6-oct
<b>Coupe d'Europe Juniors</b>	VIERZON		12-mai
<b>Championnat du Monde LD</b>	BELFORT		1er Juin
<b>Championnat d'Europe LD</b>	VICHY		1er Sept

### 5.2.5 Triathlon de Paris 2013

Le dossier est en cours, et l'ouverture des inscriptions est prévue début janvier 2013.

Le Triathlon de Paris 2013 devant être support au Championnat de France Elite, il est important d'envisager avec la ville de Paris la possibilité d'avancer l'épreuve d'une semaine, soit le 1<sup>er</sup> juillet, afin qu'elle ne soit pas en concurrence directe avec la coupe du Monde de Kitzbühel.

### 5.2.6 Triathlon de Nice 2013

L'épreuve 2013 du Triathlon de Nice est programmée sur les 28 et 29 septembre, et des démarches ont déjà été effectuées afin de préparer cette organisation, sur un programme à peu près à l'identique à 2012.

### **5.2.7 Dossiers USEP / Collectivités Territoriales**

Jean-Michel BUNIET présente un point concernant le travail de coopération avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Le Président de l'USEP dit de notre projet qu'il pourrait être : « De L'Ecole Française du Triathlon (EFT) au triathlon dans l'école française ». Des animations vont être mises en œuvre dans plusieurs régions françaises, en 2013, et l'USEP a d'ores et déjà identifié : Les Deux Sèvres (et notamment le Club de Parthenay), le Rhône, le Loiret et le Loir-et-Cher, et L'Ile de La Réunion. Le premier objectif est d'organiser des rencontres autour du thème « les sports enchaînés », la finalité étant une appropriation totale du dossier par l'USEP, et notamment l'utilisation des fiches pédagogiques de l'EFT par les professeurs des écoles.

Des rencontres ont eu lieu aussi avec les Collectivités, et avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin de travailler à la formation des ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives), dans notre discipline.

## **6 COMMISSIONS NATIONALES / PROJETS 2013**

### **6.1 Point d'information Commissions Nationales**

#### **6.1.1 Avancement du dossier Développement Durable**

Jean-Marc GROSSETETE rappelle la progression concernant les labels Développement Durable, et notamment la mise en place d'un label DD \* en parallèle au label CNOSF, puis une progression vers un label \*\* en 2013. Il souligne les difficultés, pour les organisateurs, à faire un retour sous forme de bilan des labellisations 2012, pourtant indispensables pour une labellisation 2013. En effet, le calendrier prévoit un engagement des Ligues avant le 18 novembre, pour une validation au 15 décembre et une parution dans le calendrier 2013. Un travail est en cours afin d'élaborer un « Guide Organisateur Développement Durable » venant répondre aux difficultés constatées d'un réel engagement, de notions encore complexes et trop abstraites, demandant du sens et de l'engagement. L'idée est donc de créer des outils de vulgarisation et de sensibilisation, des boîtes à suggestion, afin de rentrer dans la démarche pour se l'approprier, et d'aider à la mise en œuvre d'actions concrètes.

La première partie de ce guide serait à vocation pédagogique et méthodologique (concept, finalités, organisation, mise en œuvre, évaluation, lexique) :

1. Sensibiliser le public au développement durable
2. Initier une gouvernance durable
3. Le territoire : respect du site de pratique, des habitants, contribuer à son développement
4. S'engager dans une ouverture et une accessibilité de la pratique du triathlon pour tous et assurer la promotion de la santé par le sport
5. Maîtriser nos consommations et la gestion de nos déchets
6. Initier des modes de transport écoresponsable
7. Instituer une politique d'achat écoresponsable
8. Communiquer de manière écoresponsable

#### **6.1.2 Commission Nationale de la Formation**

Michelle MONSERAT rappelle qu'une information concernant l'organisation d'un séminaire à l'intention des Président(e)s de Ligues et de Clubs, concernés par l'emploi, les 19 et 20 janvier 2013, au CREPS de Bourges a été adressée par email. Ce séminaire portera sur la Convention Collective Nationale du Sport, les Groupements d'Employeurs, les outils de gestion d'un salarié. Une communication sera faite via la Newsletter.

#### **6.1.3 Commission Nationale Outremer**

Françoise HUOT-JEANMAIRE rappelle les travaux en cours concernant la déconcentration du BF4, qui se déroulera, pour une première expérience, sur l'Ile de La Réunion. L'objectif est d'accompagner au mieux la formation sur les territoires d'Outremer, en s'appuyant sur les ressources locales, tout en restant dans un cadre fédéral.

Une formation BF5 est prévue aussi en Guadeloupe, avec une ouverture à La Martinique. Frank BIGNET souhaite que les projets de formation, dans la mesure où ils demandent le déplacement de Cadres Techniques Nationaux, soient programmés en amont, et permettent de répondre à des besoins préalablement identifiés, autour du projet de Ligue.

#### **6.1.4 Commission Nationale de l'Arbitrage**

Pascal GODEL rappelle l'organisation du Colloque des Arbitres Nationaux, à Lyon, le 1er week-end de novembre, et celui des Commissions Régionales d'Arbitrage à Bordeaux, sur le même temps que le Colloque des Président(e)s de Ligues.

#### **6.1.5 Commission Nationale des Grandes Epreuves**

Dominique SAGARY précise que le 24 novembre prochain, les délégués techniques fédéraux se réuniront, afin de faire un bilan de leurs interventions, sur toutes les Grandes Epreuves Fédérales. De nouveaux délégués rejoindront le groupe actuellement constitué, et un travail de proximité, avec les arbitres, est aussi à l'ordre du jour.

## **7 AFFAIRES INTERNATIONALES**

### **7.1 Bilan congrès ITU – AUCKLAND**

Denis JAEGER fait part du bilan du congrès ITU, qui s'est déroulé à Auckland, du 19 au 23 octobre dernier. Il souligne la présence de 16 nouveaux pays, ce qui porte à 109 le nombre de pays représentés

Le bilan financier de l'ITU permet de mettre en exergue 12 millions de dollars de réserves.

La Présidente a fait part du travail de l'ITU avec les différentes structures privées, et notamment l'entrée de SAMSUNG comme nouveau partenaire.

Il est à souligner le travail de Sarah SPRINGMAN, qui a largement contribué à l'entrée du Paratriathlon aux Jeux Olympiques.

Le vote sur tablettes électroniques a été remplacé par un vote traditionnel, au regard des difficultés techniques.

#### **Résultats des Elections**

Mme Marisol CASADO, soutenue par la F.F.TRI., a été largement réélue à la Présidence de l'ITU, avec 83 voix contre 32 pour Monsieur YU Kyung Sun (Corée du Sud).

#### **Concernant les représentants français élus :**

- Philippe FATTORI est élu à la Commission des Coachs (en tête, au niveau des voix).
- Bernard SAINT-JEAN est élu à la Commission Constitutionnelle
- Dominique FRIZZA est élu à la Commission Technique.
- Le mandat de Denis JAEGER, membre de l'Audit Committe, est valable pour un an encore.

Philippe LESCURE souligne la présence à Auckland de Philippe LANG et de son équipe pour présenter l'avancée des Championnats du Monde qui se dérouleront à Belfort. Belle présentation, fortement appréciée.

Avec 109 pays représentés à ce congrès, ce qui montre une progression intéressante du triathlon au niveau mondial, le Président LESCURE fait part aussi du souhait de plusieurs pays de travailler avec la F.F.TRI. Aussi, Philippe LESCURE pense qu'il est intéressant d'étudier la création d'une Association des pays francophones du Triathlon.

Françoise HUOT-JEANMAIRE, en tant que référente de la Commission Nationale d'Outremer, rappelle le travail effectué dans ce sens par les Ligues Ultramarines. Elle souligne la proximité entre La Nouvelles Calédonie et l'Australie, la Guadeloupe et la Martinique avec l'Amérique, la situation

intéressante de Tahiti. Concernant La Réunion, des rapprochements ont lieu régulièrement avec Madagascar, Les Seychelles, l'Ile Maurice. Et récemment, la Fédération Africaine a sollicité La Réunion, en tant qu'entité représentant la fédération, dans la Zone Océan Indien, afin qu'elle puisse participer régulièrement à ses travaux.

Suite à une question de Jean-Marc GROSSETETE qui souhaite plus de précisions sur l'attribution de labels internationaux à des structures commerciales, Denis JAEGER fait part d'un rapprochement entre l'ITU et les structures privées (Xterra, Ironman, etc.). L'idée serait de rassembler progressivement, à travers le monde, toutes les structures oeuvrant pour le triathlon, plutôt que de favoriser l'émergence de multiples « chapelles ».

## **8 QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 Rencontre avec Madame La Ministre des Sports**

Philippe LESCURE fait part d'une rencontre, en présence du DTN, avec Madame La Ministre des Sports, Madame Valérie FOURNEYRON, accompagnée du Directeur des Sports, ce qui est assez inhabituel. L'entretien de travail a été constructif, il a été question du Parcours de l'Excellence Sportive, du Triathlon de Paris, de l'accompagnement de l'Etat, de la discussion des CO, et des priorités de Madame La Ministre, notamment en terme de « Sport Santé ».

### **8.2 Rencontre avec le Conseiller Sport du Président de La République**

Philippe LESCURE a rencontré Thierry REY, Conseiller Sports du Président de La République. L'entretien, autour d'un déjeuner, était très intéressant et constructif, sur les thèmes de la retraite des sportifs, la représentation de la fédération dans le sport international, l'évolution du CNOSF, etc.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**